



CONGRES Aix 2015

22-24 juin 2015

Appels à communications pour les **66 Sections Thématiques**

Date limite pour répondre
aux appels à communications :
15 octobre 2014

66 Sections Thématiques pour 360 heures de débats

En 2015, les Sections Thématiques (ST) conserveront une large place et un rôle structurant dans la programmation scientifique du 13^{ème} congrès de l'AFSP.

- Le Conseil d'administration a retenu 66 ST dont celles des trois groupes de projet de l'AFSP et celle organisée en partenariat avec le RC20 de l'IPSA.
- Chaque ST s'organisera sur 1 à 2 sessions de 3 h chacune.
- 4 créneaux de 3 h seront consacrés aux ST dans le programme du congrès.
- Chaque session de ST pourra rassembler jusqu'à cinq intervenants maximum (discutants non compris).

Chaque congressite s'engage à ne pas être contributeur/trice à plus de deux ST et à fournir avant le congrès une contribution écrite qui sera mise en ligne sur le site web du congrès.

Liste des 66 Sections Thématiques

- ST 1 Nouvelles formes d'insécurité sociale et comportements électoraux
- ST 2 Politique des temps ordinaires et politique des temps électoraux
- ST 3 Matérialité de l'électeur. Approches empiriques comparées des dispositifs de vote
- ST 4 Investiguer le bureau de vote. Réflexions épistémologiques et mutualisation des expériences de terrain
- ST 5 Sociologie du vote à distance
- ST 6 Les réformes électorales : un nouvel angle d'approche des systèmes électoraux ?
- ST 7 Les appropriations méthodologiques d'internet dans la recherche sur des objets politiques
- ST 8 Pour une politique des émotions
- ST 9 A quoi sert la psychologie politique ?
- ST 10 Les rapports au politique des étudiants
- ST 11 Enjeux théoriques et méthodologiques d'une cartographie dynamique des espaces militants
- ST 12 (Ne pas) Consentir ? Conformismes contestataires et institutions de la critique
- ST 13 « Banaliser » un objet socio-historique : les gauches alternatives dans les années 1968
- ST 14 Ouvriers, mouvement syndical et mouvements sociaux de 1968 à nos jours
- ST 15 Quelle économie politique pour quelle « crise » ?
- ST 16 Ripostes catholiques : mobilisations conservatrices autour d'enjeux sexuels et reproductifs
- ST 17 Les gouvernés aux prises avec l'action publique. Variation des représentations et inégalités des pratiques
- ST 18 Gouverner (par) les données. Open-data et Big Data : vers une redéfinition des outils et des publics de l'action publique ?
- ST 19 La profession politique aujourd'hui. Comment sociologiser les transformations du champ politique ?
- ST 20 Sociologie des entourages politiques
- ST 21 Adoption, organisation et diffusion des primaires ouvertes. Une approche comparée
- ST 22 Les alternances politiques au local
- ST 23 Remettre les idées sur le métier ? La place des « idées » dans la profession politique
- ST 24 L'avenir de la démocratie délibérative : forums, systèmes, médias
- ST 25 Nouvelles approches de la décision collective
- ST 26 Démocratie sans croissance : théories, institutions et pratiques
- ST 27 Relations interinstitutionnelles et ordre politique
- ST 28 Ethnographier les institutions : un impératif empirique ?
- ST 29 Pour une théorie politique appliquée à l'intégration européenne. État des lieux d'un champ de recherche en construction
- ST 30 « Penser l'action publique » en contexte africain
- ST 31 Rendre faillible le secteur public. Processus, instruments et acteurs de la mise en crise financière des services publics
- ST 32 Le process-tracing comme méthode d'analyse des politiques publiques
- ST 33 Les acteurs politiques face à la crise : entre « volontarisme » et « contraintes » dans les politiques publiques
- ST 34 Former les élus : repenser la relation entre légitimité démocratique et expertise
- ST 35 Pour une sociologie politique de l'énergie : approches théoriques et nouveaux enjeux
- ST 36 Le rôle des syndicats dans les réformes de la protection sociale
- ST 37 Les rationalités comparées des politiques sociales
- ST 38 Changements dans la gouvernance des politiques sociales et dynamique du pacte démocratique en Europe
- ST 39 Peut-on parler de régions-providence ? Les politiques sociales entre européanisation et régionalisation

- ST 40 Entre Etats et marchés, les transformations des politiques de concurrence
- ST 41 Crise et gouvernance territoriale en Europe : convergence ou différenciation ?
- ST 42 « Europeanisation Goes West » : interroger les effets des élargissements de l'UE à l'Europe centrale sur son fonctionnement
- ST 43 Le Parlement européen, acteur international et institution parlementaire internationale (IPI) : exemples et comparaisons avec d'autres IPIs
- ST 44 La fabrique des modèles européens d'action publique : la Commission européenne au prisme des processus de circulation internationale
- ST 45 Les logiques sociales de sélection du personnel politique en Europe Centrale et Orientale et leurs transformations historiques
- ST 46 Soulèvements populaires et transformations des régimes politiques : de l'Europe de l'Est à l'Afrique du Nord/Moyen-Orient et retour
- ST 47 « Révolution », « transition démocratique », « changement de régime »... Enjeux et usages des qualifications
- ST 48 Régulations politiques et dispositifs de contrôle : l'ordre social nocturne en questions
- ST 49 Protestations ouvrières, clientélismes et mutations du capitalisme. Comparer les mondes industriels sous tension
- ST 50 La circulation des procédures judiciaires et des outils du « post-conflit » dans la construction des causes victimaire : une perspective comparée
- ST 51 Sociologie politique des interventions internationales : ce que les « terrains » font aux acteurs de la paix
- ST 52 Politiques mémorielles en contexte de post-conflit : espaces de production et de manifestation des cadres interprétatifs du conflit
- ST 53 Violier la loi pour maintenir l'ordre ? Approches comparées du vigilantisme
- ST 54 Les « bonnes pratiques » des organisations internationales
- ST 55 La communication des organisations intergouvernementales
- ST 56 La mise en politique de la biodiversité : éclairages pluridisciplinaires
- ST 57 Sociologie politique de l'international
- ST 58 Elections et politique étrangère en Amérique latine
- ST 59 Rencontrer l'administration en Afrique et dans le monde arabe : pratiques, interactions et économie(s) du consentement
- ST 60 Les usages de l'histoire des idées politiques en Relations internationales
- ST 61 Les approches non-occidentales des relations internationales : regards croisés sur le monde extérieur
- ST 62 Les Nudges : enjeux, applications et limites du paternalisme libertarien

- ST RC20 IPSA Political Finance and Political Corruption
- ST GRAM Les crises dans les négociations internationales
- ST GRePo Au-delà du mandat : pour une approche globale de la représentation politique
- ST PopAct Opinion publique et politiques européennes

ST1 / Nouvelles formes d'insécurité sociale et comportements électoraux

Céline Braconnier

(Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye et Université de Cergy-Pontoise)

celine.braconnier@sciencespo-saintgermainenelaye.fr

Nonna Mayer

(Centre d'études européennes de Sciences Po / CNRS)

nonna.mayer@sciencespo.fr

Cette ST est centrée sur les effets politiques de « l'insécurité sociale » que Robert Castel définissait en 2005 comme « le fait d'être à la merci du moindre aléa de l'existence, par exemple une maladie, un accident, une interruption de travail qui rompent le cours de la vie ordinaire et risquent de faire basculer dans l'assistance, voire dans la déchéance sociale »¹. Si, aux lendemains de la seconde Guerre mondiale, l'installation de l'Etat providence et le compromis fordien ont permis de faire reculer cette insécurité longtemps caractéristique des conditions de vie des classes populaires, la fin des Trente Glorieuses et l'arrêt de la croissance marquent son retour, accentué par la crise économique de 2008. Portées par un chômage de masse qui, en France, dépasse désormais 10%, de nouvelles formes de pauvreté « disqualifiantes » sont apparues². Parallèlement, les emplois dits « atypiques » peu qualifiés, mal rémunérés, à durée déterminée sont en plein essor, reflétant la dualisation croissante du marché du travail. En combinant pauvreté monétaire (sous le seuil de 60% du revenu médian), privation matérielle sévère et emploi de ce type, 19,3 % de la population française peut être aujourd'hui considérée comme « à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale » et 24,2% dans l'Europe des 27.

Cette évolution est liée à un cumul de facteurs structurels (désindustrialisation, tertiarisation, mondialisation). Mais elle est aussi accentuée par les politiques sociales, qui bénéficient avant tout aux travailleurs stables désormais appréhendés comme des « insiders » par comparaison aux « outsiders » plus exposés³. Dans les systèmes comme celui de la France où la protection sociale est la contrepartie du contrat de travail, leur proportion, liée à la probabilité d'être affecté par le chômage ou d'occuper un emploi « atypique », a pu être estimée à quelques 43% de la population active⁴.

Avec pour objectif d'analyser les effets électoraux de ces évolutions, cette ST mobilise plusieurs traditions de recherche pourvoyeuses d'hypothèses fortes. La sociologie de la participation électorale suggère que quelle que soit la période, la privation de ressources économiques et culturelles alimente l'exclusion électorale⁵. D'autres travaux interrogent les effets des inégalités économiques et sociales sur l'orientation électorale. L'économie politique de la redistribution lie croissance des inégalités et vote de gauche. Un troisième bloc de travaux insiste sur la radicalisation des classes populaires, liée à la

¹ Robert Castel, « Quelle insécurité sociale? », *Politique autrement*, Lettre N°37, octobre 2005. <http://www.politique-autrement.org/spip.php?article156>.

² Serge Paugam, *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, réédition 2009.

³ Patrick Emmenegger, Silja Häusermann, Bruno Palier, and Martin Seeleib-Kaise, *The Age of Dualization The Changing Face of Inequality in Deindustrializing Societies*, Oxford, Oxford University Press, 2012.

⁴ Silja Häusermann and Hanna Schwander, 'Varieties of Dualization? Labor Market Segmentation and Insider-Outsider Divides Across Regimes' in P. Emmenegger, S. Häusermann, S. B. Palier, and M. Seeleib-Kaiser (eds.) op.cit. pp.27-51

⁵ Paul Félix Lazarsfeld, Marie Jahoda, Hans Zeisel, *Les Chômeurs de Marienthal*, Editions de Minuit, Paris 1982 (1ère ed 1933); Sidney Verba and Norman H. Nie, *Participation in America: Political democracy and social equality*, Harper and Row, New York, 1972; Sidney Verba, Kay Lehman Scholzman, Henry E. Brady, *Voice and Equality. Civic Voluntarism in American Politics*, Harvard University Press, Cambridge, 1995; Nancy Burns, Kay Lehman Scholzman, Sydney Verba, *The private roots of public action. Gender, equality, and political participation*, Harvard University Press, Cambridge, 2001; Pierru Emmanuel, "Sur quelques faux problèmes et demi-vérités autour des effets électoraux du chômage", in F. Matonti (dir), *La démobilisation politique*, Paris, La dispute, 2005, pp 177-199; Solt F., "Economic Inequality and Democratic Political Engagement", *American Journal of Political Science*, 2008, 52 (1), pp 48-60; Aina Gallego, « Unequal political participation in Europe », *International Journal of Sociology*, 37(4), 2007-08, p.10-25.

disparition de la classe ouvrière industrielle, au déclin des partis et des syndicats parlant en son nom, et à la montée d'un prolétariat des services peu qualifié, mal rémunéré, peu protégé qui, lorsqu'il vote, alimenterait le vivier électoral des nouvelles droites populistes et xénophobes qui se développent en Europe depuis la fin des années 80⁶.

La base empirique de ces travaux est cependant fragile. Les personnes les plus touchées par la crise et la perte de revenus sont traditionnellement sous représentées dans les enquêtes par sondage et les plus réticentes à répondre aux questions politiques⁷ ; Même quand elles le font, il est difficile d'évaluer avec précision leur situation économique et son degré réel d'insécurité. Les enquêtes de l'INSEE, ou l'enquête européenne EU- SILC (European Union Statistics on Income and Living Condition) disposent d'instruments de mesure de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion sociale mais elles ne posent pas de questions politiques. A l'inverse, ces indicateurs socio-économiques ne sont pas repris dans les enquêtes électorales qui se contentent généralement du revenu, de l'activité et de la catégorie socioprofessionnelle. Nombre de travaux sous-estiment également l'hétérogénéité de la population touchée par l'insécurité sociale et des trajectoires qui y conduisent. Travailleurs pauvres, chômeurs en fin de droits, étudiants sans ressources, familles monoparentales n'ont pourtant sans doute pas le même rapport au vote et à la politique.

Les contributions attendues dans cette ST tendront donc à combler ces lacunes. Elles s'intéresseront à la participation et/ou à l'orientation électorale de ces populations en tenant ensemble des indicateurs socio-économiques et politiques. Elles reposeront sur l'analyse de données empiriques originales, qui pourront avoir été produites à partir d'approches variées (quantitatives, qualitatives, expérimentales, approches croisées...). Elles mettront en œuvre des méthodes appropriées à l'analyse des comportements électoraux de populations difficiles à appréhender à partir des enquêtes par sondages atomistiques classiques et pourront afficher en conséquence une forte orientation méthodologique. La dimension comparative des analyses sera valorisée (par exemple, comparaison des comportements électoraux des populations précaires par rapport à ceux d'autres fractions des milieux populaires dans plusieurs Etats ou au sein même d'un Etat ; comparaison en fonction du degré ou du type de fragilité des populations étudiées, du type de trajectoires, du type de configuration familiale). Seront appréciées également les études de cas qui permettraient d'opérer une analyse approfondie du comportement électoral d'une catégorie particulière de précaires quelle que soit l'échelle retenue.

Les propositions de contributions (7000 signes) comme les contributions elles-mêmes pourront être adressées en français ou en anglais et être présentées dans l'une des deux langues, avec un support power point en anglais.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

⁶ Simon Bornschier, Hanspeter Kriesi 'The populist right, the working class, and the changing face of class politics,' in J. Rydgren (ed) *Class Politics and the Radical Right*, London and New York: Routledge, 2012, pp.10-29.

⁷ Patrick Lehingue, *Subunda. Coups de sonde dans l'océan des sondages*, Bellecombe-en-Bauges, Editions Le croquant, 2007.

ST 2 / Politique des temps ordinaires et politique des temps électoraux

Florent Gougou
(Université d'Oxford et Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po)
florent.gougou@sciencespo.fr

Vincent Tiberj
(Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po)
vincent.tiberj@sciencespo.fr

A ce jour, la plupart des connaissances que la science politique a produites sur les citoyens sont issues d'enquêtes réalisées lors des élections. Depuis deux décennies, une attention grandissante s'est portée sur les campagnes électorales et leurs dynamiques. La généralisation des enquêtes pré-électorales universitaires et le recours de plus en plus fréquent aux enquêtes par panel ont permis de faire progresser la compréhension de l'avant-élection. Cependant, le déficit de connaissances reste très important dès qu'il s'agit de comprendre le rapport au politique des citoyens quand ils ne sont pas proches d'une échéance électorale.

Ce constat est aujourd'hui largement partagé en France, les discussions et les échanges dans le cadre du module thématique sur le futur des études électorales lors du dernier congrès de l'AFSP ont pu en témoigner. L'objectif de cette section thématique est d'apporter des clés de compréhension dans la conjugaison entre temps politiques ordinaires et temps électoraux. Pour ce faire, la réflexion portera à la fois sur la relation qu'entretiennent les citoyens au politique en dehors des élections (session 1) et sur la manière dont chaque élection modèle les électeurs (session 2).

Organisation de la section thématique

La première session, intitulée « Quelle politique pour les temps ordinaires ? », vise à discuter d'un point de vue théorique comme d'un point de vue empirique la question du rapport au politique entre les périodes électorales. La sociologie politique a depuis longtemps montré que seule une minorité des citoyens déclare s'intéresser à la politique, alors qu'une grande majorité se caractérise par un faible investissement dans la chose publique, l'incohérence de ses opinions et l'instabilité de ses préférences. Pourtant les travaux de « macropolitique » ont montré que les électeurs réagissaient au contexte politique. Dans ce cadre, un premier axe de discussion concerne l'existence même d'un rapport au politique en dehors des élections.

La seconde session, intitulée « Comment (re)devient-on un électeur ? », vise à mieux saisir comment se joue la politisation des électeurs lors des périodes électorales. Elle interrogera les dynamiques d'agenda, les dynamiques de mobilisation, et les dynamiques de formation des préférences politiques et électorales. Elle s'intéressera notamment aux mécanismes qui poussent les électeurs à se rendre ou non aux urnes, et aux logiques qui leur permettent d'arbitrer entre leurs préférences politiques et électorales. Elle cherchera aussi à comprendre comment ces dynamiques interagissent avec les caractéristiques sociales et politiques des individus (compétence, défiance, idéologie). Cette session privilégiera une approche comparative des types d'élections, en contrastant les logiques de mobilisation et de décision aux élections de premier ordre (présidentielle ou législatives) et aux élections de second ordre (municipales, départementales, régionales, européennes).

Modalités pratiques

Cette section thématique s'adresse à toutes les chercheuses et à tous les chercheurs, quel que soit leur statut. Toutes les contributions qui entendent s'interroger, empiriquement ou théoriquement, de manière qualitative ou de manière quantitative, sur l'articulation entre politique des temps ordinaires et

politique des temps électoraux, sont les bienvenues. Les travaux centrés sur la période récente, et notamment sur les élections françaises de 2014 sont particulièrement encouragés.

Toutes les communications retenues feront l'objet d'une discussion spécifique au cours de la section thématique. Les propositions, d'un feuillet maximum, feront clairement apparaître la problématique, la visée théorique ou empirique de la contribution, ainsi que, le cas échéant, les terrains et méthodes d'enquête.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 3 / Matérialité de l'électeur.

Approches empiriques comparées des dispositifs de vote

Lucie Bargel
(Université de Nice, ERMES et CESSP)
lucie.bargel@unice.fr

Hélène Combes
(CNRS, CERI Sciences-Po)
helene.combes@sciencespo.fr

Cette section thématique souhaite prendre au sérieux les dimensions matérielles du vote en se centrant sur le « dispositif de vote » dans les deux dimensions qu'en dégage O. Ihl (1996) : « dispositif d'accès », c'est-à-dire la série de restrictions et de réglementations qui octroie le statut d'électeur et « dispositif d'expression », soit les instruments et les procédures de mise en forme de la décision qui impliquent une mise en conformité des comportements ainsi que le développement de savoir-faire plus ou moins spécialisés. Elle prend appui sur la sociologie des institutions (Gaïti 2006) et la socio-histoire du politique (Garrigou, 2002 ; Dompnier 2002 ; Deloye, Ihl, 2008 ; Offerlé, 1993 ; Voillot, 2011).

La ST propose un renouvellement de la socio-histoire du vote par trois élargissements du regard :

- Par la diversification des périodes

L'« invention » des règles électorales a été le moment par excellence d'analyse des dimensions matérielles du vote. Nous souhaitons ici faire porter le regard sur la période contemporaine de « démocraties consolidées » ou non, les moments de renégociations des règles et les situations coloniales.

- Par la diversification des terrains

La socio-histoire du vote est centrée sur le cadre national français. Parallèlement, depuis le début des années 1980-1990, la constitution d'un champ professionnel de la « gouvernance du vote », fortement articulé à l'expertise internationale, a contribué au développement de travaux d'ingénierie électorale, portant prioritairement sur les pays (pensés comme) « en voie de démocratisation ». Cette ST a aussi comme objectif de faire dialoguer différentes traditions d'études liées à des terrains variés, aussi des démocraties routinisées que de pays connaissant des changements de régime.

- Par la diversification des méthodes

L'extension de la période étudiée permet une plus grande pluralité des méthodes d'enquête, modulant les regards et, c'est notre hypothèse, les explications sociologiques des batailles autour et des effets des dispositifs de vote. Ainsi, des observations directes deviennent possibles, ainsi que des entretiens avec des acteurs clés dans l'institutionnalisation ou la contestation des règles. De plus, des archives non disponibles sur le 19^e siècle peuvent être mobilisées sur le 20^e (des archives partisans, de tribunaux électoraux ou d'organismes internationaux) apportant un regard décentré ou plus fin sur les batailles autour des dispositifs de vote.

Nous souhaitons donc réunir des contributions, basées autant sur des documents d'archives que sur des matériaux contemporains, autour de deux grands axes :

1) Les contours du corps électoral et l'objet « listes électorales » :

- Quelles discussions des critères d'appartenance au corps électoral, quels effets produit leur modification ?
- Quelle standardisation internationale des règles ? (abaissement de l'âge de la majorité, inclusion des étrangers, vote obligatoire...)
- Quelles modalités matérielles et techniques de constitution des listes ? Quelles instances et quelles méthodes pour l'inscription et la radiation ?

- Quels entrepreneurs d'électeurs (administrations, partis, associations civiques, organismes internationaux) ? Quelles technologies autour de l'usage des listes électorales en période de campagne (logiciels de ciblage, etc.) ?

2) La dimension matérielle du scrutin et l'objet « bureau de vote » :

- Qui est en charge de l'organisation de la journée électorale ? Qui est présent dans les bureaux de vote ? Quelle sociabilité s'y installe ?
- Quelles luttes autour des bulletins de vote ? Leur présentation, leur standardisation, leur fabrication.
- Forme des urnes et des isolements, localisation et organisation des bureaux de vote (division homme/femme au Chili par exemple)
- Quel type de contrôle de l'identité ?
- Qui accède à l'isoloir et comment ? Peut-on voter en couple, avec un enfant (au Mexique leur présence dans l'isoloir est contestée car ils contrôlèrent les « votes achetés »), les téléphones portables sont-ils autorisés ?
- Scénographies locales et nationales des dépouillements. Où, quand et comment sont prononcés les résultats ? Quelles techniques et technologies sont mobilisées ? Sondages sorties des urnes, comptage partiel à partir d'échantillons représentatifs, modalités techniques du comptage des voix (quels logiciels, quels agents ?) Qui annonce les résultats ?

Les contributions mobiliseront la connaissance empirique d'un ou de plusieurs cas pour contribuer à la réflexion collective de la Section thématique sur ce que ces dispositifs de vote nous apprennent des régimes politiques dans lesquels ils s'inscrivent, et notamment des conceptions de la participation populaire et de la concurrence politique qu'ils révèlent.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

DELOYE Yves, IHL Olivier, *L'acte du vote*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

DOMPNIER Nathalie, *La clef des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848*, thèse de doctorat, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2002.

GAÏTI Brigitte, « Entre les faits et les choses. La double face de la sociologie politique des institutions », In COHEN Antonin, LACROIX Bernard et RIUTORT Philippe (dir.), *Les formes de l'activité politique*, Paris, PUF, 2006.

GARRIGOU Alain, *Histoire sociale du suffrage universel en France*, Paris, Seuil, 2002.

IHL Olivier, *Le vote*, Paris, Montchrestien, 1996.

OFFERLE Michel, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Paris, Gallimard, 1993

VOILLLOT Christophe (coord.), « L'ordre électoral : savoir et pratiques », *Revue d'histoire du XIX^{ème} siècle*, n°43, 2011.

ST 4 / Investiguer le bureau de vote. Réflexions épistémologiques et mutualisation des expériences d'enquête

Julien Audemard
(Université Montpellier 1, CEPEL)
julien_audemard@yahoo.fr

David Gouard
(Université Montpellier 1, CEPEL)
gouardd@yahoo.fr

Dans le champ des enquêtes électorales françaises, se sont développées depuis une dizaine d'années des approches de type contextuel choisissant le bureau de vote comme unité privilégiée d'analyse. C'est ainsi que se sont nouées des collaborations entre politistes, sociologues, géographes mais aussi informaticiens spécialistes des SIG (Système d'Informations Géographiques). Cette échelle d'analyse offre en effet la possibilité aux chercheurs de mettre en place différents dispositifs d'investigation : consultation des listes d'émargement, passation de questionnaires auprès des votants, observations des pratiques des différents acteurs dans et autour du bureau de vote (Bacot, 1993), mais aussi entretiens informels dans le cadre de recherches monographiques (Braconnier et Dormagen, 2007 ; Gouard, 2014).

Qu'il s'agisse d'approche quantitative ou qualitative, l'étude menée à l'échelle du bureau de vote présente plusieurs avantages. Il en va du réencastrement du geste électoral dans son environnement social (Braconnier, 2012), de la compilation de données socio-économiques sur un territoire circonscrit limitant *a priori* les risques de fallace écologique (Robinson, 1950), ou encore des possibilités de comparaison notamment sur le modèle des *field experiments*. Dans le même temps, les différents chercheurs qui se sont penchés sur cet objet savent qu'il n'est pas sans poser plusieurs difficultés tant sur le plan épistémologique que méthodologique. Dans cet esprit, en fonction des propositions reçues, la section thématique pourra s'organiser autour de deux principaux axes préfigurant le découpage en deux sessions de discussion.

Il en va d'abord de l'opportunité scientifique de recourir au bureau de vote comme unité d'analyse. Sur quelles bases scientifiques se fonde la pertinence d'une étude menée à l'échelle du bureau de vote ? Comment l'intégrer dans une analyse multi-niveaux (Gombin, 2009) ? Une autre difficulté a trait à la solidité et à l'articulation des différentes données recueillies. On sait par exemple que certains électorats sont plus difficiles à toucher que d'autres. Aussi, les différentes bases de données renseignant les propriétés électorales et sociales des électorats ne se superposent que très imparfaitement et donnent dès lors lieu à des techniques de mise en correspondance (pondération des Iris ou enquête de voisinage pour mesurer la mal-inscription par exemple). Quelles techniques permettent de limiter, sinon de mesurer, ces différents biais ? Enfin, comment envisager une manière de compléter de façon originale et pertinente les informations sociales relatives aux électeurs et/ou à leur territoire de résidence ? À ce propos, ne faudrait-il pas aussi envisager une caractérisation des unités territoriales non seulement à partir de leurs propriétés intrinsèques mais aussi selon leurs propriétés relationnelles ?

Le second volet se concentrera sur les modalités pratiques d'enquête et sur les expériences pédagogiques menées auprès des étudiants. En effet, la mise en place de dispositifs d'investigation autour du bureau de vote, qu'il s'agisse de questionnaires ou même de l'étude des listes d'émargements, relève d'une entreprise qui nécessite une certaine préparation. Si les enseignants de science politique et de sociologie sont nombreux à profiter des échéances électorales pour initier leurs étudiants à l'enquête de terrain, les occasions de partage de savoirs et de savoir-faire restent rares. Or, en la matière, tant sur les modalités les plus pratiques et concrètes d'organisation que sur la manière dont les étudiants peuvent participer à ces dispositifs, il y a très certainement des « ficelles du métier »

(Becker, 2002) à faire partager. Enfin, dans une logique d'optimisation de la recherche, il s'agira de proposer une réflexion sur les possibilités de mutualisation du recueil des données en collaboration avec des acteurs scientifiques et non-scientifiques (open data, etc.).

Cette section thématique entend réunir des intervenants désireux de faire partager leurs démarches et points de vue critiques. Les contributions doivent se baser sur des expériences de recherche que leurs auteurs auront pris le temps de comparer et de critiquer afin qu'elles puissent favoriser des avancées méthodologiques et scientifiques mais aussi l'élaboration de projets innovants, contribuant notamment à la formation à la recherche au sein du milieu étudiant. De même, afin de mettre en perspective le cas français, seront encouragées les contributions attentives à ce qui peut se faire au sein d'autres régimes démocratiques sur une unité électorale s'apparentant aux « bureaux de vote républicains ». Les contributions d'environ 6 000 signes peuvent être aussi bien individuelles que collectives. Elles doivent comporter un titre et une courte bibliographie. Une publication dans un numéro de revue thématique spécialement consacré à cette question est d'ores et déjà envisagée.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Bibliographie

BACOT Paul, 1993, « Conflictualité sociale et geste électoral. Les formes de politisation dans les lieux de vote », *Revue française de science politique*, n°43 (1), pp.107-135.

BECKER Howard, 2002, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte.

BRACONNIER Céline ; DORMAGEN, Jean-Yves, 2007, *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation en milieu populaire*, Paris, Gallimard,

BRACONNIER Céline, 2012, « Ce que le terrain peut faire à l'analyse des votes », *Politix*, n°100 (4), pp.99-112.

GOMBIN Joël, 2009, « Analyse écologique, modèles multi-niveaux et sociologie électorale : l'exemple des votes pour le Front national », Congrès de l'AFSP, *Etudier les comportements électoraux. Bilan de la recherche francophone*, Grenoble.

GOUARD David, 2014, *La banlieue rouge. Ceux qui restent et ce qui change*, Le Bord de l'eau, Lormont.

ROBINSON W. S., 1950, « Ecological correlations and the behavior of individuals », *American Sociological Review*, vol.15, n°3, pp.351-357.

ST 5 / Sociologie du vote à distance

Thibaut Jaulin
(CERI/Sciences Po)
thibaut.jaulin@sciencespo.fr

Jean-Michel Lafleur
(CEEM/Université de Liège)
JM.Lafleur@ulg.ac.be

Cette section thématique vise à rassembler et à confronter des recherches inédites sur le vote à distance dans la lignée de travaux récents sur le comportement électoral de migrants latino-américains, africains, et maghrébins.

Le concept de transnationalisme permet de mettre en lumière la capacité des migrants à transformer leur société d'origine en dépit de leur absence physique du territoire national. Les travaux sur les remises sociales ont montré que, au-delà de l'envoi d'argent, les migrants transmettent des normes, valeurs et pratiques (Levitt, 1998). Le vote à distance a souvent été présenté comme un vecteur de démocratisation, notamment dans la littérature grise des organisations internationales, mais il a également été critiqué en raison d'une abstention forte et de pratiques clientélistes (Itzigsohn et Villacrés, 2008).

Nous proposons, tout d'abord, de rompre avec l'idée selon laquelle les élections à distance ne sont pas dignes d'attention en raison du manque d'intérêt des électeurs à l'étranger pour la politique de leur pays d'origine, que prouverait le faible niveau de participation. En fait, la participation dépend souvent des procédures d'inscription, du système de vote, et du mode de représentation (Lafleur, 2013). Autrement dit, l'électeur à l'étranger, comme tout électeur, semble renoncer à exercer son droit de vote quand le « coût » de l'acte électoral est trop important.

Ensuite, nous suggérons d'adopter une conception dynamique de la formation des opinions politiques transnationales et d'appliquer les méthodes de la sociologie électorale au vote à distance. Par exemple, des sondages multi-sites ont permis d'identifier des variables qui expliquent le comportement d'électeurs dispersés dans plusieurs pays et continents. Outre les variables sociodémographiques, certaines sont spécifiques, comme l'expérience migratoire et la situation dans le pays de résidence ((Escobar, 2014 ; Lafleur et Sanchez, 2014 ; Dedieu, 2013). D'autres travaux ont souligné la pertinence de l'approche géographique et de l'analyse multi-niveaux qui permettent de dessiner les « espaces » de la migration et d'identifier des dynamiques politiques locales (Jaulin, 2014).

Cette section thématique propose deux axes de réflexion, non exclusifs. Le premier, méthodologique, sur **les outils de la sociologie électorale appliqués au vote à distance**. Comment mettre en œuvre des sondages multi-sites (échantillonnage, analyse des résultats)? Comment cartographier le vote à distance? Peut-on utiliser les statistiques migratoires, souvent hétérogènes et peu fiables? Comment adopter une approche « contextuelle » dans la double dimension locale et transnationale, réelle et virtuelle, qui caractérise les élections à distance? Le second axe de réflexion portera sur **le comportement électoral à distance** (vote et abstention). Les électeurs à distance sont-ils des électeurs « comme les autres »? Quelle est l'influence de l'expérience migratoire et de la socialisation dans le pays de résidence? Quel rôle jouent les partis politiques et les associations communautaires? Quels liens éventuels entre le vote à distance et le vote dans le pays d'accueil (pour les binationaux et/ou le vote des étrangers aux élections locales)?

Les organisateurs étudieront les propositions en français ou en anglais de chercheurs débutants ou confirmés.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Références

- Dedieu, J-P. ; Chauvet, L. ; Gubert, F. ; Mesplé-Somps, S. ; Smith, E. (2013) « Les 'batailles' de Paris et de New York. Une analyse du comportement électoral transnational des migrants sénégalais en France et aux États-Unis. » *Revue française de science politique*, t. 63, n° 5, pp. 865-892.
- Escobar, C. ; Arana, R. ; McCann, J. A. (2014) « Expatriate voting and migrants' place of residence: Explaining transnational participation in Colombian elections », *Migration Studies*, 31 p. (in press).
- Itzigsohn, J. ; Villacrés, D. (2008) « Migrant political transnationalism and the practice of democracy: Dominican external voting rights and Salvadoran home town associations », *Ethnic and Racial Studies*, t. 31, n° 4, p. 664-686
- Jaulin, T. (2014) « Les territoires du vote à distance : l'élection tunisienne de 2011 à l'étranger », *Espace géographique*, (in press).
- Lafleur, J-M. ; Sánchez-Domínguez, M. (2014) « The political choices of emigrants voting in home country elections: A socio-political analysis of the electoral behaviour of Bolivian external voters », *Migration Studies*, 27 p. (in press).
- Lafleur, J-M. (2013) *Transnational Politics and the State. The External Voting Rights of Diaspora*, New York and London: Routledge, 190 p.
- Levitt, P. (1998) « Social remittances: migration driven local-level forms of cultural diffusion », *The International migration review*, n°32, pp. 926-48.x

ST 6 / Les réformes électorales : un nouvel angle d'approche des systèmes électoraux ?

Ilva Diamanti
(Université d'Urbino)
mimetico@alice.it

Thomas Ehrhard
(Université Paris II)
thomas.ehrhard@gmail.com

Portée par de multiples exemples récents dans les démocraties établies (Nouvelle-Zélande, Japon, Italie, France), y compris là où la réforme n'a pas eu lieu (Royaume-Uni), l'étude des réformes électorales dispose d'une forte reconnaissance dans la science politique internationale. Marqués par un renouvellement des perspectives de recherche (Rahat, 2011), les travaux s'intéressent aux causes et aux mécanismes de modifications des systèmes électoraux (Gallagher, Mitchell, 2008). Cette section thématique a l'ambition de contribuer à développer l'étude des systèmes électoraux qui n'a pas connu de second souffle au sein de la science politique française (Pilet, 2008), en se fondant sur les perspectives de recherches actuelles de la science politique anglophone (Rahat, Hazan, 2011), sous l'angle des réformes électorales.

L'étude des systèmes électoraux a été profondément renouvelée ces dernières années par des travaux incluant des acteurs diversifiés (Renwick, 2010). Les cours ou tribunaux constitutionnels (Katz, 2011), les médias (Leduc, 2011), les citoyens (Fournier et al., 2011), ou les parlementaires (Colomer, 2011 ; Ehrhard, 2014) sont ainsi considérés comme des acteurs pertinents à prendre en compte. Ces recherches entraînent un renouvellement des variables d'analyse des systèmes électoraux. Les acteurs et leurs intérêts (Pilet, 2007), les processus (Ehrhard, 2013), la temporalité (Pilet, Bol, 2011), ou les *gender quota* (Celis, Krook, Meier, 2011) représentent des angles d'approches permettant d'étudier les facteurs déterminants de la permanence ou du changement des systèmes électoraux, ou de leurs effets sur les conséquences électorales ou le vote (Diamanti, 2013).

La section thématique adopte la dynamique des recherches internationales (Leyenaar, Hazan, 2011) à travers ces deux axes.

Axe 1. Les réformes électorales : permanences et changements des systèmes électoraux

Le premier axe s'intéresse aux systèmes électoraux en fonction des raisons de leur adoption, changement ou maintien. Trois directions seront privilégiées :

- L'idée selon laquelle les systèmes électoraux doivent être analysés par les partis politiques et en fonction de leurs intérêts a été atténuée et complétée. Les manques identifiés des études « classiques » des réformes électorales ont-ils entraîné un changement des paradigmes dominants dans l'étude des systèmes électoraux ? Quels changements en résultent pour la recherche sur les systèmes électoraux ?
- La diversification des acteurs politiques et la complexification des intérêts poursuivis par les acteurs pourront être étudiées à travers plusieurs directions relatives aux processus de réformes. Parmi la pluralité des approches quels intérêts semblent décisifs pour expliquer le maintien, la modification, ou le changement de système électoral ? Quelles perspectives de recherches sont ouvertes par la personnalisation ?
- Le renouveau de l'étude des systèmes électoraux porte principalement sur ses acteurs et les variables d'analyse, mais la question de l'objet analysé est également déterminante. Les

innovations théoriques des *electoral reforms* rendent souhaitable un découplage du cadre d'analyse. Il gagnerait à ne plus être focalisée sur les modes de scrutins et à être étendue à l'ensemble des composantes des systèmes électoraux.

Axe 2. Les conséquences des systèmes électoraux dans la perspective des réformes électorales

Le second axe porte sur conséquences des systèmes électoraux, au sens large, dont l'étude a également été renouvelée. Les communications pourront s'inspirer des nouvelles variables et objets des réformes électorales pour interroger deux directions :

- La pluralité des conséquences des réformes électorales, dominée par le trinôme « partis – proportionnalité – mode de scrutin », n'est pas souvent explorée. Ce cadre semble pourtant devoir être dépassé. Quels sont les conséquences des systèmes électoraux au-delà du système partisan ? Les partis sont-ils les seuls bénéficiaires des changements des systèmes électoraux ? Le gain de sièges est-il le seul objectif poursuivi par les réformes ? La personnalisation des systèmes électoraux (parlementaires, *quota*) se traduit-elle par des effets identifiables ?
- La « réussite » des réformes est une idée souvent présente mais elle demeure peu conceptualisée. Les réformes sont-elles suivies de succès ? Changer, est-ce gagner ? Les objectifs des réformes se retrouvent-ils dans les conséquences des systèmes électoraux ?

Au-delà des questions concrètes qu'ils recouvrent, ces deux axes soulèvent de manière transversale la question de la méthode de l'étude des systèmes électoraux : est-il possible d'analyser selon les mêmes théories, concepts et outils de recherches les systèmes électoraux dans leur ensemble ? Ainsi, les communications centrées sur des réflexions méthodologiques ou épistémologiques (y compris pluridisciplinaire) seront regardées avec une attention particulière. La question de l'échelle d'analyse (locale/nationale) paraît au centre des préoccupations à développer en raison de l'ensemble des enjeux qu'elle soulève (types d'acteurs, type d'effets, contextualisation, etc.) pour appréhender les réformes et leurs conséquences. L'étude des systèmes électoraux bénéficierait certainement des connexions possibles avec d'autres sous-disciplines, comme les politiques publiques ou les *legislative studies*.

Cette section thématique a vocation à réunir des communications empiriques et/ou théoriques, monographiques ou des *small-n studies* dans la mesure où ils s'inscrivent dans les axes présentés. Les communications seront en langue française ou anglaise.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 7 / Les appropriations méthodologiques d'internet dans la recherche sur des objets politiques

Fabienne Greffet

(Université de Lorraine, Equipe IRENEE, chercheure associée à Pacte-Grenoble)

Fabienne.Greffet@univ-lorraine.fr

Anaïs Theviot

(Sciences-Po Bordeaux, Centre Emile Durkheim)

a.theviot@gmail.com

Les technologies numériques renouvellent les méthodes de recherche en science sociales, mais celles-ci font encore rarement l'objet d'une réflexion collective, notamment en ce qui concerne les objets intéressant la science politique. La nécessité de fonder une réflexion spécifique sur les méthodes à mobiliser sur des terrains web a pourtant été soulignée et documentée aussi bien en France (Barats, 2013 ; Rouquette, 2009) que dans la littérature internationale (Fielding et alii, 2011 ; Rogers, 2013). L'objectif de cette section thématique est d'offrir aux chercheurs un espace de discussion et de réflexivité afin de questionner les enjeux méthodologiques et éthiques des appropriations méthodologiques d'internet, en s'appuyant sur des expériences concrètes de recherches sur des terrains et des objets politiques.

Les propositions de communications pourront s'articuler autour des trois axes suivants.

Axe 1 - Les enjeux méthodologiques de la production et de l'analyse des données grâce à internet

Cet axe vise à contribuer à une réflexion sur les règles et protocoles possibles concernant le recueil, la production et l'analyse des données numériques. Celles-ci peuvent relever de l'univers des multiples traces déposées par les internautes sur des dispositifs web non contrôlés *a priori* par les chercheurs. On pourra présenter des "manières de faire" permettant de constituer des corpus et de maîtriser la profusion de ces traces, dans la lignée des travaux antérieurs sur différentes méthodes, de l'observation "netnographique" (Kosinets, 2002) à l'analyse de tweets (Boyadjian, 2014).

Nous souhaitons ouvrir également la discussion sur d'autres données produites *via* internet, qui résultent d'un travail de conception plus direct des chercheurs, par exemple lorsque sont utilisés des dispositifs de questionnaires en ligne (Theviot, 2013). On peut se demander dans quelle mesure le "design" des enquêtes en ligne (Couper, 2000) permet d'aborder différemment certains objets de recherche et quelles sont les conditions de validité de telles collectes. Des interrogations peuvent aussi être formulées quant aux échantillons d'internautes constitués, aux processus de diffusion des enquêtes, aux effets sur les réponses de l'auto-administration d'un questionnaire derrière un écran, ou à la capacité heuristique de dispositifs comme les applications d'aide au vote (Alvarez et alii, 2014) ou les "bulletin boards online" (Bouillet et alii, 2014). Nous invitons les chercheurs mettant en place des procédures de collectes de données appuyées sur des dispositifs numériques à présenter leur(s) méthode(s).

Axe 2 - L'articulation entre dimension en ligne et dimension hors ligne de la recherche

Il est courant d'utiliser internet pour aborder un objet de recherche qui s'observe essentiellement hors ligne, ou pour prendre contact avec des groupes ou des personnes. Par exemple, pour les terrains de recherche éloignés géographiquement, le recours au numérique est possible afin de conserver des contacts dans les périodes d'interruption de la présence sur ces terrains. Plus généralement, le web constitue une ressource pour des recherches d'informations. On peut supposer que ses appropriations modifient la façon dont sont menées les recherches en sciences sociales. Cependant, celles-ci font partie des coulisses de la recherche et sont rarement intégrées à des protocoles détaillés et réflexifs.

L'ambition de cette section est donc de rendre visibles les pratiques mobilisant le web comme source et comme ressource, ainsi que les implications de ces situations pour l'analyse, comme cela s'est fait concernant l'usage de sources de presse (par exemple Fillieule, 2007). Dans cette optique, on pourra notamment s'intéresser aux entretiens réalisés à distance – via des logiciels de visiophonie – ou aux collectes d'informations réalisées par le biais d'internet.

Axe 3 - Les enjeux éthiques des méthodes en ligne

G. Latzko-Toth et S. Proulx soulignaient récemment "l'ambivalence du statut privé ou public" (Latzko-Toth et Proulx, 2013, p.41) des écrits recueillis sur internet ; émerge en effet un "web en clair obscur" (Cardon, 2010) caractérisé par une mise en visibilité de ce qui était auparavant de l'ordre de la conversation privée.

La limite entre espace privé et public est travaillée par chaque internaute en fonction de ses activités. Dans le cas où le compte est "ouvert", le chercheur doit-il agir avec le consentement explicite des enquêtés, comme l'y invitent les orientations actuelles de la recherche en sciences sociales (Fassin, 2008 ; Greffet, 2013) ? Que faire de la question du "droit à l'oubli" sur internet, qui semble impliquer la capacité pour tout acteur de retirer ses traces numériques, à rebours des tendances récentes à constituer des archives du web (Brügger, 2012) ? Il s'agit ici d'interroger les méthodes d'investigation à l'aune de la collecte des "données sensibles" souvent induites par des objets de recherche politiques, de leur confidentialité et de leur durabilité.

Cette section thématique s'adresse aux chercheurs qui utilisent internet pour le recueil ou l'analyse de matériaux empiriques, sans exclusive d'appartenance infra-disciplinaire ou de méthode employée – qualitative ou quantitative, exclusivement en ligne ou combinant recherche en ligne et hors ligne-.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Références citées

- Alvarez R.M, Levin I, Trechsel A.H, Vassil, K (2014), « Voting Advice Applications: How Useful and for Whom ? », *Journal of Information, Technology and Politics*, vol. 11, à paraître, pré publié en ligne.
- Barats C., dir. (2013), *Manuel d'analyse du web en sciences sociales*, Paris, A. Colin, coll. « U ».
- Bouillet J., Brugidou M., Moine M. (2014), « Parler politique sur Internet. Les questions d'énergie et d'environnement dans la campagne présidentielle », dans J.Gerstlé et R.Magni-Berton (dir.), 2012, *la campagne présidentielle*, Paris, L'Harmattan/Pepper, p. 153-168.
- Boyadjian, J. (2014), « Twitter, un nouveau « baromètre de l'opinion publique » ? », *Participations. Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté*, vol. 1.
- Brügger, N. (2012), « L'historiographie de sites Web : quelques enjeux fondamentaux », *Le Temps des médias* 1(n° 18), p. 159-169.
- Cardon, D. (2010), *La démocratie internet*, Paris, Seuil/La République des idées.
- Couper, M.P. (2000), « Web Surveys : a review of issues and approaches », *Public Opinion Quarterly*, 64, p. 464-494.
- Fassin E. (2008), « Extension du domaine de l'éthique », *Introduction, Mouvements*, n°55-56, p. 124-127.
- Fielding, N. Lee, R.M. Blank, G., eds. (2008). *The Sage Handbook of Online Research Methods*, London, Sage.
- Fillieule, O. (2007). « On n'y voit rien. Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires » dans P.Favre, O. Fillieule, F. Jobard (dir.), *L'atelier du politiste*, Paris, La découverte, p. 215-240.
- Greffet, F. (2013), « Pas d'éthique au pays d'Astérix ? Quelques réflexions sur la situation française », dans C. Barats (dir.), *Manuel d'analyse du web*, Paris, A.Colin, p. 48-52.
- Kozinets, R.V (2002). « The Field Behind the Screen : Using Netnography for Marketing Research in Online Communities », *Journal of Marketing Research*, 39 (1), p. 61-72.
- Latzko-Toth G., Proulx S. (2013), « Enjeux éthiques de la recherche sur le web » dans C.Barats (dir.), *Manuel d'analyse du web en sciences sociales*, Paris, A. Colin, coll. « U », p. 32-48.
- Rogers, R (2013), *Digital Methods*, Cambridge (M.A), the MIT Press.
- Rouquette, S., *L'Analyse des sites internet. Une radiographie du cyberspace*, Bruxelles, De Boeck/Ina, 2009.
- Theviot A. (2013), « Qui milite sur Internet ? Esquisse du profil sociologique du 'cyber-militant' au PS et à l'UMP », *Revue française de science politique*, vol. 63, n°3-4, p. 663-678.

ST 8 / Pour une politique des émotions

Alain Faure

(Pacte - Institut d'Etudes Politiques - Université Grenoble Alpes)

alain.faure@sciencespo-grenoble.fr

Emmanuel Négrier

(Cepel - Université de Montpellier)

negrier@univ-montp1.fr

Dans différentes controverses académiques internationales en sciences sociales, on observe depuis une décennie une même tendance à la réévaluation de la place des émotions et des sentiments dans les travaux empiriques et dans les schémas explicatifs (en histoire avec l'hypothèse d'un *affect turn* mais aussi en géographie -l'émotivité de la vie socio-spatiale-, en philosophie -le désir dans la formation des idées et l'équipement politique des passions-, en neuroscience -les sources de la conscience et le libre arbitre-, en psychosociologie, en psychanalyse...). Côté science politique, Philippe Braud a exploré la voie sur les élections puis a progressivement élargi le spectre jusqu'à ses travaux récents sur la colère des foules et sur les engagements affectifs et moraux à long terme, impulsant des recherches fécondes sur des objets aussi divers que la démocratie, les violences, le pouvoir ou les identités (Sommeiller Crettiez 2012). La mise à l'épreuve des émotions fait dorénavant l'objet de recherches spécifiques dans le champ politique, à l'image par exemple des études menées sur les mobilisations collectives par Christophe Traïni et de George Marcus sur le *citoyen sentimental*, des travaux de sociologie sur la dimension passionnelle du pouvoir, des essais de psychologie sur les révoltes, des recherches historiographiques sur la violence des échanges en milieu parlementaire...

Cette effervescence nous semble particulièrement propice à la tenue d'une section thématique de l'AFSP questionnant la façon dont les émotions influent, orientent et parfois même structurent les comportements et les faits politiques. Au vu de la grande hétérogénéité de méthodes et de concepts mobilisés dans ces travaux, nous souhaitons ouvrir une « boîte de dialogue » pour relier ces champs de connaissance spécialisés ou méconnus, pour dresser un bilan sur les différentes traditions intellectuelles en présence et pour engager un exercice prospectif sur de potentielles convergences et innovations intellectuelles. A titre indicatif, trois pistes sont suggérées. La première, la socialisation politique des individus, concerne le repérage des empreintes émotives individuelles qui éclairent, a posteriori, des engagements forts dans l'action politique (qu'il s'agisse de traumatismes familiaux, d'épreuves personnelles, d'événements marquants, de rencontres décisives, de contextes culturels saillants ou même de *sentiers de dépendance* aux institutions locales). Une deuxième piste, les passions exprimées dans la pratique du pouvoir, permet de revisiter différentes séquences qui marquent, par leur intensité émotive, le parcours et le métier des élites politiques. On pense aux ressorts personnalisés de l'*éligibilité* mais aussi à la dramaturgie des campagnes et des défaites électorales, aux affrontements et compromis dans les arènes politiques, aux pactes scellés au cœur des forums de politiques publiques. Une troisième piste enfin, la production des *grands récits* sur le bien commun, concerne l'ensemble des pratiques discursives et narratives qui donnent aux émotions une place stratégique de *réenchantement* politique, que ce soit dans le champ plutôt sectoriel (et catégoriel) des mobilisations et des doctrines professionnelles, dans celui plus spatialisé (et identitaire) des stéréotypes territoriaux, ou encore dans celui plus idéologique (et emphatique) des discours sur la défense de l'intérêt général. La focale des champs explorés se veut résolument ouverte (le personnel et les discours politiques, les controverses dans l'analyse des politiques publiques, la représentation et le comportement électoral...) et la section thématique s'intéressera indistinctement à différents moments politiques (la prise du pouvoir, la présentation de soi, les contestations, les alertes, les scènes délibératives...). La seule consigne adressée aux communicants concerne l'exposé du cadrage théorique et des passerelles rendues possibles ou souhaitables entre différentes traditions analytiques. Même si l'hypothèse d'un *emotional turn* est loin d'être validée dans les champs de la science politique et de la sociologie politique, la

section thématique se fixe pour objectif d'amorcer un travail collectif à la fois introspectif et exploratoire dans *le monde des émotions* qui interfèrent avec la politique.

Sur le plan pratique, il est demandé aux auteurs d'envoyer une proposition de 3 000 signes maximum (espaces compris) avant le 15 octobre 2014 présentant le projet de communication et un bref CV. Les thèses en cours, les projets à plusieurs voix, les essais pluridisciplinaires et les contributions de collègues étrangers (en anglais ou en français) seront particulièrement bienvenus.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 9 / A quoi sert la psychologie politique en science politique ?

Jean-Louis Marie
(Sciences Po Lyon)

jean-louis.marie@sciencespo-lyon.fr

Yves Schemeil
(Sciences Po Grenoble)

yves.schemeil@sciencespo-grenoble.fr

Les séparations disciplinaires élaborées en France à la fin du 19^{ème} siècle entre sociologie, psychologie et biologie sont de plus en plus poreuses. Pourtant, la science politique déploie fréquemment ses critiques à l'encontre des usages des diverses psychologies. A l'inverse, il est aisé de constater combien, elle est de fait engagée dans un mouvement profond de psychologisation. Globalement, les politologues reprennent ou redécouvrent les thèmes de la cohérence ou de la dissonance cognitive, des représentations, des catégorisations sociales, des inférences attributives, des constructions identitaires.

L'objet de cette section thématique est d'explorer la manière dont les travaux de science politique se sont emparés de ceux de la psychologie sociale sur la compétence et la cognition, sur l'adhésion aux normes ou leur refus, sur la formation des choix individuels et publics, mais aussi sur des usages convergents de méthodes expérimentales. Il s'agit également d'interroger l'ambiguïté d'une relation faite d'emprunts mal assumés. A cette fin, on passera en revue les avancées et les obstacles à la généralisation du recours aux explications psychologiques en science politique, notamment en France mais aussi ailleurs dans le monde.

Les contributions pourront s'attacher aux questions suivantes :

- 1) *Problèmes épistémologiques et méthodologiques* soulevés par l'introduction ou la non introduction de la psychologie politique dans la science politique générale. De quelle(s) psychologie(s) les politistes usent-ils ? Explication par les dispositions psychologiques ou explication par les dispositions psychologiques naturelles : jusqu'où poursuivre la régression ? Une explication en science sociale peut-elle être autre, in fine, que psychologique ?
- 2) *Etudes de cas* réussis ou non d'usages de la psychologie dans des travaux de science politique, et évaluation comparée des méthodes utilisées dans les deux champs disciplinaires (sondages, expériences en laboratoire)
- 3) Bilan des *apports de la psychologie politique aux études électorales*, à celles des attitudes et des valeurs, au leadership partisan, aux décisions publiques
- 4) Bilan des *apports de la psychologie politique aux études internationales* et de politique étrangère.

Les références utiles sont les suivantes : Arthur Lupia, Matthew McCubbins & Samuel Popkin, eds., *Elements of Political reason: Understanding and Expanding the Limits of Rationality*, London, Cambridge University press, 2000. George E. Marcus, Ann N. Crigler, Michael B. Mackuen, *The Affect Effect, Dynamics of Emotion in political Thinking and Behavior*, Chicago, The University of Chicago Press, 2007. Marcus et MacKuen, Marcus, George E., W. Russell Neuman, Michael MacKuen, *Affective Intelligence and Political Judgment*. Chicago: The University of Chicago Press, 2000 ; Kuklinski, James H., ed. *Citizens and Politics. Perspectives from Political Psychology*. Cambridge: Cambridge University Press, 2001 ; Mercer, Jonathan, "Rationality and Psychology in International Politics", *International Organization*, 59, Winter 2005, p.77-106 ; Redlawsk, David P. ed. *Feeling Politics: Emotion in Political Information Processing*, London, Palgrave, New York, Macmillan, 2006 ; Sears, O., Leonie Huddy, Robert Jervis, *Oxford Handbook of Political Psychology*, Oxford, Oxford UP, 2003, 832 p. ; Simon, Herbert, "Human Nature in Politics: The Dialogue of Psychology with political Science", *American Political science Review*, 79, 2, June 1985, p; 293-304.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 10 / Les rapports au politique des étudiants

Julien Fretel
(CRPS, Université de Paris 1)
freteljulien@yahoo.fr

Patrick Lehingue (CURAPP-ESS, Université de Picardie Jules Verne)
plehingue@yahoo.fr

Gwénaëlle Mainsant
(CURAPP-ESS, Université de Picardie Jules Verne)
gwenaelle.mainsant@gmail.com

Caractérisée par la forte volatilité des choix politiques et électoraux (à commencer par l'abstention intermittente), ainsi que par l'alternance de phases d'apparente atonie et de fortes mobilisations collectives, la population étudiante reste paradoxalement (au regards de la proximité professionnelle et pédagogique que les enseignants-chercheurs entretiennent avec elle) un défi pour les recherches en sociologie politique et électorale. Les enquêtes réalisées portent jusqu'ici sur les connaissances (Favre, Offerlé, 2002), les valeurs et les représentations politiques (Muxel et *al.*, 2004), l'intérêt pour la politique (Michon, 2008), le militantisme (Michon, 2006) ou la participation à une mobilisation collective (McAdam, 1986, 1988 ; Geay, 2009 ; Michon, 2011). Fécondes mais trop souvent dispersées, elles requièrent, au regards des profondes transformations morphologiques et sociales des mondes étudiants, une actualisation constante.

L'analyse des rapports au politique, définis ici de la manière la plus extensive possible, englobe plusieurs dimensions : 1) le degré et les modalités des politisations, et le rôle des socialisations familiales, scolaires et amicales 2) la fréquence et le contenu des éventuelles discussions avec des proches; 3) les usages des médias (type, fréquence, choix des contenus); 4) la participation à des activités politiques collectives conventionnelles ou non; 5) les appartenances partisans, syndicales ou associatives; 6) la compétence politique qu'elle soit technique et statutaire; 7) la confiance et/ou le scepticisme politique; 8) l'itinéraire électoral et le rapport au vote (participation, modalités et enchaînement des choix); 9) les préférences politiques (objets, intensité, étendue, stabilité, modes de justification, articulations) et 10) les instruments cognitifs mobilisés pour former des jugements et définir des choix. L'ambition de cette section thématique est d'analyser comment les rapports au politique des étudiants résultent d'interactions complexes entre des dispositions et des contextes.

La question semble d'autant plus pertinente que la diversification des profils sociaux des étudiants (importante proportion d'étudiants boursiers, présence non négligeable de fils et filles d'ouvriers ou d'employés) permet d'élargir la portée des enquêtes actuelles sur la population étudiante, qui n'est plus (au moins au moment de l'inscription en première année) quasi exclusivement composée d'Héritiers comme dans les années 60 (Bourdieu, Passeron, 1964). Du même coup, le spectre des positions et trajectoires sociales, et indissociablement des anticipations et des investissements est beaucoup plus large qu'il y a cinquante ans. Cette hétérogénéisation se mesure aussi dans les choix des filières voire des sites. Si les effets de contexte n'ont été jusqu'ici soulignés que pour des mobilisations collectives (Zhao, 1998 ; Geay, 2009 ; Michon, 2011), l'étude des comportements politiques des étudiants dans des conjonctures différentes semble particulièrement adaptée pour étendre la connaissance des processus de socialisation politique. En particulier, la section thématique privilégiera les comparaisons des rapports au politique dans des temps supposés "forts" (notamment les périodes de mobilisation électorale) et des périodes d'intensité plus réduite. Quel est l'impact d'événements politiques sur la socialisation politique des étudiants ? Que devient l'intérêt pour la politique, accru en période

d'effervescence électorale, en « temps ordinaire » ? Quels sont les attentes et enjeux que les publics étudiants associent à l'activité politique en ou hors période électorale dans leur attention aux médias ?

De surcroît, cette section thématique s'intéressera aux communications réflexives, attentives aux rapports entre socialisation politique et rapport à l'institution scolaire. En effet, les chercheur-se-s travaillant sur la socialisation politique des étudiant-e-s sont aussi et souvent les enseignants de ces mêmes étudiants. L'énonciation de son rapport au politique par l'étudiante, notamment la maîtrise de savoirs politiques, peut alors se comprendre aussi comme un positionnement vis-à-vis de l'enseignante, manifestant dans certains cas, la bonne volonté scolaire ou au contraire la défiance par rapport à l'institution. L'analyse de la socialisation politique comme de la compétence politique est-elle nécessairement « cadrée » par l'imposition de problématiques scolaires à une population étudiante ?

On privilégiera, dans le choix des communications retenues, les travaux issus d'enquêtes empiriques de terrain récentes, qu'elles soient « quantitatives » ou « qualitatives », en veillant à diversifier au maximum les filières, les cycles d'études, les types d'établissement pour permettre dans la discussion une analyse comparative des rapport au politique d'une population de fait très diversifiée sous différents rapports. On souhaiterait également apporter un soin particulier aux questions « méthodologiques » des définitions, mesures ou opérationnalisations empiriques de l'intérêt pour la politique, de la compétence politique, des schèmes d'évaluation de l'univers politique

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux trois responsables de la ST

Bibliographie

- Bourdieu (Pierre), Passeron (Jean-Claude), *Les héritiers, les étudiants et la culture*, Paris, Minuit, 1964
- Favre (Pierre), Offerlé (Michel), « Connaissances politiques, compétence politique ? Enquête sur les performances cognitives des étudiants français », *Revue française de science politique*, vol.52, n°2-3, 2002, p. 201-232.
- Gaxie (Daniel), « Appréhender le politique à l'aune des expériences sociales », *Revue française de science politique*, vol.52, n°2-3, 2002, p. 145-178.
- Geay (Bertrand) (dir.), *La protestation étudiante. Le mouvement du printemps 2006*, Paris, Raisons d'agir, 2009.
- McAdam (Doug), "Recruitment to High-Risk Activism: The Case of Freedom Summer", *American Journal of Sociology*, 92 (1), 1986, p. 64-90.
- McAdam (Doug), *Freedom Summer*, New York and Oxford: Oxford University Press, 1988.
- Michon (Sébastien), « La lutte dans la lutte. L'espace de la mobilisation étudiante contre le Contrat première embauche (CPE) », *Sociétés Contemporaines*, n°83, 2011, p.83-106.
- Michon (Sébastien) « Les effets des contextes d'études sur la politisation », *Revue française de pédagogie*, n°163, 2008, p. 63-75.
- Michon (Sébastien), *Études et politique : les effets de la carrière étudiante sur la socialisation politique*, Thèse de doctorat, Université Marc Bloch Strasbourg, 2006
- Muxel (Anne) avec Catzaras (Nicolas), Chiche (Jean), Maurer (Sophie), Tiberj (Vincent), *Les étudiants de Sciences Po. Leurs idées, leurs valeurs, leurs cultures politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.
- Zhao (Dingxin), "Ecologies of Social Movements: Student Mobilization During the 1989 Prodemocracy Movement in Beijing", *American Journal of Sociology*, 103 (6), 1998, p. 1493-1529.

ST 11 / Enjeux théoriques et méthodologiques d'une cartographie dynamique des espaces militants

Mathilde Pette
(Université Lille 1 – CLERSÉ / CERAPS)
mathilde.pette@gmail.com

Olivier Fillieule
(Université de Lausanne – IEPI-CRAPUL et CESSP, Paris I Sorbonne)
Olivier.fillieule@unil.ch

Après plus de deux décennies de travaux centrés sur le niveau des organisations, la sociologie des mouvements sociaux a opéré dans les années 1990 un retour au contexte et à son poids dans l'émergence et le développement des mouvements collectifs et des luttes sociales. Toutefois, le contexte n'est pensé qu'au travers des opportunités de mobilisation qu'il offre ou des contraintes qu'il impose aux organisations de mouvement social. En opérant une distinction entre « challengers » et « élites » ou « contestataires » et « État », la *contentious politics* peine à penser les mouvements *dans* leur environnement. Une approche plus relationnelle et dynamique se développe cependant depuis quelques années, s'appuyant sur un ensemble de concepts apparentés, comme les notions de *champ* (Bourdieu 1992), de *champ organisationnel* (DiMaggio et Powell 1983, 1991), de *secteur* (Scott et Meyer 1983), de *jeu* (Scharpf 1997), d'*arène* (Hilgartner et Bosk 1988), de *réseau* (Melucci 1989 ; Diani et Bison 2004), de *marché* (Fligstein 2001), de *policy domain* ou de *polity systems and subsystems* (Sabatier 2007), de *communauté de mouvement social* (Buechler 1990), d'*espace* (Pinell and al 2002; Mathieu 2012) ou de *strategic action field* (Fligstein, McAdam 2012).

Au-delà de tout ce qui les différencie, ces concepts ont pour point commun de saisir le militantisme comme un espace (concret et symbolique) de lutte qui agrège pour un temps plus ou moins durable un ensemble de groupements et d'individus, alliés ou opposés autour d'un ou de plusieurs enjeux liés. Si des travaux récents se sont penchés sur la question des *espaces militants*, ils n'ont pas pour autant dépasser la réflexion théorique. L'objectif de cette section thématique méthodologique est de tenter de combler ce manque en invitant à une réflexion sur les outils disponibles pour penser, décrire et représenter les espaces militants. Comment rendre opérationnel l'outil sociologique d'*espace* ?

Nous tenterons de répondre aux questions suivantes:

- Comment penser, décrire et représenter *les contours d'un espace militant* ?
- Comment penser, décrire et représenter *la structure d'un espace militant* ?
- Comment s'articulent les *différentes échelles* auxquelles existent les espaces militants (locales, translocales, nationales, internationales et transnationales) ?
- Comment y associer *une dimension concrète* ou encore *géographique* ?
- Comment penser, décrire et représenter *de manière dynamique* ces espaces ?
- Comment les *comparer* ?

Nous prêterons donc une attention particulière à la dimension méthodologique des communications. Avec quelles méthodes et quels outils peut-on analyser les espaces militants ?

En guise d'exemples, l'analyse des réseaux sociaux peut permettre de saisir la structure des espaces étudiés en fonction des liens d'affiliation établis entre des organisations, des familles de mouvements et/ou des causes. Cette technique permet d'aboutir à une représentation graphique de l'espace étudié au regard des liens entre des organisations qui participent à des manifestations ou des grèves ou des pratiques de multi engagement des militants (Fernandez, McAdam 1988 ; Fillieule et Blanchard 2004 ; Pette 2012), à quoi il faut ajouter les techniques prosopographiques (Stone 1972 ; Charle 200). Les diverses méthodes d'analyse géométrique de données (e.g. analyse de correspondance, structured data analysis), initiées autour de la théorie bourdieusienne des champs (ARSS 2013), et depuis développées dans diverses directions (Le Roux, Rouanet 2004), fournissent aussi des pistes de recherche fertiles.

Il peut également s'agir de représenter graphiquement l'ancrage territorial des espaces en vue de saisir la spatialisation des réseaux militants. Quels sont les usages militants de l'espace urbain ? Où sont les lieux militants (locaux syndicaux, associatifs et politiques, salles de réunions, lieux de rassemblements, trajets de manifestations, etc.) ? Comment se manifestent spatialement les sociabilités militantes et les réseaux d'interconnaissances ? Si les concepts de « réseau », de « centralité », de « nœud » sont utilisés couramment en géographie, ils peuvent aussi être opérationnels pour saisir les espaces militants. Par ex., comment les centralités ouvrières (*Le Mouvement social*, 1982) ou immigrées (Chabrol, 2013) permettent d'expliquer les implantations territoriales des lieux militants et les vécus du militantisme ? Ici aussi, la perspective historique explorée notamment par Roger Gould peut être questionnée : comment les transformations urbaines impactent-elles les espaces militants ? Les lieux militants et les centralités militantes se déplacent-ils ? (Nicholls, Miller et Beaumont 2013).

Les analyses de réseau, les analyses géométriques de données, la prosopographie et la cartographie sont donc au cœur de la section. De ce fait, la section thématique est aussi une invitation à un dialogue avec d'autres disciplines des sciences sociales, au premier rang desquelles la géographie et l'histoire.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 12 / (Ne pas) consentir ?

Conformismes contestataires et institutions de la critique

Elsa Rambaud
(CESSP, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
elsarambaud@free.fr

Johanna Siméant
(CESSP, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
jsimeant@univ-paris1.fr

L'argument de cette session est que prendre au sérieux, d'un point de vue de sociologie politique, la question du dissentiment publiquement exprimé (sous la forme des actes protestataires, et plus généralement des pratiques critiques) suppose de replacer ces activités, à rebours d'une vision héroïque et intellectualisée, dans ce qu'elles ont d'institué, d'appris, d'incorporé... quitte à envisager ce que la manifestation du dissentiment peut devoir à des formes de façonnage institutionnel et à ne pas opposer *a priori*, au regard des méthodes d'enquête tout autant que « phénoménologiquement », l'économie de la contestation et celle de la conformation.

En dehors de ce qui apparaît parfois comme un épuisement de la sociologie des mouvements sociaux, le propos de cette session a aussi à voir avec le réinvestissement de certains travaux de Michel Foucault dans l'analyse des formes de la gouvernementalité libérale, d'une part, et, d'autre part, aux débats contemporains sur la critique comme *pratique* plus que comme disjonction d'avec l'ordre de la pratique - et redevable, ce faisant, des mêmes outils d'analyse.

Nous entendons procéder à un déplacement de regard consistant à envisager non pas tant les rapports sociaux et de force auxquels l'activité critique s'arrache, mais bien ceux dans lesquels elle s'insère et qui la façonnent. Et c'est toujours sous cet angle qu'il pourrait être question de se risquer, sans y voir une quelconque forme de pathologie, sur les chemins peu fréquentés de l'apprentissage du dissensus et d'une appréhension renouvelée de ce qui transite dans (nos conceptions de) la réflexivité.

Les pistes ouvertes (de façon non limitative) par cette session pourraient être les suivantes.

Il s'agirait tout d'abord, plutôt que de situer les ressorts et/ ou l'efficacité de la critique dans des formes d'extériorité à ce qui en est l'objet, d'interroger ce que peut être cette « extériorité » et de laisser ouverte la porte à l'analyse de son enracinement *local*. Cette localité peut s'entendre du point de vue du « contenu » de la contestation, de son terreau social et surtout du point de vue des relations entre son organisation idéale – quand elle peut être décrite en ces termes - et son organisation sociale. On peut penser spontanément au cas des juridictions internes à des secteurs d'activité et autres formes d'évaluation entre pairs, et surtout à ce qu'ils donnent à penser. Cette session accueillerait volontiers la sociologie de pratiques critiques qui ne seraient pas principalement envisagées comme ce qui se dresse contre l'« institution » entendue au sens volontairement lâche du terme (orthodoxie, théorie de la pratique, collectifs militants, famille, école, forces religieuses etc.) mais d'abord comme ce qui prend place *dedans*.

De manière liée, cette session pourrait être l'occasion d'ouvrir la boîte noire de la socialisation critique et de la formation de d'appétences et de compétences critiques. Ainsi, plutôt que de s'acharner à se demander si les mouvements islamistes en Afrique sont ou pas des mouvements sociaux en bonne et due forme, ne serait-il pas tout aussi pertinent d'interroger ce que leurs pratiques de protestation doivent, ou pas, aux apprentissages religieux ou aux formes d'examen de soi et des autres qu'ils inculquent ? Plutôt que d'exposer des trajectoires individuelles sous l'angle des préférences militantes, pourquoi ne pas se centrer prioritairement sur des techniques d'apprentissages de pratiques protestataires et critiques ? Par contraste avec une tendance à penser ces dernières sur le mode de la rupture avec la norme, l'usuel ou l'habituel, cette focale, sensible à ce qui fait office d'*entraînements*

contestataires ou de pédagogies critiques, pourra ouvrir la voie à l'étude de formes de routinisation de ces activités voire à ce qu'on peut qualifier, au sens moralement neutre du terme et sans préjuger de son audience, de conformisme critique.

Un autre ensemble d'interventions pourrait se donner pour tâche de penser les effets de la contestation sur l'économie de la domination et/ou du consentement, notamment dans des espaces valorisant des formes de « réflexivité » à leur endroit (on pense par exemple aux succès de l'advocacy dans l'espace des organisations internationales). De quoi parle-t-on lorsqu'il est question de la capacité de certains dispositifs et/ou collectifs à « digérer » la critique qui les visite et à en sortir « renforcés » ? D'y voir une « ruse de l'histoire » parvient-il à expliquer ce phénomène ou est-ce, aussi, ce qu'il faudrait pouvoir expliquer ? Comment comprendre l'attachement des individus à des lieux sociaux où une part de ce qu'ils font consiste à dire « ne pas être dupes » de ce qu'ils font ? Quels liens peuvent exister entre militantisme « distancié », si ce n'est sceptique, et force des modes d'adhésion ? Sont ici attendues des communications ne se limitant pas à une analyse subjectiviste des subjectivations et/ou susceptibles de rendre compte des effets pratiques des imaginaires attachés à la subjectivité et au dissensus. Ou plutôt au (vrai) dissensus comme dernier royaume de la (vraie) subjectivité, comme nécessitant - supposant et obtenant - une suspension de l'attraction sociale exercée sur les représentations mentales.

Cette ST sera tout particulièrement attachée à combiner communications théoriques et textes à forte assise empirique, travaux traitant de la protestation et de la critique ici et ailleurs, dans le monde des institutions et pas seulement dans le ciel des mouvements sociaux.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Pour votre proposition de communication (un titre + texte de 1500 signes minimum exposant votre démarche théorique et empirique).

Bibliographie

- BOLTANSKI, L., *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009.
- BOURDIEU, P., *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Seuil, 2000.
- DAVID-JOUGNEAU, M., *Le Dissident et l'institution ou Alice au pays des normes*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- FOUCAULT, M., « Le sujet et le pouvoir », in *Dits et écrits*, tome IV, texte n° 306, 1982, p. 222-243.
- HERAN, F., « La seconde nature de l'habitus », *Revue Française de Sociologie*, XXXVIII, 1987, p. 385-416.
- HIBOU, B., *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, Paris, France, La Découverte, 2012.
- ILLOUZ, E., « Critiquer le talk show : le cas Oprah Winfrey », in Bourdon J, Frodon J-M, *L'œil critique. Le journalisme critique de télévision ?*, Bruxelles, De Boeck Université, 2003, pp. 154-165.
- KELLY, M., *Critique and Power. Recasting the Foucault/Habermas Debate*, Cambridge, MIT Press, 1994.
- LAGROYE, J., *La vérité dans l'Église catholique: contestations et restauration d'un régime d'autorité*, Paris, Belin, 2006.
- LEMIEUX, C., *Le Devoir et la Grâce*, Paris, Economica, 2009.
- MARIOT, N., « La réflexivité comme second mouvement », in *L'Homme*, n° 203-204, 2012, pp. 369-398.
- PATOUILLARD, V., « Une colère politique : l'usage du corps dans une situation exceptionnelle : le Zap d'Act-Up Paris », *Sociétés contemporaines*, 31, juillet 1998, p. 15-36.
- PENNETIER, C. et PUDAL, B., *Autobiographies, autocritiques, aveux dans le monde communiste*, Paris, Belin, 2002.
- RAMBAUD, E., *L'organisation sociale de la critique à Médecins Sans Frontières*, in *Revue Française de Science Politique*, vol. 59 (2009), n° 4, p. 723-756.
- RAMBAUD, E., *Médecins Sans Frontières. Sociologie d'une institution critique*, thèse de doctorat, Université Paris 1, 2013.
- ROUX, P., FILLIEULE, O., dirs, *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- SAWICKI, F. et SIMEANT, J., « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », in *Sociologie du Travail*, vol. 51 (2009), n° 1, p. 97-125.
- SIMEANT, J., « Protester / mobiliser / ne pas consentir. Sur quelques avatars de la sociologie des mobilisations appliquée au continent africain », in *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20 (2013), n° 2, p. 125-143.
- SIMEANT, J., *Contester au Mali. Formes de la mobilisation et de la critique à Bamako*, Paris, Karthala, 2014.
- WALZER, M., *Critique et sens commun: essai sur la critique sociale et son interprétation*, Paris, La Découverte, 1990.

ST 13 / « Banaliser » un objet socio-historique : Les gauches alternatives dans les années 1968, et leurs devenir

Isabelle Sommier
(Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
sommier@univ-paris1.fr

Florence Johsua
(Université de Lausanne)
florence.johsua@sciencespo.fr

Si l'objet « 68 » est définitivement sorti des limbes à l'occasion du quarantième anniversaire, il en va autrement d'un de ses acteurs les plus visibles, les gauches alternatives, dont l'étude, en dehors du PSU (Kernalegenn *et al.* 2009, Castagnez *et al.* 2013), reste marginale (Sommier 1998, Dressen 2000, Salles 2005, Kernalegenn 2005, Neveu 2008, Johsua 2014) malgré de nombreux mémoires de Master 2 et le travail réalisé depuis 1997 par le collectif Dissidences. L'intérêt semble bien plus grand hors de nos frontières (McGrogan 2010, Jackson *et al.* 2011) tandis qu'ici, seuls les récits journalistiques, témoignages et souvenirs abondent, confinant les gauches alternatives à l'anecdotique. Cette friche historiographique est d'autant plus troublante que leur influence et leurs filiations sont importantes et communément reconnues, notamment sur les mouvements sociaux ultérieurs (des NMS à l'altermondialisme), ne serait-ce qu'en raison des multiples reconversions militantes dans le domaine associatif ou syndical, comme dans le champ politique. Lorsqu'elles sont relevées, c'est soit à titre allusif, soit pour nourrir une opposition assez vaine entre « gauchisme politique » et « gauchisme culturel » ou encore entre « anciens » et « nouveaux » mouvements sociaux, et toujours sur fond de même querelle d'héritage sur 68, pour célébrer l'heureuse défaite des uns au profit des autres.

Les gauches alternatives apparaissent ainsi comme une parenthèse de quelques années (1968-73) hors sol et sans véritable épaisseur historique : sans passé autre qu'hétéronome dans les interstices de leurs organisations d'origine, ni devenir autre que temporaire et bien souvent sur le registre de la manipulation des mouvements existants, des erreurs stratégiques et finalement des renoncements pour ne pas dire du repentir. Bref, un objet socio-historique qui n'en est pas un, puisque réduit à une séquence de cinq années et partant, peu légitime en sociologie des mouvements sociaux comme en sociologie des partis politiques. L'historiographie des années 1968 s'en trouve de la sorte singulièrement amputée, soit par l'ignorance des effets des gauches alternatives sur les conflits des années 1970 mais aussi sur les groupes partisans et syndicaux existants (et leurs évolutions), soit au travers d'une focalisation sur l'extrême gauche.

Interroger la place des gauches alternatives dans l'économie générale des années 68 impose d'opérer un quadruple déplacement de perspective :

- Désenclaver l'objet en privilégiant à l'entrée « extrême gauche » au singulier, celle des gauches alternatives entendues comme l'ensemble des sensibilités politiques qui prônent une rupture avec le système capitaliste en procédant à la critique plus ou moins radicale de la gauche institutionnelle. Le terme ne recoupe pas, même s'il l'inclut, celui de New Left, utilisé à partir du début des années 1960 pour qualifier les formations explicitement politiques qui se développent le plus souvent au sein de la gauche institutionnelle. Il le dépasse en intégrant d'une part la filiation libertaire (anarchistes, autonomes), d'autre part les expérimentations politiques, souvent venues des chrétiens de gauche, qui transgressent ouvertement les frontières habituellement dévolues aux domaines respectifs du politique et du social pour « faire de la politique autrement », à l'instar du projet du PSU.
- Substituer au débat entre « ancien » et « nouveau » la question du rapport des gauches alternatives à l'institué, pour reprendre une analyse de J.-M. Denis (2011), ce qui permet de

dépasser la séquence courte 1968-73, pour penser à la fois, en amont, les effets des expériences de dissidence intrapartisane dont sont issus la plupart des groupes (PCMLF du PCF, LCR-GP de l'UEC) et, en aval, les tensions qu'ils rencontrent à partir de la seconde moitié des années 1970 quand s'épuisent les luttes et que, notamment avec le programme commun, se pose la question des voies du changement politique au-delà de son horizon révolutionnaire.

- Privilégier une approche localisée (Briquet & Sawicki 1989), contre le prisme parisien et par le haut généralement adopté à leur égard, pour inscrire l'évolution des gauches alternatives dans un tissu socio-économique et un champ politique et multi-organisationnel précis, ce qui, probablement, mettra en lumière leur adaptabilité à la variété des configurations locales, contre l'image monolithique qui en est souvent renvoyée.
- Arrimer leur étude non sur l'exégèse de leurs productions internes (souvent indigestes) mais sur les parcours individuels et événements militants constitutifs de points d'infléchissement et de bifurcations les conduisant à se délester progressivement de l'idée de centralité ouvrière et à s'investir ailleurs (par exemple dans les luttes pour la libération des mœurs, qui ont influencé – en retour – ces mouvements) ou autrement dans les organisations institutionnelles, ou encore en contribuant au renouvellement des pratiques militantes (partisanes, syndicales ou plus généralement contestataires).

C'est principalement à l'aune de ces deux derniers critères que les propositions de communication sont attendues, qu'elles viennent de la sociologie, de la science politique ou de l'histoire. Cette ST n'entend par ailleurs pas se limiter au cas français. Elle encourage les propositions de communication portant sur d'autres pays.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 14 / Ouvriers, mouvement syndical et mouvements sociaux de 1968 à nos jours

Sophie Bérout
(Triangle, Université Lyon 2)
sophie.beroud@univ-lyon2.fr

Karel Yon
(Ceraps, Université Lille 2)
karel.yon@univ-lille2.fr

Les ouvriers et le mouvement syndical auraient été au cœur de la conflictualité sociale jusque dans les années 1970, avant de laisser place à ce qu'il a été convenu de désigner comme les « nouveaux mouvements sociaux ». Cette représentation a largement contribué à ranger les grèves ouvrières des décennies suivantes dans la catégorie des luttes défensives, à les isoler dans l'espace des mouvements sociaux et à voir l'innovation sur d'autres terrains. Pourtant, dans les années 68, c'est bien de la lutte pour la défense de l'emploi, à Lip en particulier, qu'émerge la thématique de l'autogestion. *A contrario*, certaines luttes ouvrières contemporaines prolongent ces expériences mais ont perdu la légitimité publique qui leur était acquise auparavant. Dans le même temps, au sein de causes emblématiques des « nouveaux mouvements sociaux » existent des courants qui s'appuient sur les répertoires d'action du mouvement ouvrier et se revendiquent de son histoire.

Le but de cette section est de s'intéresser aux temporalités discordantes entre les luttes ouvrières, les investissements militants, politiques, culturels dont elles sont l'objet et les représentations publiques qui en rendent compte depuis les années 1968. Au croisement de la socio-histoire et de l'analyse des mouvements sociaux, il s'agirait ainsi d'apporter un nouvel éclairage sur la « centralité ouvrière » dans les mouvements sociaux des années 1968 et sur son délitement progressif au cours des décennies ultérieures. Alors que les analyses contemporaines du syndicalisme et des conflits du travail n'hésitent plus à recourir aux outils théoriques de la sociologie des mouvements sociaux, l'imbrication entre les différentes formes de contestation reste peu travaillée par les politistes pour ce qui concerne le passé. Les travaux de science politique consacrés aux évolutions du mouvement ouvrier/syndical depuis les années 1970 ont surtout insisté sur les dynamiques confédérales et le rapport au champ politique national. Ce sont surtout les historiens et socio-historiens qui, en privilégiant l'approche localisée, ont pu mettre à jour une contestation ouvrière multiforme.

Trois pistes pourraient ainsi être investies pour les propositions de communication dont il est attendu qu'elles reposent sur une base empirique :

- Une première piste consisterait à **saisir la dimension symbolique de la centralité ouvrière**. Dans quelle mesure, agir collectivement dans les années 68 suppose-t-il de se définir par rapport aux luttes ouvrières ? De quelle manière l'inflation des discours sur la classe ouvrière contribue-t-elle à remettre en cause le monopole légitime qu'en avaient jusqu'alors le Parti communiste et la CGT ? En quoi le mouvement ouvrier – et spécialement le mouvement syndical – fournit-il une grammaire de l'action collective ?

- La deuxième piste conduirait à **étudier la centralité ouvrière dans sa dimension socio-spatiale**. Certaines usines constituent des lieux d'investissements militants divers (gauchistes, chrétiens, féministes...), à la fois en raison de l'attention que leur accordent des militants extérieurs et des pratiques d'ouverture qui se développent à l'occasion de nouvelles formes de conflits et d'occupations. L'étude fine de configurations militantes localisées et de mobilisations sur un site donné permet de repérer la contribution des groupes non ouvriers à la conflictualité usinière, mais aussi la façon dont se nouent les liens entre intellectuels et ouvriers. Elle permet aussi de chercher les traces de mobilisations exclues des

mémoires légitimes de la contestation : quid, par exemple, du féminisme ouvrier et des questionnements qu'il a suscités sur les frontières politiques du mouvement syndical et du mouvement des femmes ?

- Enfin, une troisième piste porterait sur **la perte de centralité ouvrière dans sa dimension diachronique** : travailler plus finement sur la centralité ouvrière, c'est aussi s'interroger sur les conditions de son affaiblissement, sur une chronologie plus fine qui peut varier à l'échelle locale. Au-delà des représentations publiques de l'effondrement de la classe ouvrière et de ses organisations, qui s'imposent au tournant des années 1980, il y a toujours un groupe ouvrier, mais considérablement recomposé, et il y a toujours des luttes ouvrières : comment s'inscrivent-elles dans leur environnement au cours des décennies suivantes ? De la multitude de relais possibles – militants, politiques, culturels, médiatiques... – lesquels ont-elles perdus ou gagnés, desquels continuent-elles de disposer ?

Les contributions pourront traiter de la France, mais aussi de cas étrangers afin de questionner les dynamiques de recomposition du mouvement ouvrier / syndical et s'inscrire dans la période allant de 1968 à nos jours.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 15 / Quelle économie politique pour quelle « crise » ?

Matthieu Ansaloni

(Centre Emile Durkheim/Sciences-po Bordeaux, LaSSP/Sciences-po Toulouse)

matthieuansaloni@yahoo.fr

Andy Smith

(Centre Emile Durkheim, Université de Bordeaux)

a.smith@sciencespobordeaux.fr

En dépit de son ampleur, la récession économique actuelle a suscité bien peu d'analyses de la part des politistes français¹. En revanche, hors de l'Hexagone, les « causes » et « conséquences » de la « crise » économique font l'objet d'analyses de science politique, à la fois riches et nombreuses : à l'initiative de Colin Crouch (2011) notamment, les analystes s'interrogent sur le point de savoir pourquoi les « recettes » néolibérales qui ont engendré la crise financière, immobilière et économique perdurent aujourd'hui encore et ce, particulièrement en Europe (Blyth, 2013 ; Schafer et Streeck, 2013 ; Schmidt et Thatcher, 2013 ; Hay et Wincott, 2012). Si le silence de la science politique française peut s'expliquer par la grande attention portée par les chercheurs de l'Hexagone à la production de données empiriques originales, il témoigne surtout du désintérêt profond de la science politique française à l'égard de l'activité économique. Souligné à de multiples reprises, le gouffre qui sépare la discipline en France et l'analyse économique a pu être interprété comme la conséquence d'une spécialisation disciplinaire excessive, la science politique française gardant ses distances tant vis-à-vis de la sociologie économique (François, 2011) que vis-à-vis de l'économie institutionnaliste, par exemple la théorie de la régulation (Jullien et Smith, 2012 ; Théret, 1995). Les politistes délaissant les questions économiques, les commentaires académiques actuels comme les enseignements adressés aux étudiants sont principalement dévolus aux économistes.

Pourtant, la science politique française dispose d'atouts considérables qui pourraient lui permettre d'offrir une contribution originale aux débats nationaux et internationaux sur la « crise » et, plus encore, de participer au renouveau de l'économie politique à l'échelle internationale. Trois atouts – intimement liés les uns autres, car tenant à la proximité de la science politique française avec la sociologie – peuvent être distingués :

D'abord, au sein de la science politique française, la sociologie de l'action publique constitue un courant particulièrement développé. Logiquement, de telles analyses seraient à même de saisir les jeux d'acteurs qui ont soit provoqué la « crise », soit participé à son traitement à travers la production de programmes d'action publique (Hassenteufel, 2011). Au-delà, la sociologie de l'action publique pourrait être à l'origine de connaissances originales sur la construction des problèmes publics attribués, à tort ou à raison, à la « crise ».

Ensuite, la relation particulièrement resserrée de la science politique française avec la sociologie fait que la plupart des politistes français se refuseraient à une approche essentialiste de la « crise » pour, au contraire, la problématiser comme un moment de l'histoire qui découle autant de continuités que de ruptures (Dobry, 1986). La formation sociologique des politistes français leur permettrait de tirer profit de la rigueur méthodologique propre à notre discipline voisine, mais aussi des acquis de la sociologie des organisations et de la sociologie économique.

Enfin, et peut-être surtout, il est très probable que toute analyse de la « crise » effectuée par un politiste français accorderait une place importante à la contingence, donc à la décision politique. Refusant le fatalisme qui caractérise certaines analyses économiques et nombre de discours ordinaires, l'analyse des processus de décision appelle à des études diachroniques fines et historiquement situées.

¹ Il est symptomatique qu'aucun article n'ait été publié à ce sujet dans la principale revue de la discipline, la *Revue Française de science politique*. À notre connaissance, seulement deux revues françaises ont chacune consacré un numéro thématique à la « crise économique » : *Pouvoirs* (« Les États sous contrainte économique », 2012, Vol. 3, n°142) et *Politique européenne* (« Les politiques économiques européennes face à la grande récession », 2013, Vol. 4, n°42).

En somme, cette section thématique poursuit trois objectifs. Premièrement, rassembler les travaux en cours portant soit sur la « crise » et son traitement, soit sur des enjeux connexes, susceptibles de l'éclairer « de biais ». Deuxièmement, et plus fondamentalement, participer à la reconstruction de l'économie politique comme un courant méritant une place affirmée au sein de la science politique française. Enfin, contribuer avec imagination sociologique au débat international sur l'économie politique.

Nous recherchons des participants qui, à partir de travaux empiriques achevés ou en cours d'achèvement, partagent ces objectifs. Un primat sera accordé aux propositions de communication qui ne portent pas uniquement sur la France et qui intègrent d'autres échelles territoriales que celle de l'État-nation.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 16 / Ripostes catholiques : mobilisations conservatrices autour d'enjeux sexuels et reproductifs

Martina Avanza
Institut d'Etudes Politiques et Internationales de l'Université de Lausanne
matina.avanza@unil.ch

Magali Della Sudda
Centre Emile Durkheim/CNRS
m.dellasudda@sciencespobordeaux.fr

Outre-Atlantique, les mobilisations religieuses dans le champ politique sont bien connues. Aux Etats-Unis où le Tea Party et les autres droites chrétiennes ont désormais un poids sur le parti Républicain, le rôle des organisations confessionnelles dans l'activité politique n'a jamais cessé d'être l'objet de recherches académiques (Williamson & Skocpol, 2012). Toutefois, la mise sur l'agenda scientifique de ces formes d'engagement a été beaucoup plus tardive en Europe et notamment en France. Bien connues sous la Troisième République, période de consolidation de l'Etat-nation sur des fondements laïcs, ces mobilisations ont progressivement été délaissées (Portier, 1998; Déloye, 2006).

Il a fallu aux chercheurs les manifestations en France contre l'accès au mariage civil pour les personnes du même sexe en 2012-2013 et la restriction de la loi sur l'avortement en Espagne en 2013, pour montrer la persistance de l'influence sociale de ces réseaux chrétiens et leur capacité de mobilisation que les récits sur la sécularisation ont eu tendance à faire oublier (Tartakowsky, 2014). L'intérêt de cette session thématique est d'éclairer ces processus de contestation en se fondant non seulement sur les représentations et arguments de ces groupes, mais aussi sur leurs pratiques et leurs acteurs, notamment via des enquêtes empiriques.

Nous privilégions ici un point de vue différent du traitement réservé à ce « catholicisme d'identité » en sociologie des religions (Portier, 1994 & Béraud, 2012). C'est en effet par les outils de la sociologie des mobilisations et du militantisme que nous saisissons l'engagement dans ces mouvements contestataires de l'ordre sexuel et politique contemporains. En d'autres termes, c'est la politisation des questions sexuelles et reproductives par des collectifs d'inspiration catholique qui sera au centre de cette session thématique. Ce centrage sur le catholicisme n'oubliera pas les efforts de rassemblement menés en vue de rallier les représentants d'autres confessions. Que l'on songe au texte du rabbin Gilles Bernheim, fortement inspiré des écrits de la Manif pour tous, ou à ce groupuscule conservateur musulman, Fils de France, mis en avant par les médias et les communicants de la Manif pour Tous.

Qui sont ces militants ? Dans quelles organisations s'insèrent-ils ? Comment ont-ils été socialisés politiquement et religieusement ? Quelles sont les conséquences biographiques d'engagements où le personnel, ici défini comme les pratiques et orientations sexuelles, est politique ? Les mobilisations de 2013 ont montré la réappropriation de certains éléments classiques du répertoire de l'action collective portée par les mouvements sociaux. Quels sont les modes d'actions que ces groupes privilégient et mettent en place ? Observe-t-on des ruptures ou des continuités avec d'autres formes plus anciennes de contestation religieuse conservatrices (Della Sudda, 2010) ? On pourra s'interroger notamment sur les usages du droit et la pratique assumée du lobbying institutionnel. Comment ces groupes font-ils usage des moyens de communication classiques et plus récents ? Quels liens entretiennent-ils avec la politique institutionnelle et les médias ? Peut-on repérer des circulations entre différents espaces de mobilisation à la fois militants et géographiques (circulation internationales) ?

Sans exclure d'autres questionnements, ces interrogations seront abordées dans cette section thématique. Celle-ci privilégiera les travaux issus d'enquêtes empiriques (études de cas ou comparaisons) en cours ou achevées portant non seulement sur la France mais aussi sur d'autres contextes, y compris extra-européens. Les propositions de communication, d'environ une page, doivent préciser sur quels mouvements et terrains portera la communication et faire état des méthodes mobilisées.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Bibliographie sommaire

- Béraud, Céline, Gugelot, Frédéric, Saint-Martin, Isabelle (dir.), 2012, *Catholicisme en tensions*, Paris, EHESS.
- Carnac, Romain, 2012, « Les oppositions religieuses au concept de genre et à ses usages : une tentative de comparaison catholicisme / islam », Working paper, Ecole française de Rome, atelier « Genre et religion ».
- Della Sudda, Magali, 2010, « La Politique malgré elles. Mobilisations féminines catholiques en France et en Italie (1900-1914) », *Revue française de science politique*, 60, 1 : 37-60.
- Déloye, Yves, 2006, *Les voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral : le clergé catholique français et le vote, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Fayard.
- Langlois, Claire, 2005, *Le Crime d'Onan. Le discours catholique sur la limitation des naissances (1816-1930)*, Paris, Les Belles Lettres.
- Favier, Anthony, 2014, <http://www.penser-le-genre-catholique.fr/2014/02/genre-catholique-une-dynamique-d-ouverture-au-prix-d-un-glissement-lexical.html>
- Portier, Philippe, 1994, *Eglise et politique en France au XX^e siècle*, Paris, Montchrestien.
- Skocpol, Theda, Williamson, Vanessa (Eds.), 2012, *The Tea Party and the Remaking of Republican conservatism*, Oxford/New York, Oxford University Press.
- Tartakowsky, Danielle, 2014, *Les droites et la rue. Histoire d'une ambivalence de 1880 à nos jours*, Paris, La Découverte.

ST 17 / Les gouvernés aux prises avec l'action publique. Variation des représentations et inégalités des pratiques.

Lorenzo Barrault
(CNRS – SAGE)
lorenzobarrault@yahoo.fr

Alexis Spire
(CNRS-CERAPS)
alexis.spire@gmail.com

De nombreux travaux de science politique ont nourri la connaissance des administrations et des conditions de production de l'action publique. Rares sont toutefois les recherches, notamment en langue française, à avoir analysé empiriquement les réactions des populations face aux dispositifs de pouvoir.

Cette section thématique vise à ouvrir un espace de recherches centré sur le rapport social que les gouvernés entretiennent à l'égard des agents et des institutions publiques. La notion de rapport social renvoie à la fois à des représentations (comment les gouvernés perçoivent l'action publique et les agents qui interviennent en son nom) et à des pratiques (comment les gouvernés réagissent aux dispositifs de pouvoir auxquels ils sont confrontés).

Privilégier le terme de gouvernés permet de souligner l'importance des rapports de domination entre ceux qui sont à l'initiative de l'action publique et ceux qui sont censés s'y conformer. Cela ne doit pas conduire à occulter les différences sociales qui traversent ceux qui sont confrontés à un même dispositif d'action publique (Dubois, 1999 ; Siblot, 2006), notamment à partir de variables telles que la trajectoire sociale, le genre, l'appartenance générationnelle et l'origine ethnique si elle est un marqueur pertinent dans la construction du rapport social aux institutions étatiques. On sera particulièrement attentifs aux inégalités que génèrent certaines politiques publiques, pas seulement entre les différentes classes qui composent l'espace social, mais aussi entre fractions, strates et membres d'un même groupe socioprofessionnel (Schwartz, 2009). Les rapports à plusieurs types d'institutions peuvent en ce sens être envisagés.

Pourquoi les gens obéissent au droit ? (police, justice)

Reprenant le titre du célèbre ouvrage de Tom Tyler (Tyler, 2006), cet axe vise à réfléchir aux conditions d'obéissance à la loi. L'application du droit peut se concevoir comme une arène au sein de laquelle se jouent des conflits d'interprétation quant à la norme à appliquer. Une attention particulière pourrait être accordée au rapport qu'entretiennent les gouvernés à l'égard de la police, de la justice et des institutions chargées du maintien de l'ordre (Bourgois, 2001). L'étude de ces institutions et de leurs représentants peut par exemple conduire à réfléchir aux conditions sociales d'un maintien de l'ordre consenti.

Les gouvernés face aux transformations de l'action administrative

Une autre entrée pourrait consister à s'intéresser aux réformes contemporaines de l'État du point de vue des gouvernés. La généralisation contemporaine du New Public Management et la course à la productivité engagée dans la plupart des administrations ont été jusqu'à présent peu étudiées sous l'angle des effets qu'elle induit sur les différentes catégories de populations concernées. L'injonction à réduire le nombre de fonctionnaires au nom d'une rationalité comptable incite à s'interroger sur le rôle de l'État dans la reproduction des inégalités (Spire, 2012).

Les réactions aux anciennes et nouvelles formes d'encadrement (école, hôpital)

Parmi les institutions d'encadrement, l'école occupe une place singulière, en raison de son rôle majeur de socialisation et de sa contribution aux mécanismes de reproduction sociale (Willis, 2011). Il existe tout un éventail de stratégies – de conformation, de contournement et/ou de négociation (Barrault, 2013) - de la part des familles selon leur capital culturel, économique et social, et selon les logiques de situation dans lesquelles elles sont prises. De même, l'institution hospitalière, aujourd'hui en pleine transformation, constitue un point d'entrée propice à l'étude des relations entre gouvernés et agents publics (Belorgey, 2010). Les reconfigurations managériales des services hospitaliers posent la question de l'accroissement des inégalités en matière d'accès aux soins.

Cette section thématique cherche à réunir des travaux ancrés empiriquement et attentifs aux effets induits par les appartenances sociales. À partir de méthodes qualitatives et/ou quantitatives, les propositions devront présenter les hypothèses, l'enquête, et les résultats.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Pistes bibliographiques

Barrault Lorenzo, *Gouverner par accommodements. Stratégies autour de la carte scolaire*, Paris, Dalloz, 2013.

Belorgey Nicolas, *L'hôpital sous pression: Enquête sur le nouveau management public*, La Découverte, 2010.

Bourgeois Philippe, *En quête de respect. Le crack à New York*, Paris, Seuil, 2001.

Dubois Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 1999.

Schwartz Olivier, « Vivons-nous encore dans une société de classes ?. Trois remarques sur la société française contemporaine », *La Vie des idées*, 22 septembre 2009.

Siblot Yasmine, *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Presses de Science Po, 2006.

Spire Alexis, *Faibles et puissants face à l'impôt*, Paris, Raisons d'agir, 2012.

Tyler Tom R., *Why people obey the law*. Princeton University Press, 2006.

Willis Paul, *L'école des ouvriers. Comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers*, Marseille, Agone, 2011.

ST 18 / Gouverner (par) les données. Open-data et Big Data : vers une redéfinition des outils et des publics de l'action publique ?

Pierre-Yves Baudot
(UVSQ-CESDIP)

pybaudot@cesdip.fr

Guillaume Marrel
(Avignon-LBNC-CHERPA)

guillaume.marrel@univ-avignon.fr

Magali Nonjon
(Avignon-LBNC-CHERPA)

magali.nonjon@univ-avignon.fr

Les *data* sont désormais au cœur des enjeux de gouvernement. La notion de « Big Data » (données massives) désigne les gigantesques bases de données du Web de plusieurs zettaoctets, caractérisées par leur volume, leur variété et leur vitesse. Elles sont présentées comme l'un des grands défis informationnels, techniques et éthiques de la décennie 2010 et soulèvent d'importants enjeux en termes de libertés publiques mais aussi en termes de prospective politique.

Government Of Data (GOD)

Données souvent relationnelles, brutes, généralement non structurées, elles enregistreraient des pratiques effectives et non pas, comme le font les sondages, de fragiles intentions de vote ou d'achat. Cette nouvelle « fabrique de l'opinion » (Blondiaux, 1998) s'apparente ainsi à un nouveau régime de « saisie du social » (Fishenden and Thompson, 2012) et une nouvelle manière de cibler les « publics » de l'action publique. Parce qu'elles enregistreraient des comportements sans artefacts liés à un dispositif de collecte de l'information, les *Big Data* semblent bouleverser les modes de gouvernement que les sciences sociales avaient contribué à faire émerger (Brückweh et al., 2012). Ce nouveau mode de connaissance du social, réduit à des comportements individuels agrégés, fait l'objet de « mises en politique » dans les campagnes électorales (Pène, 2013) et dans l'action publique (Margetts and Sutcliffe, 2013). Les *Big data* semblent apporter des solutions naturellement évidentes en santé publique ou en politiques sociales, permettant qualité accrue et réduction des coûts (Cook, 2014 ; Keen et al., 2013). A l'instar de toutes les révolutions technologiques qui produisent des illusions technicistes (Pavé, 1989) et alimentent la croyance dans le déterminisme technique, les *Big data* sont présentées comme un bouleversement de la mise à l'agenda public (Russell Neuman et al., 2014), susceptibles de réaliser pleinement la rationalisation du gouvernement et le renouvellement des modes de légitimation des gouvernants (Picci, 2011). Cette session propose d'amorcer une sociologie politique du gouvernement des données, en interrogeant l'identité des acteurs qui s'en saisissent, les ressorts et les effets de l'introduction des *data* dans le gouvernement des sociétés contemporaines. Armée des acquis de la sociologie de l'action publique et de son instrumentation et de la sociologie des sciences et techniques, cette session explore quatre questionnements :

Comment est construite la donnée ?

A l'inverse d'une conception spontanéiste et neutralisante des données, il s'agit d'interroger les modalités de leur production, soit l'ensemble des opérations indissociablement techniques et sociales qui

ont permis de produire ces nouvelles données. Quelles coopérations entre les administrations publiques et privées ? Quelles transformations législatives et juridiques de la propriété et l'accès à ces données sont nécessaires (anonymat – non personnalisation) ?

Penser la donnée comme un enjeu d'action publique

Une première série de questions porte ici sur ce que ces données changent dans la fabrique de l'action publique : quels nouveaux modes de définition des problèmes publics ? Quelles modifications dans le processus de décision publique ? Quels nouveaux instruments ? Comment sont sélectionnées les données pertinentes ? Une deuxième série de questions se situe à un niveau analytique : De quoi est faite la politique publique des données aujourd'hui en France ? De quelles circulations et transferts est-elle le produit ? Quels en sont les acteurs ? Quel rôle pour les multinationales ? Quelles réceptions nationales ou locales pour ces politiques ?

Recompositions des jeux d'acteurs et réaffectation des ressources de gouvernement

La production des *data* recompose les profils d'acteurs pertinents et légitimes pour l'action publique. Impliquant des compétences singulières, l'instrument *data* participe de la sélection des acteurs de l'action publique (Massardier and Le Naour eds., 2013). Le data-government a-t-il reconfiguré les jeux d'acteurs dominants dans la réforme de l'Etat ? Quels nouveaux modes de participation des publics autorise-il ?

La légitimité du politique est-elle réductible aux données ?

Les *data* sont utilisées dans deux moments spécifiques des séquences d'action publique : celle de la construction des problèmes, en rendant visible des pratiques et comportements présentés comme problématiques, et celle de l'évaluation en rendant perceptibles les effets de l'action. La diffusion des données est généralement présentée par ses promoteurs comme un facteur de transparence démocratique, de rationalisation de l'affectation et du contrôle des ressources publiques et de leur visibilisation. Comment la donnée participe-t-elle de la recomposition des registres de légitimation du pouvoir ?

*

Les organisateurs accorderont une attention particulière aux propositions fondées sur une enquête de terrain originale. Les intervenants retenus seront invités à proposer, à l'avance, un texte de support qui sera publié en ligne par l'AFSP. Après de courtes présentations individuelles, les séances de travail seront consacrées aux échanges, sur la base des rapports de deux discutants. Les propositions d'un volume total de 4000 caractères (format PDF) seront envoyées avant le 15 octobre 2014 aux trois organisateurs.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux trois responsables de la ST

Références indicatives

- Blondiaux Loïc, 1998, *La fabrique de l'opinion: une histoire sociale des sondages*, Paris, Seuil.
- Brückweh Kerstin et al., 2012, *Engineering Society: The Role of the Human and Social Sciences in Modern Societies, 1880-1980*, London, Palgrave Macmillan.
- Cook Thomas D., 2014, « “Big Data” in Research on Social Policy », *Journal of Policy Analysis and Management*,

33(2), p. 544–547.

- Fishenden Jerry and Thompson Mark, 2012, « Digital Government, Open Architecture, and Innovation: Why Public Sector IT Will Never Be the Same Again », *Journal of Public Administration Research and Theory*, 23(4): 977-1004.
- Keen Justin et al., 2013, « Big data + politics = open data: The case of health care data in England », *Policy & Internet*, 5(2), p. 228–243.
- Margetts Helen and Sutcliffe David, 2013, « Addressing the policy challenges and opportunities of “Big data” », *Policy & Internet*, 5(2), p. 139–146.
- Massardier Gilles and Le Naour Gwenola eds., 2013, *L'action publique sélective*, Paris, LGDJ.
- Pavé Francis, 1989, *L'illusion informaticienne*, Paris, Editions L'Harmattan.
- Picci Lucio, 2011, *Reputation-Based Governance*, Stanford University Press.
- Russell Neuman W. et al., 2014, « The Dynamics of Public Attention: Agenda-Setting Theory Meets Big Data », *Journal of Communication*, vol. 64, no. 2, p. 193–214.

ST 19 / La profession politique aujourd'hui. Comment sociologiser les transformations du champ politique ?

Philippe Aldrin
(CHERPA, IEP d'Aix)
philippe.aldrin@gmail.com

Marine De Lassalle
(SAGE, IEP de Strasbourg)
marine.delassalle@misha.fr

L'un des principaux apports de l'analyse contemporaine des milieux décisionnels et des organisations politiques est de montrer la pluralisation des compétences et des spécialités professionnelles impliquées désormais de façon systématique dans la production du politique (détenteurs d'une d'expertise spécifique, mandataires d'un titre à représenter un secteur d'activité ou un segment de la société). Prolongeant une tradition d'analyse marquée par la catégorisation wébérienne, la science politique continue pourtant de tenir ces professionnels pour extérieurs à l'espace institutionnel politique, et à produire une dichotomie entre des fonctions disposées et prescrites par les institutions politiques légitimes et d'autres fonctions représentatives (expertise, représentation d'intérêts, défense de causes), pensées comme extérieurs au champ politique. Pourtant, en mettant en avant des logiques croissantes de « co-production », de « co-opération », d'« internalisation/externalisation » entre ces deux espaces d'activité, des politistes cherchent à saisir – à partir de leurs terrains d'enquête, paradigmes de référence ou questionnements problématiques respectifs – la recomposition de l'économie du travail politique, afin d'objectiver et traduire sociologiquement ce que la parole d'institution expriment à travers les lexiques de la « gouvernance », de la « démocratie participative » et de la « société civile » et qui consiste aussi en toute une série de mises en dispositifs et d'institutionnalisations de cette coopération avec les agents de l'expertise et de la militance.

Parmi d'autres exemples possibles, on peut évoquer quatre horizons de recherche confrontés à une nouvelle économie des compétences et des fonctions politiques : i) l'émergence de la **sociologie du travail politique** (Sawicki, Siméant, 2008) qui explore les nouvelles formes de la « professionnalisation » qui se manifestent par une rationalisation de l'activité exécutive (Demazières, Le Lidec, 2014) et par la managérialisation des entreprises partisanes (Panebianco, 1988 ; Faucher King, 2005 ; Robert, Vauchez, 2007) ; ii) une recomposition de la **sociologie des élites** (Savage et Williams, 2008) qui identifie l'hybridation croissante des profils (origines sociales, scolarisation, socialisation) et des pratiques entre les hauts cadres du publics et ceux du privés (Gervais, 2007 ; Rouban, 2012 ; Bézès, 2012) ; iii) un intérêt de la **sociologie de l'action publique** pour les processus de démonopolisation de l'État et des opérateurs (NPM, agencification, PPP) qui relèvent autant des chocs exogènes martelés par les tenants du « tournant néo-libéral » sur les maîtres-d'oeuvre de l'action publique que de mutations endogènes des cadres d'action et des représentations de ces derniers (Genieys, Hassenteufel, 2012) ; iv) la **sociologie des mobilisations** qui, pour une partie de ses affidés, observe les mécanismes d'entrepreneuriation dans l'organisation des associations (Hély, 2009) et le management des vocations militantes (Collovald et al., 2007), avec l'apparition de profils fortement professionnalisés – à l'instar des *advocacy officers* – dans les organigrammes des ONG (Ollion, 2010).

L'ambition programmatique de cette section thématique est de tenter de réencadrer ce qui se donne à voir et à analyser comme segmenté, et à contribuer à sociologiser la production d'une idéologie dominante au travers de l'analyse de formes nouvelles de division du travail politique qui débordent les frontières traditionnelles de l'espace institutionnel. Ainsi, si la transformation des processus décisionnels conduit à travailler sur l'allongement de la chaîne, la sophistication des fonctions, les formes et les conditions de la division du travail politique, elle invite également à s'affranchir des

« vieilles » dichotomies dans une perspective de sociologie critique de l'analyse des transformations des modes de domination et du champ qui les structurent.

Pour repenser cette sociologie de la division du travail politique trois axes seront privilégiés :

1/ Qui sont les nouveaux professionnels (et métiers) du politique ?

Seront privilégiées les communications portant sur les nouvelles compétences professionnelles investies dans un certain nombre de dispositifs, pratiques, procédures qui équipent désormais les processus décisionnels (e.g. : marché de la participation ; lobbying des intérêts économiques et moraux ; courtage des intérêts et des idées) et favorisant une approche globale et structurale de ces compétences. Avec un intérêt pour les analyses traitant à la fois des formes pratiques mais aussi des enjeux de reconnaissance liés à cette « professionnalisation » (revendication de juridiction, légitimation, concurrence).

2/ Comment s'organise la nouvelle division du travail politique ?

Les organisateurs souhaitent notamment réunir des chercheurs qui privilégient dans leurs travaux les lieux ou les échelles d'observation permettant d'analyser les chaînages entre les différents professionnels de la politique. Seront ici privilégiés les travaux portant sur les univers de socialisation et les espaces interstitiels de transaction (lieux de production de l'entre-soi, lieux de formation et de socialisation, clubs, *think tanks*) et de circulation (trajectoires professionnelles, hybridation des carrières) entre espaces institutionnels et non-institutionnels.

3/ Quelles sont les frontières et les hiérarchies internes du champ politique aujourd'hui ?

La question des frontières du champ politique pourra être – par exemple – analysée à partir des différentes formalisations de l'informel (législation sur les lobbys, CNDP, institutionnalisation des politiques participatives) et de leurs effets. Des communications sont ici également attendues sur les effets de cette nouvelle division du travail sur ce qui advient, ou ce qu'il reste des acteurs et des lieux traditionnels de production des visions du monde.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 20 / Sociologie des entourages politiques

Willy Beauvallet-Haddad
(Triangle, Lyon 2)
willy.beauvallet@univ.lyon2.fr

Sébastien Michon
(CNRS, SAGE, Strasbourg)
Sebastien.Michon@misha.fr

L'analyse des équipes parlementaires ou politiques est un domaine d'étude à part entière des *Legislative studies* (voir entre autres, Mayhew, 1974 ; Fiorina, 1977 ; Fenno, 1978 ; Johannes, 1983 ; DeGregorio, 1988 ; Romzek et Utter, 1997). Délaissé pendant longtemps en France, ce champ de recherche est en plein développement (Courty, 2005 ; Demazière et Le Lidec, 2014) avec des travaux sur divers types de collaborateurs politiques : permanents d'un parti (Aldrin, 2007), membres de cabinet ministériel (Rouban, 2012, Nollet, 2014), *staffers* du Congrès américain (Darviche, Genieys, Hoeffler, Joana, 2013), collaborateurs des députés en poste à l'Assemblée nationale (Frétel et Meimon, 2005) ou en circonscription (Le Lidec, 2008 ; Kerrouche, 2009), ceux des eurodéputés (Michon, 2008) ou encore d'élus territoriaux (Biland, 2012), sans omettre certaines fonctions administratives les plus proches des décideurs politiques, qu'ils soient ministres (Eymeri, 2003) ou présidents d'exécutifs locaux (Gardon et Verdier, 2013). L'originalité des travaux français réside dans la perspective adoptée, de sociologie politique ou de sociologie du travail politique, qui diffère de celles des auteurs anglo-saxons inspirés des approches néo-institutionnalistes ou des théories du choix rationnel. En apportant des éléments de connaissance sur les modes d'organisation des équipes et les profils de ceux qui les composent, elles contribuent à mettre à jour les logiques d'exercice du métier politique, les modalités de la professionnalisation politique et les conditions de circulation des acteurs au sein du champ politique. Dans le prolongement de ces travaux, la section thématique souhaite réunir des chercheurs qui s'intéressent aux entourages politiques. L'objectif est d'apporter des éléments de compréhension sur les logiques d'emboîtement des configurations caractéristiques d'une activité politique qui mobilise quantité d'autres acteurs que les seuls élus. En se concentrant sur les pratiques et sur les trajectoires des membres des entourages, il s'agit de préciser la cartographie des espaces politiques aussi bien locaux que nationaux ou européens, et d'adopter une analyse globale des entourages, qui ne se limite pas aux fonctions institutionnalisées. La section privilégiera, en ce sens, trois axes complémentaires.

1. Les membres des entourages politiques

Si l'on dispose d'éléments sur plusieurs fonctions (collaborateur parlementaire, membre de cabinet de ministres), tel est moins le cas sur d'autres postes pourtant importants dans l'activité quotidienne des élus. Qui sont par exemple les administrateurs des commissions ou les conseillers des groupes politiques dans les institutions parlementaires, ceux qui occupent les postes les plus en lien avec les acteurs politiques dans les cabinets ministériels (conseillers parlementaires, conseillers spéciaux des ministres), ou encore les directeurs de cabinet dans les cabinets d'exécutifs locaux ? Sachant que les frontières des entourages sont labiles (Demazière et Le Lidec, 2014), la section a aussi vocation à rassembler des interventions sur ceux qui entourent les élus et les influencent potentiellement, sans toujours occuper une fonction institutionnalisée (membres de la famille, conjoint, amis, « proches », « compagnons de route », experts divers, etc.). Qui sont-ils ? Quels rôles exercent-ils ? La connaissance de ces invisibles du point de vue de l'institution doit permettre de renseigner certains ressorts de leurs activités plurielles.

2. Les logiques de division du travail autour des élus

Constitués de multiples acteurs, les entourages représentent des configurations complexes et conflictuelles assises, dans la plupart des cas, sur plusieurs espaces institutionnels, qui mettent en

relation des types de légitimités et de ressources très divers. Ces configurations ont été peu étudiées. Sont donc attendues des contributions sur l'analyse des interactions entre les divers membres des entourages et la manière dont la division du travail en leur sein repose sur des logiques de « coopérations-concurrentielles » constamment rejouées. Des communications pourront également porter sur les effets de l'apparition ou du renforcement de nouvelles fonctions auprès des élus (comme les chargés de communication) ou des collectifs politiques (conseillers des groupes parlementaires), ou encore sur les relations entretenues par les entourages d'élus avec les journalistes et les représentants d'intérêt présents auprès des instances législatives ou exécutives nationales mais aussi locales.

3. Les trajectoires des collaborateurs politiques

Un troisième axe vise à approfondir la connaissance des trajectoires des collaborateurs, en particulier des processus de sortie de ces fonctions et de circulation des postes et des ressources d'un espace à l'autre. Quand et comment le passage par un poste de collaborateur fait-il office « d'accélérateur de carrière » dans le cadre d'une carrière politique ou élective ? Comment passe-t-on d'une position de collaborateur parlementaire à celle de conseiller d'un groupe politique ou d'une équipe ministérielle et inversement ? Comment se donnent à voir les passages du monde politique à d'autres espaces d'activités (journaliste, représentation d'intérêt...) ? Comment comprendre les nouvelles formes de « pantouflage » qui voient des professionnels du service aux élus s'engager dans des carrières aux services de la défense d'intérêts privés ou sociétaux extérieurs aux institutions publiques ? Quels effets ces mobilités peuvent-elles avoir dans la manière de concevoir l'activité élective et représentative ? Poser la question de la circulation de ces positions dans les carrières professionnelles permet d'interroger sous un angle original les mécanismes assurant l'intégration ou la différenciation des espaces sociopolitiques les uns par rapport aux autres.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Bibliographie indicative

- Aldrin P. (2007), « Si près, si loin du politique. L'univers professionnel des permanents socialistes à l'épreuve de la managérialisation », *Politix*, n°79, p. 25-52.
- Biland E. (2012), *La fonction publique territoriale*, Paris, La Découverte, coll. Repères
- Courty G. (dir.) (2005), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard.
- Darviche M.-S., Genieys W., Hoeffler C., Joana J. (2013), « Des « long timers » au sommet de l'Etat Américain. Les secteurs de la défense et de la santé (1988-2010) », *Gouvernement et action publique*, vol. 2 (1), p. 9-38.
- DeGregorio C. (1988), « Professionals in the U.S. Congress: An Analysis of Working Styles », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 13 (4), p. 459-476.
- Demazière D., Le Lidec P. (dir.) (2014), *Les mondes du travail politique. Les élus et leurs entourages*, Rennes, PUR.
- Eymeri J.-M. (2003), « Frontières ou marches ? De la contribution de la haute administration à la production du politique », Lagroye (Jacques) (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, p. 47-77.
- Fenno R. (1978), *Home Style: House Members in their Districts*, Boston, Little Brown and company.
- Fiorina M. (1977), *Congress: Keystone of the Washington Establishment*, New Haven, Yale University Press.
- Fretel J., Meimon J. (2005), « La vie en coulisses. Les collaborateurs parlementaires à l'Assemblée nationale (2002-2007) », in Courty (Guillaume) (dir.), *op. cit.*, p. 136-156.
- Gardon S., Verdier E. (2013), « Entre travail politique et action administrative : les directions générales des services en région », *Formation emploi*, n°121.
- Johannes J. (1983), « Explaining Congressional Casework Styles », *American Journal of Political Science*, vol. 27 (3), p. 530-547.
- Mayhew D. (1974), *Congress: the Electoral Connection*, New Haven, Yale University Press.
- Michon S. (2008), « Assistant parlementaire au Parlement européen : un tremplin pour une carrière européenne », *Sociologie du travail*, vol. 50 (2), p. 169-183.
- Nollet J. (2014), « La production des décisions dans les cabinets ministériels. A propos de la gestion politique de la « vache folle », in Demazière (Didier), Le Lidec (Patrick) (dir.), *op. cit.*, p. 91-108.

Romzek B., Utter J. (1997), « Congressional legislative staff: political professionals or Clerks? », *American Journal of Political Science*, vol. 41 (4), p. 1251-1279.

Rouban L. (2012), « L'Etat à l'épreuve du libéralisme : les entourages du pouvoir exécutif de 1974 à 2012 », *Revue française d'administration publique*, 142, p. 467-490.

ST 21 / Adoption, organisation et diffusion des primaires ouvertes. Une approche comparée

Remi Lefebvre
(CERAPS Université de Lille 2)
remi.lefebvre@univ-lille2.fr

Eric Treille
(CRAPE Rennes)
eric.treille@laposte.net

Longtemps réservées au système politique américain, les primaires se développent depuis quelques années comme un mode de désignation alternatif à la sélection traditionnelle des candidats par les instances dirigeantes des partis ou des conventions. Elles tendent même à devenir un des éléments centraux dans la définition du jeu politique des organisations partisans.

En Amérique Latine et en Europe occidentale notamment, on observe ainsi le passage de méthodes de sélection fermées ou confinées à des procédures de désignation plus inclusives impliquant, à travers des votes directs, les adhérents ou les sympathisants, sans que l'adhésion partisane soit un prérequis (primaires dites ouvertes).

La France n'échappe pas à ce processus. Fortement médiatisées, les expériences américaines et italiennes ont ainsi été érigées en modèle de démocratie et de participation par les partisans des primaires, tout particulièrement au PS. Résultat : après la tenue de primaires semi ouvertes en 2006, des systèmes de primaires dites ouvertes ont été adoptés pour désigner le candidat socialiste à l'élection présidentielle en 2011 pour ensuite être diffusés dans d'autres organisations partisans comme l'UMP ainsi qu'à l'échelle locale comme par exemple lors des élections municipales de 2014.

On le voit donc : si les primaires s'inscrivent dans une tendance historique à la « démocratisation » et à « l'individuation » de la sélection des candidats, elles n'en constituent pas moins une rupture profonde pour la vie d'organisations politiques marquées par la tradition parlementaire et militantes. Le recours à une technologie sociale -le vote- mobilisant des sympathisants remet profondément en cause l'identité organisationnelle ainsi que les pratiques internes des partis puisque les adhérents, et à travers eux, les partis, perdent le monopole de la désignation des candidats. Surtout, il apparaît que les usages politiques des primaires ne doivent pas être considérés comme réductibles à ceux d'un dispositif qui n'aurait pour but que de sélectionner un candidat : techniques électorales de règlement privé non publiquement réglementées, les primaires sont aussi mobilisées comme un outil de production de leadership, de conquête des suffrages, de pré-mobilisation de l'électorat au-delà du seul cercle des adhérents et *in fine* de communication externe.

L'objectif de cette section thématique est alors de revenir sur les processus qui ont conduit à l'**adoption** de la pression réformatrice à la délégation des modes de sélection traditionnels, à l'**organisation** – de l'organisation matérielle du vote aux modalités pratiques de la campagne et la **diffusion** des effets de mimétisme et/ou d'entraînement aux impacts médiatique de cette nouvelle technologie de désignation des candidats.

Quand, pourquoi, comment et selon quelles règles les primaires ouvertes ont-elles été adoptées ? Des entrepreneurs de réformes ont-ils joué un rôle particulier dans ce processus d'adoption ? Quelle efficacité électorale est prêtée à cette méthode de désignation ? Quels types de controverses ont pu faire naître le choix d'adopter un système de primaires ? Pourquoi des partis de tradition militante en viennent à déposséder leurs membres de la fonction partisane traditionnelle de sélection des élites

politiques ? Pourquoi les élites dirigeantes se privent-elles (en apparence ?) d'un pouvoir de désignation qu'elles maîtrisaient jusque là ? Comment ont été définies les règles notamment juridiques encadrant la consultation électorale et ses usages (modes de scrutin, calendrier, financements, définitions de l'électorat) ? Que veut dire faire campagne dans un cadre partisan ? En quoi les primaires peuvent-elles être sources d'innovation politique, notamment dans le domaine des techniques de mobilisations électorales ? Qui sont les participants aux primaires ? Est-ce que la sociologie électorale des votants diffère de celle des adhérents de partis ? En quoi l'étude des primaires peut enrichir la sociologie électorale ? Pourquoi les dynamiques de diffusion des primaires prennent-elles des formes différenciées selon les pays et selon les échelles géographiques (faible diffusion locale en France mais effet de contagion interpartisane comme par exemple entre le PS et l'UMP) ? De quelles manières les primaires peuvent-elles renouveler les relations entre les organisations partisanes et les médias ?

La section thématique a vocation à interroger les primaires dans des aires géographiques diverses (Amérique Latine, Etats-Unis, Europe...). Un regard comparatif sur l'objet primaires pourra ainsi faire apparaître que le processus d'adoption des primaires ouvertes n'est selon les pays étudiés ni univoque ni linéaire et ni irréversible mais peut aussi être spécifique à chaque configuration nationale et partisane.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 22 / Les alternances politiques au local

Virginie Anquetin
(SAGE UMR 7363 CNRS / Université de Strasbourg)
virginie.anquetin@misha.fr

Alice Mazeaud
(CEJEP EA 3170, Université de La Rochelle)
alicemazeaud@yahoo.fr

À l'instar des régionales de 2004 et de 2010, les élections municipales du mois de mars dernier ont mis au cœur de l'actualité la question de l'alternance au local. Quelques cas emblématiques sont mis en avant – Eric Piolle à Grenoble, les villes gagnées par le FN – comme ce fut le cas en 2004 avec l'élection de Ségolène Royal en Poitou-Charentes... Mais dans les affrontements pour la mise en sens du scrutin et la définition des verdicts électoraux (Lehingue 2005), c'est une lecture en terme d'« élections intermédiaires » (Parodi 2004) qui est la plus abondamment mobilisée par les journalistes et les élus. Aux vagues roses des élections locales précédentes succéderait – inévitablement serait-on tenté de dire – une vague bleue supposée sanctionner la présidence Hollande. Cette négation de l'autonomie du local trouve un écho dans l'hypothèse désormais classique sur la standardisation des politiques territoriales. Déclin des idéologies (Arnaud, Le Bart, Pasquier 2006), professionnalisation des élus et de leurs entourages (Koebel, 2006), interdépendances des territoires et faible autonomie de compétences sont autant de facteurs qui empêcheraient les élus de mener des politiques territorialement et politiquement différenciées. Les alternances sans alternative (Négrier, Faure, Vanier, 2005) constitueraient l'horizon inévitable de la vie politique, en particulier locale.

Mais peu de travaux scientifiques ont été menés sur les alternances politiques (voir en ce sens le séminaire et le colloque organisés par le laboratoire ERMES à Nice en 2011), en particulier au local (Mazeaud, 2010). Analyser l'effet de la compétition politique sur les politiques publiques consiste souvent, notamment dans la littérature anglo-saxonne, à rechercher des corrélations quantifiables entre les variables partisans et les politiques publiques, principalement analysées par les choix budgétaires (Pettersson-Lidbom, 2008 ; Ferreira, Gyourko, 2009 ; Solé-Ollé, Viladecans-Marsal, 2013). Pour autant, c'est là une conception réductrice de la relation entre *politics* et *policies*.

D'une part, que ce soit à travers l'étude des équilibres coalitionnels (Bué, Desage, 2009), des temporalités électorales (De Maillard, 2006 ; Freyermuth, 2013), du rôle des entourages et des coalitions réformatrices (Evrard, 2012), ou à travers l'analyse décisionnelle des processus de réforme (Irondelle, 2011), les travaux récents invitent à analyser de manière plus fine la dimension politique de l'action publique (Desage, Godard, 2005). D'autre part, on ne peut rendre compte des effets de la variable politique sur l'action publique à travers le seul prisme des variations budgétaires ou des modes de gestion des services publics. L'intensification du travail de communication publique requiert de s'interroger sur les usages et les effets des opérations de production symbolique de l'action publique (Aldrin et al., 2013).

À l'occasion de cette ST, nous aimerions donc nous interroger sur les manières de penser et de travailler collectivement sur les alternances politiques au local en abordant ces changements de majorité à l'aune des recherches récentes qui offrent les moyens de penser à nouveaux frais les articulations entre les oppositions objectivistes *politics/policies* et *local/national*.

Que se passe-t-il lorsqu'une équipe accède aux fonctions exécutives dans une collectivité ? Comment les nouveaux élus prennent-ils leur rôle ? Comment s'efforcent-ils de satisfaire leurs soutiens déclarés avant et après les élections ? Comment les promesses de campagnes sont-elles façonnées puis assumées ou reformulées ? Observe-t-on une dynamique des « cent jours » et dans ce cas que s'y passe-t-il ? Comment une nouvelle équipe construit-elle son assise politique ? Quelles ressources mobilise-t-elle pour fidéliser ses électeurs et pérenniser cette position avantageuse ? Comment un changement de majorité (ou la perspective d'un changement de majorité) pèse-t-il sur les carrières des personnels administratifs et des auxiliaires politiques avant et après l'élection ? Comment les budgets sont-ils construits, négociés et mis

en forme ? Comment se négocie la mise en œuvre des politiques réputées nouvelles ? Comment « l'alternance » est-elle mobilisée vis-à-vis de l'administration de la collectivité conquise et dans la compétition politique ? Comment s'articulent le local et le national ? Comment les élus locaux intègrent-ils la dimension nationale (partisane) ? Finalement ces interrogations apparaissent incontournables pour quiconque réfléchit au pouvoir local, à ses dynamiques, ses modalités de constitution, ses articulations avec le pouvoir central et ce quels que soit le terrain d'enquête et l'aire géographique étudiés. Les propositions de communication, empiriquement fondées, pourront porter sur tout type de terrain. Les analyses comparatives ou monographiques, en France, en Europe ou hors Union européenne, les travaux quantitatifs ou qualitatifs conduits sur le temps court ou le temps long constitueraient une opportunité féconde pour remettre sur le métier le postulat central du jeu démocratique dont le local constitue un terrain d'observation privilégié.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

- ALDRIN (P.) et al. (dir.), *Les mondes de la communication politique*, Rennes, PUR, 2013.
- ARNAUD (L.), LE BART (C.), PASQUIER (R.), *Idéologies et action publique territoriale. La politique change-t-elle les politiques ?*, Rennes, PUR, 2006.
- BUÉ (N.), DESAGE (F.), « Le « monde réel » des coalitions. L'étude des alliances partisanes de gouvernement à la croisée des méthodes », *Politix*, n°88, pp. 9-37.
- DE MAILLARD (J.), « La conduite des politiques publiques à l'épreuve des temporalités électorales », *Pôle Sud*, vol. 25 n°2, 2006, pp. 39-53.
- DESAGE (F.), GODARD (J.), « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales. Retour critique sur le rôle des idées dans l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 55 n°4, pp. 633-661.
- EVARD (A.), « Political Parties and Policy Change : Explaining the Impact of French and German Greens on Energy Policy », *Journal of Comparative Policy Analysis*, vol. 14 n°4, 2012, pp. 275-291.
- FREYERMUTH (A.), « L'offre municipale de sécurité : un effet émergent des luttes électorales. Une comparaison des configurations lyonnaise, niçoise, rennaise et strasbourgeoise (1983-2001), *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, n°1, 2013
- IRONDELLE (B.), *La réforme des armées en France. Sociologie de la décision*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.
- KOEBEL (M.), *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2006.
- LEHINGUE (P.), « Mais qui a gagné ? », In Lagroye (J.), Lehingue (P.), Sawicki (F.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF, 2005, pp. 323-358.
- MAZEAUD (A.), *La fabrique de l'alternance. La démocratie participative dans la recomposition du territoire régional (Poitou-Charentes 2004-2010)*, Thèse pour le doctorat en science politique sous la direction de Brigitte Gaïti, Université de La Rochelle, 2010.
- NÉGRIER (E.), FAURE (A.), VANIER (M.), *Les mots magiques du débat public. Dictionnaire sarcastique à l'usage du citoyen local planétaire*, Rapport Pouvoirs locaux, 2005.
- PARODI (J.-L.), « Les élections « intermédiaires » du printemps 2004 : entre structure et événement », *Revue française de science politique*, vol. 54, 2004/4, pp. 533-543.
- PETTERSSON-LIDBOM (P.), « Do parties matter for economic outcomes ? A regression-discontinuity approach », *Journal of the European Economic Association*, 6(5), 2008, pp. 1037-1056.
- SOLÉ-OLLÉ (A.), VILADECANS-MARSAL (E.), « Do Political Parties Matter for Local Land Use Policies ? », *Journal of Urban Economics*, 78, 2013, pp. 42-56.

ST 23 / Remettre l'idéologie sur le métier ? La place des « idées » dans la profession politique.

Rafaël Cos
(CERAPS/Université Lille 2)
rafael.cos@univ-lille2.fr

Anne-Cécile Douillet
(CERAPS/Université Lille 2)
anne-cecile.douillet@univ-lille2.fr

La question des « idées » en science politique apparaît aujourd'hui soumise à un paradoxe. D'un côté, elle semble avoir fait les frais du tournant sociologique qu'a connu l'analyse des organisations politiques (Contamin, Heurtin, à paraître), lequel a très largement marginalisé l'étude doctrinale des partis. D'un autre côté, les discussions sur le rôle des idées sont très présentes dans l'analyse de l'action publique, notamment dans le cadre des approches cognitives et des débats autour de l'idéologie des politiques locales (Arnaud et al., 2006). Alors que les manuels de science politique évoquent de façon routinière une « fonction de production idéologique » des partis, la place des « idéologies » ou « visions du monde » n'est ainsi plus étudiée qu'au prisme de l'action publique, sans que ne soit vraiment posée la question du rôle spécifique des partis et des élus – souvent considérés *a priori* comme secondaires dans la production de l'action publique (Sawicki, 2002).

Cette ST propose dès lors de réfléchir à la manière dont les élites politiques travaillent sur et avec les « idées », à la croisée d'assemblages symboliques (plus ou moins) sédimentés, de théories (plus ou moins) sophistiquées et de propositions d'action publique (plus ou moins) technicisées. Si le *Comparative Agendas Project*, les travaux de l'école de Cambridge et la promotion d'une « histoire sociale des idées » (Matonti, 2013) ou encore les réflexions sur les théories en milieu militant (Belorgey et al., 2011) témoignent d'un certain regain d'intérêt pour l'usage des idées en politique, la mise en ordre théorique et les investigations empiriques sur le traitement des idées dans le champ politique font encore défaut. Partant, il s'agirait de se demander à *quelles conditions – et donc dans quelle mesure – les professionnels de la politique sont des professionnels des idées.*

Les contributions pourront d'une part s'intéresser au statut classique des partis politiques comme pourvoyeurs de visions du monde social. Afin de mieux situer les partis dans le champ de production idéologique, il s'agira d'interroger la place occupée par la production et la circulation des idées, théories et idéologies, au sein de l'économie générale du travail partisan comme dans le cadre des activités pratiques et quotidiennes des professionnels de la politique. On pourra ainsi restituer aussi finement que possible la place concrète occupée par les activités de production de biens symboliques au sein des partis (motions de congrès, déclarations de principes, programmes électoraux etc.) – notamment à travers une sociologie des agendas partisans. À un niveau plus micro, on pourra s'intéresser aux univers de représentation (références, lectures, etc.) des responsables de partis et les conditions sociales qui peuvent les prédisposer à endosser les logiques d'action de l'entrepreneur de cause.

Il s'agira d'autre part d'envisager la production de l'action publique comme une dimension à part entière du métier politique (Douillet, Robert, 2007). Les communications pourront ainsi analyser dans quelle mesure les idées portées par les élus interviennent dans la fabrique de l'action publique. Prendre cette question au sérieux suppose d'aller au-delà de la mise en évidence de (non)corrélations entre attaches partisans des élus au pouvoir et contenu de l'action publique, pour repérer dans quelle mesure, sous quelle forme et selon quelles logiques les élus défendent des idées dans les arènes de politiques publiques. Il faudra également s'interroger sur leur poids face aux autres acteurs intervenant dans la fabrique de l'action publique (fonctionnaires, experts, conseillers, etc.).

Les propositions s'attacheront à ne pas séparer les ambitions théoriques visant à stabiliser ce que pourrait être une « idée politique » de l'exposition minutieuse du terrain d'analyse. L'attention portée aux propriétés sociales des agents, à la matérialité des idées ainsi qu'aux variations spatiales et temporelles de leurs usages sera particulièrement appréciée.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Arnaud L., Le Bart C., Pasquier R. (dir.), *Idéologie et action publique territoriale. La politique change-t-elle encore les politiques ?*, Rennes, PUR, 2006

Belorgey N. et al., « Théories en milieu militant », *Sociétés contemporaines*, n°81, avril 2011

Contamin J.-G., Heurtin J.-P. (dir.), *Que faire des idées en science politique ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, à paraître

Douillet A.-C., Robert C., « La production de l'action publique dans l'exercice du métier politique », *Sciences de la société*, n°71, 2007

Matonti F., « Plaidoyer pour une histoire sociale des idées politiques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°59-4 bis, 2012

Sawicki F., « Du parti à l'assemblée régionale. Itinéraire d'un professionnel de l'intermédiation », in Nay O., Smith A. (dir.), *Le gouvernement du compromis*, Paris, Economica, 2002

ST 24 / La démocratie délibérative en action : forums, systèmes, médias

Charles Girard
(Université Paris Sorbonne)
charles.p.girard@gmail.com

Bernard Manin
(EHESS/NYU)
bernard.manin@nyu.edu

Cette section thématique entend engager une réflexion collective sur l'avenir de la démocratie délibérative, en partant tant des perspectives théoriques récemment ouvertes que des efforts de mise en œuvre pratique actuellement engagés. A partir de la vaste littérature produite sur le sujet en science politique et en philosophie politique (Girard et Le Goff, 2010, Reber, 2011, Sintomer et Talpin 2011), elle prendra pour fil directeur la question des *lieux* de la délibération publique. Où peut se loger la délibération dans des sociétés de masse marquées par un degré élevé de complexité sociale, l'existence d'institutions représentatives, et la domination de médias de masse sur les structures de la communication publique ? Comment identifier, distinguer et relier les forums formels ou informels, micro- ou macro-, exerçant un pouvoir décisionnel ou une influence diffuse, abritant la confrontation contradictoire des discours politiques ? À quelles contraintes – épistémiques ou d'équité – doivent-ils être soumis, pour concilier en même temps les exigences de rationalité et d'inclusion formulées par ce modèle normatif ?

On considérera 1) les ressources offertes par l'approche systémique, qui permet de penser une division du travail entre lieux institutionnels ; 2) la possibilité d'une délibération médiatisée, qu'elle passe par les médias de masse ou par les nouveaux médias ; 3) les exigences normatives associées à des arènes distinctes ; et 4) les implications pour ces différents lieux d'une approche de la délibération qui fait droit à la place qu'y tiennent les intérêts particuliers et les rapports de pouvoir. Cette section thématique réunira ainsi des communications en français et en anglais considérant les développements récents et à venir de la théorie délibérative, et s'inscrivant dans un ou plusieurs des axes suivants.

1. Approches systémiques de la délibération

Concevoir les institutions d'une démocratie sous forme de « systèmes » opérant une division du travail entre les lieux de l'action politique doit permettre, selon divers auteurs (Dryzek, 2010, Parkinson et Mansbridge, 2012), de rendre plus opératoire le paradigme délibératif. Comment concevoir, évaluer et assurer la complémentarité fonctionnelle entre des « régions » du système assurant des tâches représentatives, reposant sur la négociation ou sur la délibération, voire incarnant des contraintes d'inclusion et de rationalité ?

2. Approches médiatiques de la délibération

Si la délibération a longtemps été conçue sous la forme d'une conversation réglée en face-à-face au sein d'un petit groupe, ce cadrage interdit de concevoir la régulation délibérative de la communication médiatisée, qui constitue pourtant une part essentielle de la communication publique dans des régimes de masse. La délibération peut-elle être médiatisée, comme de certaines contributions l'ont récemment suggéré (Manin et Lev-On, 2006 ; Rousiley, 2012), en considérant tant les médias de masse traditionnels que les nouveaux médias ?

3. Approches épistémiques de la délibération

La tension souvent notée entre impératif de rationalité et impératif d'inclusion prend des formes distinctes selon les contextes où elle est à l'œuvre (Estlund, 2011). Comment concevoir les modalités

changeantes de leur articulation ? L'ambition épistémique de la démocratie délibérative peut-elle justifier des contraintes sur la participation des citoyens sans saper en même temps sa visée égalitaire ?

4. Approches conflictuelles de la délibération

L'opposition simpliste entre une perspective délibérative supposée nourrir des ambitions iréniques et une perspective agonistique supposée étrangère à tout dialogue a été largement remise en cause ces dernières années par de nombreux travaux (Mansbridge et al., 2010 ; Fung, 2011 ; Bächtiger, 2011). Mais dès lors qu'on reconnaît la place qu'occupe l'intérêt particulier dans les débats réglés par l'invocation de normes impersonnelles, et qu'on s'efforce de saisir le rôle que joue le pouvoir dans tout affrontement discursif, comment redéfinir les conditions et les lieux de la délibération ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

- BÄCHTIGER, A., 2011, « Contestatory Deliberation », Paper presented at the Epistemic Democracy Conference, Yale University, 22/10/2011, en ligne : <http://www.uio.no/english/research/interfaculty-research-areas/democracy/news-and-events/events/seminars/2011/papers-yale-2011/Yale-Bachtiger.pdf>
- DRYZEK J. 2010, *Foundations and Frontiers of Deliberative Governance*, Oxford, Oxford University Press.
- ESTLUND D. 2011, *L'autorité de la démocratie. Une perspective philosophique*, Paris, Hermann.
- FUNG A., 2011, « Délibérer avant la révolution. Vers une éthique de la démocratie délibérative dans un monde injuste », *Participations*, 1, 2011/1, p. 311-334.
- GIRARD C., LE GOFF A. (dir.), 2010, *La Démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux*, Paris, Hermann.
- MANIN B., 2006, « Internet: la main invisible de la délibération », (en collaboration avec Azi Lev-On), *Esprit*, p. 195-212.
- MANSBRIDGE, J., et al., 2010, "La place de l'intérêt particulier et le rôle du pouvoir dans la démocratie deliberative", *Raisons politique*, 42 (1), p. 47-82.
- PARKINSON J., MANSBRIDGE J. (dir), 2012, *Deliberative Systems. Deliberative Democracy at the Large Scale*, Cambridge, Cambridge University Press.
- REBER B. (dir.), 2011, « Vertus et limites de la démocratie délibérative », *Archives de philosophie*, 74 (2).
- ROUSILEY C. M. M., 2012, *Deliberation, the Media and Political Talk*, New York, Hampton Press.
- SINTOMER Y., TALPIN J. (dir.), 2011, « Démocratie délibérative », *Raisons politiques*, 42.

ST 25 / Nouvelles approches de la décision collective

Stéphanie Novak
(Hertie School of Governance, Berlin)
stephanie.j.novak@gmail.com

Philippe Urfalino
(EHESS, CESPRA)
urfalino@ehess.fr

Venus de différents horizons, de nouvelles approches des décisions collectives ont émergé depuis une dizaine d'années. La décision collective est ici entendue comme 1) un choix fait collectivement par l'ensemble des membres d'un groupe délimité et 2) qui s'impose à ce groupe voire à la totalité des membres d'un ensemble social plus large que ce groupe représente.

Se distinguant de la *Théorie du Choix Social* marquée par l'exigence de formalisation mathématique, les nouvelles approches de la décision collective ont pour première ambition de rendre compte de processus de décision réels par le biais d'études de cas ou de l'analyse secondaire de travaux empiriques issus de toutes les sciences sociales. À côté du vote, elles s'intéressent à d'autres règles de décision telles que l'acclamation (Schwartzberg, 2010) ou le consensus (Urfalino 2014a) et surtout intègrent à l'investigation toutes les composantes des situations de décision collective : la sélection et les caractéristiques des participants, la délibération, les degrés de publicité ou de secret, la combinatoire des règles écrites et non écrites, les formes de l'expression des avis, etc (Elster, 2013). Enfin, l'ambition théorique et généralisatrice ne passe plus par la formalisation mais par l'identification de mécanismes, des propriétés et des valeurs attachées à différents pratiques. De concert avec l'histoire ou la sociologie historique des pratiques de vote (Garrigou, 1988 ; Déloye et Ihl, 2008 ; Christin 2014), ces approches renouvellent l'examen des propriétés, des conditions d'acceptation et de justification des règles de décision (Novak, Elster, 2014 ; Schwartzberg, 2013, Urfalino, 2014b).

Comme leur objet, ces approches ont une vocation transversale. Elles peuvent être utilisées pour l'étude d'une gamme très large de phénomènes sociaux et politiques : l'étude des comités d'experts (Krick, 2013), des parlements (Viktorovitch, 2013 ; De Galemberg, Rozenberg, Vigour, 2013), des cours judiciaires et constitutionnelles (Pasquino, 2007), des assemblées et comités au sein des partis politiques (Nullmeier, Pritzlaff, 2009) comme des mouvements sociaux (Della Porta, Rucht, 2013), ou des procédures de décision des organisations internationales (Novak 2011).

La section thématique que nous proposons aura pour but :

- 1) de faire un premier bilan de l'émergence de ces nouvelles approches, de leurs résultats et de leurs contribution à la science politique ;
- 2) de favoriser la rencontre entre les chercheurs confirmés, les doctorants et les post-docs qui par leurs objets de recherche peuvent tirer profit de ces approches ;
- 3) d'encourager l'enrichissement réciproque des études de cas et des réflexions plus transversales.

Les communications pourront avoir pour objet des études de cas ; des concepts, des mécanismes ou des modes de décision spécifiques ; ou enfin des réflexions sur l'apport de ces approches à d'autres branches de la science politique.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Références bibliographiques

- Christin O., 2014, *Vox Populi. Une histoire du vote avant le suffrage universel*, Seuil.
- Della Porta D. , Rucht D, 2013, *Meeting Democracy. Power and Deliberation in Global Justice Movements*, Cambridge University Press.
- Déloye Y., Ihl O., *L'acte de vote*, Presses de Science Po, 2008.
- Elster J., 2013, *Securities against Misrule: Juries, Assemblies, Elections*, Cambridge University Press.
- Galembert de C., Rozenberg O., Vigour C., 2013, (ed.) *Faire parler le parlement*, L.G.D.J..
- Garrigou A., 1988, « Le secret de l'isoloir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 71-72, p. 22-45.
- Krick E., 2013, *Konsens in Verhandlungen. Varianten kollektiver. Entscheidung in Expertengremien*, Springer.
- Novak S., 2011, *La prise de décision au Conseil de l'Union européenne. Pratiques du vote et du consensus*, Dalloz.
- Novak S, Elster J. 2014, *Majority Decisions*, Cambridge University Press
- Nullmeier, F., Pritzlaff, T. , 2009, The implicit normativity of political practices. Analyzing the dynamics and power relations of committee decision-making, *Critical Policy Studies*, 3-4, p. 357-374.
- Pasquino P., 2007, « Voter et délibérer », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, n°45, p. 35-45.
- Schwartzberg M., 2010, « Shouts, Murmurs and Votes: Acclamation and Aggregation in Ancient Greece », *Journal of Political Philosophy*, : Vol.18, N° 4, p. 448-468.
- Schwartzberg M., 2013, *Counting the Many: The Origins and Limits of Supermajority Rule*, Cambridge University Press.
- Urfalino Ph., 2014a, (ed), « Décider à la majorité. Pourquoi ? », *Raisons Politiques*, n° 53.
- Urfalino Ph., 2014b, « The Rule of Non-Opposition. Opening Up Decision-Making by Consensus », *Journal of Political Philosophy*, 2014, Vol. 22, 3, September.
- Vermeule A., 2007, *Mechanisms of Democracy: Institutional Design Writ Small*, New York, Oxford University Press.
- Viktorovitch C., 2013, *Parler, pour quoi faire ? La délibération parlementaire à l'Assemblée nationale et au Sénat (2008-2012)*, Thèse de Sciences Politiques, IEP de Paris.

ST 26 / Démocratie sans croissance : théories, institutions et pratiques

Mathilde Szuba
(Cetcopra, Paris 1)

mathilde.szuba@sciencespo-lille.eu

Andrew Dobson
(Create, Keele University, Royaume-Uni)
a.n.h.dobson@keele.ac.uk

Cette Section thématique (ST) vise à relayer, dans le champ de la science politique, les interrogations soulevées par le récent regain des travaux menés en économie sur le thème de l'après-croissance. Divers ouvrages récents comme celui de l'économiste britannique Tim Jackson (*Prospérité sans croissance*, 2010), ou ceux en France de Jean Gadrey (*Adieu à la croissance*, 2011) et Dominique Méda (*La Mystique de la croissance*, 2013), ont témoigné de l'actualité de cette réflexion scientifique depuis la crise économique mondiale de 2008 d'une part, et d'autre part de l'assèchement des perspectives de conciliation entre impératifs environnementaux et économiques jusqu'alors promises par le développement durable.

Si les économistes – et notamment ceux issus du courant de l'économie écologique – se penchent sur ce que pourrait être un modèle macro-économique post-croissance, ils soulèvent par la même occasion de nombreuses questions quant aux organisations sociopolitiques qui pourraient ou devraient accompagner ce modèle. Historiquement, les démocraties modernes se sont affirmées dans un contexte de disponibilité énergétique et de croissance économique qui les a implicitement structurées (Mitchell, 2013), en consolidant leur projet démocratique de développement (Rist, 2013) et de progrès (Gras, 2003). L'hypothèse d'un assèchement de la croissance, voire d'une forme de décroissance, interpelle donc fortement la communauté des chercheurs en sociologie et en science politiques : que serait une « démocratie sans croissance » ? Ce n'est pas seulement l'imaginaire démocratique qui est ici interrogé, mais aussi l'organisation effective des systèmes démocratiques – dans la mesure où ces systèmes ne peuvent être réduits à de simples normes procédurales déclinables à l'identique dans tout contexte géographique, historique ou économique.

Pour aborder collectivement cette hypothèse de « démocraties sans croissance », cette ST propose de s'ancrer dans une approche de théorie politique environnementale (*green political theory*). Mais ce cadrage n'étant pas exclusif, les contributions issues d'autres courants disciplinaires seront aussi les bienvenues : sociologie de l'action publique, sociologie des mobilisations, histoire des idées, économie politique, philosophie politique, etc. Il s'agit, en effet, d'initier un dialogue scientifique sur un objet non stabilisé, à la croisée de plusieurs disciplines, et représentant un certain défi méthodologique. Cette ST encourage donc les contributions ouvertes à l'interdisciplinarité, en français ou en anglais.

Les contributions particulièrement attendues pour cette ST s'articulent autour de trois axes, non exhaustifs :

- 1) *Théories démocratiques post-croissance*. La théorie politique environnementale a fait de la question des limites à la croissance un axe structurant de ses analyses depuis les années 1990. L'hypothèse initiale selon laquelle les démocraties modernes seraient essentiellement inconciliables avec un arrêt de la croissance (Ophuls et Boyan, 1992) a depuis été relativisée par plusieurs travaux sur la délibération environnementale, la citoyenneté écologique ou la justice écologique. Il n'en reste pas moins des tensions récurrentes entre le procéduralisme démocratique d'une part, et le conséquentialisme écologique d'autre part (Goodin, 1992). Les contributions pourront proposer des éléments d'explications et de clarifications théoriques pour identifier les chantiers conceptuels participant à cette conciliation. La question des temporalités politiques fera l'objet d'une attention particulière.

- 2) *Institutions démocratiques post-croissance*. En suivant l'hypothèse que les problèmes écologiques présentaient des caractéristiques inédites que les institutions modernes ne sont pas spontanément disposées à saisir (globalité, irréversibilité, inertie, invisibilité, etc.), des propositions institutionnelles sophistiquées ont été émises dans le champ de la philosophie politique pour écologiser les démocraties (Bourg et Whiteside, 2010). D'autres travaux se sont plutôt concentrés sur des dispositifs participant à l'invention d'une action publique en situation de contraction matérielle, autour par exemple de la notion de rationnement (Szuba, 2013). Les contributions pourront donc étudier les modalités de conciliation des institutions démocratiques, au sens large, avec les contraintes politiques et sociales qu'engendrerait une économie post-croissance.
- 3) *Pratiques démocratiques post-croissance*. L'enjeu des démocraties sans croissance a enfin des implications en termes de pratiques démocratiques, posant la question de la continuité entre conditions sociales et engagements politiques. Les contributeurs sont donc invités à analyser la place de l'après-croissance dans les mobilisations politiques contemporaines, écologistes ou autres. Une attention particulière sera accordée aux études de terrain, et à celles ancrant leur analyse dans une approche territoriale des politiques de l'après-croissance.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Bibliographie indicative

- Bourg (Dominique) et Kerry Whiteside, *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*, Paris, Seuil, 2010.
- Goodin (Robert), *Green Political Theory*, Cambridge, Polity Press, 1992.
- Gras (Alain), *Fragilité de la puissance. Se libérer de l'emprise technologique*, Paris, Fayard, 2003.
- Mitchell (Timothy), *Carbon Democracy. Le pouvoir politique à l'ère du pétrole*, Paris, La Découverte, 2013 (2011 pour la 1^{ère} éd.).
- Ophuls (William) and A. Stephen Boyan, Jr., *Ecology and the Politics of Scarcity Revisited: the Unravelling of the American Dream*, New York, W.H. Freeman, 1992.
- Rist (Gilbert), *Le Développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013 (1997 pour la 1^{ère} éd.).
- Szuba (Mathilde), « Régimes de justice énergétique », in Agnès Sinaï (dir.), *Penser la décroissance. Politiques de l'Anthropocène*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p.119-138.

ST 27 / Relations interinstitutionnelles et ordre politique

Delphine Dulong
(Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/CESSP)
delphine.dulong@gmail.com

Bernard Voutat
(Université de Lausanne/CRAPUL)
bernard.voutat@unil.ch

Partant du constat que les institutions politiques sont le plus souvent appréhendées de manière isolée, cette session thématique vise à réunir des analyses empiriquement fondées portant sur les relations entre les institutions politiques, judiciaires et administratives des Etats de démocratie libérale au plan horizontal ; et sur un plan vertical, entre le "niveau" national (ou fédéral) et infranational (région, canton, etc.) ou encore supranational. L'ambition est ici de contribuer à la production d'un savoir proprement politiste sur le fonctionnement des régimes politiques, éloigné de toute vision formelle ou fonctionnelle, en considérant que les institutions qui les composent (Parlement, Gouvernement, Cours suprêmes, etc.) sont des univers à la fois différenciés, interdépendants et poreux dont les échanges contribuent à façonner et objectiver l'ordre politique.

Deux niveaux d'analyse sont ici retenus pour l'analyse des relations interinstitutionnelles:

1/ Le premier niveau est celui de leur scénarisation. Que ce soit au moment de leur codification juridique ou à l'occasion de certains rituels, les rapports entre les institutions sont régulièrement mis en scène selon des modalités (séances des questions au gouvernement, messages présidentiels, etc.) qui tout à la fois les mettent en relation les unes avec les autres et réinstaurent les frontières internes à l'ordre politique. Dans ce type d'échanges publics ordinaires où la façade institutionnelle est enjeu, et peut-être plus encore dans des conjonctures de crise institutionnelle où se manifestent notamment des conflits de compétence, les institutions se donnent à voir comme des univers différenciés, dotés d'une fonctionnalité propre, autonomes par les intérêts qui s'y expriment et les conduites attendues qui s'y manifestent. Ce premier niveau d'analyse conçoit ainsi l'ordre institutionnel en actes comme espace de relations, au travers du jeu des acteurs qui l'incarnent, mais aussi de ceux qui le mettent en forme ou le commentent (journalistes, juristes, politologues). Il permet notamment de saisir les routines ordinaires de consolidation des relations entre institutions, mais aussi les conjonctures critiques au cours desquelles les frontières sont remises en question, se fragilisent et peuvent se déplacer. On pourra ici revenir sur la question du droit, de la codification et des usages du répertoire juridique dans les processus de mise en forme, de stabilisation et de juridicisation des pratiques et représentations relevant des échanges interinstitutionnels. Mais on pourra également s'interroger sur les spécificités du travail de communication s'agissant des institutions politiques.

2/ Les frontières entre les institutions politiques sont cependant bien plus poreuses que ce qu'en donnent à voir ce premier niveau d'analyse. D'une part, les institutions politiques s'inscrivent dans des chaînes d'interdépendance qui limitent leur autonomie et les obligent à coopérer quotidiennement entre elles. La question des échanges interinstitutionnels peut donc aussi être abordée à partir d'acteurs et d'arènes moins visibles, parce que souvent situés aux marges des institutions ou à l'intersection de différents univers institutionnels dont ils ont pour fonction de coordonner l'action (administrateurs des assemblées, directeurs de cabinet, experts et consultants, légistes d'Etat, Secrétariat général du gouvernement, procédures dites de « navettes », commissions extraparlimentaires, etc.). On pourra ainsi s'interroger aussi bien sur leurs pratiques que sur leurs caractéristiques – les ressources mobilisées, savoir-faire et savoir-être que ce type de position suppose – et sur ce qui se joue dans ces espaces de transactions entre institutions politiques, soit sur un plan horizontal (relations entre les chambres, entre les ministères ou départements, entre le gouvernement

et le parlement, etc.), soit sur un plan vertical (relations avec les institutions infra ou supraétatiques). Cette dimension moins immédiatement visible des relations interinstitutionnelles peut d'autre part être abordée sous l'angle de la circulation des hommes et des idées en raison du *cursus honorum* des carrières politiques ou encore de la forte proportion d'élus cumulant plusieurs mandats. Il s'agira alors de tester l'hypothèse selon laquelle les acteurs qui passent régulièrement d'un univers à un autre, successivement ou simultanément, peuvent procéder à des transferts de pratiques, de catégories d'action et autres manières de faire, qui contribuent à la fois à fluidifier les relations interinstitutionnelles au sein de l'ordre politique et à en renforcer l'autonomie.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 28 / Ethnographier les institutions : un impératif empirique ?

Jean-Michel Eymeri-Douzans
(Sciences Po Toulouse – LaSSP)

jean-michel.eymeri-douzans@sciencespo-toulouse.fr

Gildas Tanguy
(Sciences Po Toulouse – LaSSP)

gildas.tanguy@sciencespo-toulouse.fr

L'anthropologie des institutions [Abélès, 1995, p. 65-85] – entendu ici au sens large du terme – a fait l'objet de multiples travaux depuis ce que l'on a coutume d'appeler la révolution malinowskienne : l'État et ses administrations [Joseph, 1988 ; Dodier, 1989 ; Montjardet, 1989 ; Dubois, 1999 ; Weller, 1999 ; Eymeri-Douzans, 2001 ; Latour, 2002 ; Cartier, 2003 ; Siblot, 2006 ; Spire, 2008 ; Blundo & Lemeur, 2009 ; Belorgey, 2010 & 2011] les partis politiques [Bizeul, 2003 ; Pourcher, 2004 ; Lefebvre, 2005 ; Avanza, 2007 ; Mischi, 2009], les syndicats [Bérout, 2005], les institutions politiques [Abélès, 1992 & 2000], les mondes associatifs [Broqua & Fillieule, 2001 ; Hamidi, 2010], les organisations internationales [Ambrosetti, 2009 ; *Critique internationale* (54), 2012] ont fait l'objet d'immersions plus ou moins prolongées à partir des outils et des méthodes généralement mobilisés par l'ethnographe (observation participante, entretien biographique...). Trop rares demeurent encore cependant les moments réflexifs au cours desquels les chercheurs s'interrogent sur « l'art magique de l'ethnographe » dont parlait Malinowski dans les premières pages des *Argonautes du Pacifique occidental* [1989 (1922), p. 63]. Des entreprises récentes [Fassin & Bensa, 2008 ; Schatz, 2009] ont entrepris de « sortir les épreuves ethnographiques des tiroirs » [*Ibid.*, p. 14] pour mieux les interroger. Cette section voudrait prolonger ces discussions à partir d'une focale – celle des institutions – et d'une question : une sociologie de l'institution [Lagroye & Offerlé, 2010] peut-elle finalement se passer d'une démarche ethnographique ? Il ne s'agit pas ici – on l'aura aisément compris – d'exclure *a priori* toute autre forme de méthodes mais de postuler une définition extensive du rapport à l'ethnographie. Les réflexions et les attentions portées aux expériences ethnographiques se sont surtout montrées attentives aux dispositifs d'enquête et, plus largement, à « l'atelier du politiste » [Favre, Fillieule & Jobard, 2007] ou de l'anthropologue (accès au terrain, relations avec les enquêtés, *engagement* et *distanciation*, anonymat, confidentialité...) sans toujours s'attarder ou questionner l'impératif ethnographique qui semble pourtant un *point de passage obligé* pour qui veut entreprendre une sociologie des institutions. Saisir ou se saisir [d']une institution implique de multiplier les points de vue et les sites d'observation. À la manière de Clifford Geertz, il s'agirait de se frayer un chemin vers une *thick description* capable de rendre compte des épaisseurs historiques, organisationnelles et configurationnelles des institutions. Pour le dire autrement, l'ethnographie des institutions n'est pas tant envisagée comme une *orientation méthodologique* que comme un *impératif empirique* qui impliquerait un engagement total (i.e. diversifié et mêlant les jeux d'échelles) du sociologue. Tel est le postulat que cette section thématique souhaiterait discuter à partir de situations d'enquêtes en cours ou achevées. Il s'agira de porter l'attention sur les contours des usages ethnographiques (et non uniquement des méthodes et des outils) à travers une série de questions : que signifie ethnographier des institutions ? Quelles formes l'engagement ethnographique peut-il prendre ? L'ethnographie d'une institution définit-elle davantage un rapport situé à la recherche en sciences sociales qu'un choix méthodologique parmi d'autres ?

Cette section transdisciplinaire, qui invite des chercheurs travaillant sur des contextes différents, sollicite notamment des contributions autour des deux axes suivants :

- 1) le premier voudrait revenir sur enjeux épistémologiques d'une « ethnographie de l'État et de ses administrations ». Si, dans le sillage de la *street-level bureaucracy* [Blau, 1972 (1962) ; Lipsky, 1980 ; Stack, 1997 ; Watkins-Hayes, 2009 & 2011], les ethnographies ont permis incontestablement de saisir l'État dans son quotidien on peut néanmoins repérer certains angles morts. Les sommets de l'État, encore été peu ethnographiés, sont de ceux-là. Si les coauteurs du présent projet de ST se sont – avec d'autres – [Eymeri-Douzans, 1999, 2001, 2002 & 2013 ; Tanguy, 2009 & 2013 ; Laurens, 2009 ; Pénissat, 2009] inscrits en partie dans cette démarche, il reste encore beaucoup à faire pour systématiser ce type de posture de recherche. Ainsi, les mondes de la haute fonction publique européenne [Georgakakis, De Lassalle, 2007 ; Georgakakis, 2012] sont davantage étudiés à partir d'entrées méthodologiques ciblées (entretiens semi-directifs, prosopographie) qu'au travers d'approches multi-situées telles que nous les revendiquons dans cette ST. Par ailleurs, des pans de la haute fonction publique en France (Cour des comptes, Cour de cassation, Banque de France, Caisse des dépôts et consignations...), des organisations internationales telles que le FMI, la FAO ou le BIT demeurent encore aujourd'hui des institutions à investir empiriquement. Enfin, toute une partie des sommets de l'« État en action » (ministères, autorités administratives indépendantes, Commission européenne...) restent – là aussi – encore à l'écart d'entrées ethnographiques soutenues. Cette focale sur les sommets de l'État ne doit pas cependant être considérée comme une entrée unique. Des propositions qui reposeraient sur d'autres lieux et sites (administrations intermédiaires par exemple) sont aussi les bienvenues.
- 2) le second voudrait faire dialoguer des travaux qui privilégient une ethnographie – telle que nous la postulons ici – des institutions politiques (sommets et directions des partis et des centrales syndicales notamment) et « intermédiaires de l'action publique » [Nay & Smith, 2002]. Il s'agirait ici d'interroger tout un ensemble d'acteurs (groupes d'experts labellisés, think tanks, groupes d'intérêt...) qui interviennent aux frontières et à la lisière de l'État et plus largement dans les processus de construction de l'action publique.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Les communications écrites devront être remises à l'avance et seront discutées. Les propositions (une à deux pages indiquant un titre, la problématique générale du propos et le terrain avec une courte notice biographique) sont à envoyer aux deux responsables scientifiques de la ST.

ST 29 / Pour une théorie politique appliquée à l'intégration européenne. État des lieux d'un champ de recherche en construction

Carlo Invernizzi Accetti
(Centre de Théorie Politique, Université libre de Bruxelles)
carloinvernizzi@gmail.com

Janie Pélabay
(Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), Sciences-Po)
janie.pelabay@sciencespo.fr

Quels sont les rapports entre la théorie politique en tant que discipline académique et le processus de l'intégration européenne ? De quoi est faite une théorie politique de l'Union européenne (UE), visant à encadrer conceptuellement ses institutions, acteurs et pratiques et/ou à problématiser l'intégration politique de l'Europe ? Et, inversement, quels sont les effets de l'intégration européenne sur le champ de la théorie politique contemporaine, sur ses méthodes et ses productions ainsi que sur les catégories de pensée avec lesquelles travaillent les théoriciens du politique ?

La présente ST propose d'explorer ces questions sous deux angles complémentaires : d'une part, ce que le processus de l'intégration européenne fait à la théorie politique (première session) et, d'autre part, ce que la théorie politique fait à l'intégration européenne (deuxième session).

D'un côté, on peut constater que le processus de l'intégration européenne a lui-même suscité un réexamen et une réélaboration de plusieurs concepts centraux de la pensée politique, notamment ceux de « souveraineté » et d'« État », de « démocratie », de « citoyenneté » et même de « légitimité » ou de « communauté politique ». On a alors vu se développer des innovations théoriques, par exemple celle de « *demos-cracy* », ainsi qu'une éclosion de concepts en « post- », avec – au centre des débats – la figure de l'État-nation qui s'est trouvée soit déstabilisée, soit réaffirmée. Aussi importe-t-il d'analyser la variété des réponses théoriques au fait de l'intégration européenne, leur pertinence pour penser l'UE et en débattre, les transformations et crises qu'elles diagnostiquent, leur potentielle portée pratique, y compris au regard d'autres cas ou contextes de référence.

De l'autre côté, la question de savoir ce que la théorie politique fait au processus de l'intégration européenne conduit à réfléchir aux apports de cette discipline à l'auto-compréhension de l'UE, d'un point de vue tant descriptif que normatif. Ici, se pose d'abord la question dite « ontologique », ayant trait à ce qu'est l'UE en tant qu'objet politique. Ni les désignations (« fédération », « réseau de traités inter-gouvernementaux », « *poly-centric polity with a multilevel regime* », etc.) ni les « ismes » (intergouvernementalisme, néo-fonctionnalisme, constructivisme mais aussi libéralisme politique, *communitarianism*, néo-républicanisme ou cosmopolitisme) ne manquent, qui invitent à examiner les « modèles » pour thématiser ce qu'est le principe d'intégration, la forme ou le régime politique de l'Union. À l'évidence, ces questions sont inséparables de prises de position théoriques sur ce que l'UE *devrait être* ou *devenir*, c'est-à-dire sur les voies non seulement possibles mais aussi souhaitables pour une intégration politique de l'Europe. Sur ce versant théorico-normatif, les débats se centrent sur la question du « déficit démocratique » et des moyens adéquats pour le combler, aux côtés d'autres questions plus spécifiques, relatives aux « fins », à la fois les finalités et les frontières, idéales ou concrètes, du projet européen, ou portant encore sur l'« identité politique » de l'UE et ses « *commonalities* », en lien avec la question du pluralisme et du rapport à l'Autre.

Pour finir, réfléchir aux points de contact entre théorie politique et intégration européenne engage à poser des questions d'ordre méthodologique où se jouent à nouveaux frais les liens complexes entre

théorie et pratique. Si l'intégration européenne est un processus « *sui generis* », sans précédent, s'autorisant d'un projet politique en perpétuelle construction, par principe indéfini, quels sont les gains et les limites des « modèles » et des « théorisations » censés s'y appliquer ? Comment d'ailleurs se conçoit une telle « application » ?

Comme on peut le voir, l'éventail des communications susceptibles de traiter ces questions est très large. La raison en est que la vocation de cette ST est de procéder à une sorte d'état des lieux d'un champ de recherche – celui d'une théorie politique appliquée à l'intégration européenne – qui est en pleine construction. Il s'agira donc autant de faire le point sur ce qui existe déjà, que de dégager des pistes de recherche.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 30 / « Penser l'action publique » en contexte africain

Clothilde Hugon
(Sciences Po Bordeaux, Les Afriques dans le Monde)
clothugon@gmail.com

Olivier Provini
(Université de Pau et des Pays de l'Adour, Les Afriques dans le Monde)
olivier_provini@yahoo.fr

Depuis les années 1990, de nombreuses recherches ont été effectuées sur les politiques publiques en Afrique. Que ce soit les analyses sur la gestion des déchets dans les villes africaines, l'accès à l'école et aux systèmes de santé, ou encore la gestion du système foncier en zone urbaine et rurale, ces études participent à la formation d'un corpus scientifique qu'il convient d'interroger. Les chercheurs sont confrontés à un renouveau des configurations politiques et de l'action publique dans des contextes et des stratégies « d'extraversion ». Avec l'émergence de nouveaux acteurs (entrepreneurs privés, religieux, courtiers administratifs, médiateurs, etc.) et la permanence d'anciens (organisations internationales et bilatérales, bailleurs de fonds, services et administrations étatiques, etc.), nous rencontrons de nouveaux espaces de compromis où prend forme et s'oriente l'action publique en Afrique.

Les chercheurs qui étudient l'action publique en terrain africain ont souvent tendance à faire circuler des concepts issus du « Nord » pour repenser l'Etat en Afrique et les sociologies des organisations, des mobilisations et de l'administration. Que pouvons nous comprendre de nos terrains pour en faire des concepts « métissés », « africanisés » ? Quelle est la pertinence de faire voyager et circuler des concepts du « Nord » à nos terrains en Afrique ?

L'ambition de cette section thématique consiste à réunir des chercheurs travaillant sur des problématiques d'action publique en Afrique, de façon à inciter et à discuter cet appareil théorique mais aussi à confronter nos données empiriques. Une analyse en terme d'action publique en Afrique considère l'Etat comme un acteur parmi de nombreux autres dans la construction collective de programmes de politiques publiques. Cette approche est particulièrement pertinente dans un contexte d'aide internationale où l'on observe des configurations éclatées, c'est à dire marquées par une multitude de projets dans différents secteurs concernés à priori peu régulés par un acteur étatique aux faibles capacités. Ces analyses multi-acteurs et niveaux de l'action publique permettent de considérer la marge de manœuvre de l'Etat vis-à-vis des autres acteurs, notamment internationaux. Cela ne signifie pas pour autant une absence ou un retrait de l'Etat mais bien que cette action publique est structurée par des espaces de négociations entre des acteurs multiples.

A travers une approche comparée entre différents secteurs (santé, éducation, foncier, énergie, ressources, environnement, économie, etc.) et pays, l'objectif est de confronter les concepts et études pour déterminer certaines hypothèses de recherche et définir des cadres méthodologiques. Cette section thématique est ouverte à l'ensemble des analyses d'action publique sectorielles sur le continent qui permettront de développer différents aspects de recherche et de discussion. Nous en avons identifiés cinq :

- i) l'articulation entre les sociologies de l'Etat et de l'action publique pour étudier l'action publique à travers la matrice de l'Etat en Afrique, et inversement, comprendre comment

l'action publique est une grille de lecture heuristique pour appréhender l'Etat. Pour reformuler, nous discuterons la lecture de l'action publique par une sociologie de l'Etat (*politics make policies*) et de l'Etat par une sociologie de l'action publique (*policies make politics*).

- ii) la sociologie des acteurs mutlipositionnés pour décrire la gouvernance hybride en s'intéressant à la fois à la place de l'Etat en Afrique, mais également aux interactions entre une myriade d'acteurs (locaux, nationaux, régionaux, internationaux, publics et privés) positionnés au sein de différents espaces et niveaux de la fabrique et de mise en œuvre de l'action publique.
- iii) la sociologie de « l'Etat en action » pour analyser, dans une démarche plus anthropologique, le fonctionnement même de l'Etat c'est-à-dire une approche où l'Etat est au travail, qui fait et met en forme. Ce quotidien de l'Etat permet de repérer et décrypter les lieux concrets de rencontre entre les services étatiques (déconcentrés et décentralisés) et leurs usagers mais également de saisir les espaces où l'Etat est concurrencé et court-circuité, dans son intervention quotidienne, par les bureaucraties parallèles.
- iv) les transferts de politiques publiques pour s'interroger sur la circulation des contenus de politique publique comme aux instruments organisationnels de mise en œuvre d'une politique. Les capacités financières, administratives et institutionnelles des Etats en Afrique interrogent les processus de diffusion et de greffe des agendas et des prescriptions des organisations et bailleurs internationaux.
- v) l'articulation entre les sociologies de l'action publique et de l'action collective pour s'intéresser au poids des contestations et des (dé)mobilisations dans les processus de négociations de l'action publique dans des contextes de régimes hybrides ou sous « contraintes ».

Ces cinq thématiques ne sont pas exhaustives et tout projet lié à ces problématiques sera étudié attentivement.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Bibliographie

- Bayart J.-F. (1999), « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, n° 5, p. 97-120.
- Bierschenk T. et Olivier de Sardan J.-P. (Ed.) (2014), *States at work. Dynamics of African bureaucracies*, Leiden/Boston, Brill.
- Blundo G. (2011), « Une administration à deux vitesses. Projets de développement et construction de l'Etat au Sahel », *Cahiers d'études africaines*, vol. 2-3, n° 202-203, p. 427-452.
- Darbon D. (2004), « Peut-on relire le politique en Afrique via les politiques publiques ? », dans A. Triulzi et C. Ercolessi (Ed.), *State, Power, and New Political Actors in Postcolonial Africa*, Milan, Fondazione Giangiacomo Feltrinelli Milano, p. 175-199.
- Dolowitz D. et Marsh D. (2000), « Learning from Abroad : The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making », *Governance*, vol. 13, n° 1, p. 5-24.
- Duran P. (1999), *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ.

Enguéléguélé M. (2008), « Quelques apports de l'analyse de l'action publique à l'étude du politique en Afrique subsaharienne », *Politique et Sociétés*, vol. 27, n° 1, p. 3-28.

Hassenteufel P. (2011), *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin.

Lascoumes P. (1996), « Rendre gouvernable : de la « traduction » au « transcodage ». L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », *La gouvernabilité*, CURAPP, Paris, PUF, p. 325-338.

Nakanabo Diallo R. (2013), *Politiques de la Nature et Nature de l'Etat. (Re)déploiement de la souveraineté de l'Etat et Action Publique transnationale au Mozambique*, Thèse de Doctorat Sciences Po Bordeaux.

Siméant J. (2013), « Protester/Mobiliser/Ne pas consentir. Sur quelques avatars de la sociologie des mobilisations appliquée au continent africain », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, n°2, p. 125-143.

ST 31 / Rendre faillible le secteur public. Processus, instruments et acteurs de la mise en crise financière des services publics

Benjamin Lemoine
(CNRS – IRISSO / Université Paris Dauphine)
Benjamin.lemoine@dauphine.fr

Pierre-André Juven
(CSI / Mines ParisTech)
pierre-andre.juven@mines-paristech.fr

Universités en « faillite » et en quasi-cessation de paiement, hôpitaux gravement endettés, États en difficulté financière et condamnés à des plans d'économie sans concessions, collectivités locales surendettées, etc. Les services publics et les infrastructures qui assurent leur fonctionnement sont devenus vulnérables financièrement et semblent désormais « faillibles ». Plane de façon incessante sur ces organisations l'ombre de la réduction drastique de leurs dépenses et services, de leur restructuration, de leur extinction, voire de leur liquidation totale.

La section thématique propose de réunir des contributions prenant pour objet le développement d'un *régime de faillibilité* affectant l'ensemble des structures publiques, des hôpitaux aux universités jusqu'à l'État lui-même, en passant par les sociétés et régies de transports publics (SCNF, RFF, RATP et STIF). Il s'agit de décrire l'ensemble des processus qui ont conduit à ces situations de crise, non pas en les analysant comme la conséquence logique et naturelle d'une « mauvaise gestion », mais bien plutôt comme le résultat d'une transformation controversée des techniques de gestion et de financement, des modalités de fonctionnement, de calcul de la valeur et d'évaluation de ces mêmes services publics. Les mutations de ces services publics qui, au terme de l'alignement de leurs dispositifs de financement, de mesure et d'évaluation sur la sphère marchande et privée, deviennent potentiellement ou réellement faillibles, n'ont rien de naturel et répondent à des processus conflictuels de technicisation de l'action publique. C'est l'ensemble de ces luttes et controverses autour de la faillite, de l'échec financier, et de la menace de fermeture des services publics – bref leur mise en crise – que les contributions à cette section sont invitées à explorer. La force du régime de faillibilité est que même si la faillite reste une hypothèse que les pouvoirs publics s'efforcent d'écarter et qui semble être sans cesse repoussée, l'existence même de cette probabilité soutenue par des instruments qui la rendent tangible et manifeste, a pour effet de transformer profondément l'ordre des solutions et des pratiques légitimes de ces organisations publiques.

Les contributions intéressées à des études de cas ou, plus largement, à l'analyse de ces processus pourront mobiliser par exemple les méthodes propres à l'analyse de l'instrumentation de l'action publique, à la sociologie des sciences et des techniques, à la sociologie de la quantification et de la mesure, ainsi qu'à la sociologie des outils de gestion, mais encore à la sociologie des élites bureaucratiques réformatrices. Au delà d'une étude des justifications marchandes d'une part, ou civiques d'autre part qui peuvent accompagner cette « mise en crise », les contributions se pencheront sur l'ensemble du processus technique, politique et moral ayant conduit certaines structures à se retrouver « dans le rouge ». En effet, les institutions publiques se sont dotées, ou se sont vu imposer, des modes de comptabilité « désintégrant » les organisations, c'est-à-dire en les éclatant en une multitude de structures isolables et indépendantes les unes des autres (y compris vis-à-vis de l'État) en termes de comptabilité, en droit et « sur le papier » donc, mais avec des répercussions effectives sur les façons dont ces structures existent et pensent leurs raisons d'agir. En instituant des mécanismes de quantification diversifiés mais généralement récurrents d'une structure à l'autre (calcul des coûts, institution de prix, état cumulé des déficits, mécanismes de comparaison, établissement de critères de performance), les représentations comptables, introduites de gré ou de force, ont conduit ces structures à composer avec une « situation financière » propre. Les organisations peuvent désormais de

moins en moins compter sur des allocations budgétaires stables, elles doivent au contraire justifier les fonds qui peuvent leur être alloués. Les finances de ces structures deviennent un enjeu crucial pour leur pérennité, elles doivent anticiper et gérer une fluctuation des recettes et des dépenses, qui les met potentiellement en danger.

Les contributions pourront porter par exemple sur les nouveaux outils de gestion publique, la tarification des services publics, la gestion de la trésorerie des entités publiques (États, collectivités locales, universités), les enregistrements comptables des organisations publiques, mais aussi les partenariats publics-privés qui président au financement de l'action publique, ou encore le rôle croissant pris, au sein des bureaucraties, par des organisations privées de conseil, d'audit, d'évaluation ou encore des outils de mesure propres aux univers économiques et financiers privés. Les contributions seront également invitées à s'intéresser aux effets bien réels et non hypothétiques ou potentiels (comme l'est la faillibilité) de ces transformations.

Enfin, comment rendre compte du fait que les professionnels de la politique, ainsi que les choix et options qui sont disponibles, n'interviennent qu'en bout de course de ces transformations sans nécessairement les remettre en cause ? Ainsi les situations au cours desquelles la rhétorique de l'inévitabilité de ces réformes est mobilisée sont à prendre très au sérieux. Les structures publiques dont le déficit est mis en avant par les instruments comptables ne délivreraient plus le service attendu et constitueraient des « canards boiteux » contre-productifs amenés à disparaître conformément à une loi naturelle de sélection comptable et financière. Le « courage » politique reviendrait alors à accepter la fermeture de ces services coûteux et inefficaces, ou du moins leur fusion avec des entités voisines : les départements, certaines régions, des structures hospitalières isolées géographiquement, des universités doublon dans certaines grandes villes, etc. L'autre interrogation qu'il convient de mener est celle induite par le titre de la section : ce régime de faillibilité s'est-il mis en place malgré les conséquences qu'il peut entraîner, à savoir la faillite et donc la fermeture d'une structure, ou précisément dans le but de parvenir à cet état ? Dit autrement, le régime de faillite est-il sciemment pensé comme devant permettre une restructuration et une liquidation du secteur public au profit du secteur privé, ou assistons-nous plutôt à l'émergence d'une nouvelle forme de gouvernamentalité par la financiarisation qui tend à discipliner ces services publics ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 32 / Le *process-tracing* comme méthode d'analyse des politiques publiques

Bruno Palier

(Centre d'études européennes (CEE) de Sciences Po)

bruno.palier@sciencespo.fr

Yves Surel (Université Paris 2 Panthéon-Assas)

yves.surel@aliceadsl.fr

Avec la participation de Philippe Bezes

(Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques)

bezès@hotmail.com

Cette section thématique vise à discuter les caractéristiques et apports d'une méthode d'analyse des phénomènes politiques pratiquée depuis quelques années en relations internationales et pour l'analyse des politiques publiques sous le nom générique de *process-tracing*. Même s'il est toujours difficile de mettre en avant une généalogie précise des concepts, l'acception et l'usage récents de cette notion de *process-tracing* sont le plus souvent rattachés aux travaux de George et Bennett (George, Bennett, 2005), qui ont notamment avancé l'idée qu'il s'agit là d'une "*method [that] attempts to identify the intervening causal process - the causal chain and causal mechanism - between an independent variable (or variables) and the outcome of the dependent variable*" (George, Bennett, 2005, p. 206).

La méthode suppose plus précisément de respecter trois prescriptions générales :

a) construire les objets de recherche de telle sorte qu'ils s'inscrivent dans un cadre temporel suffisamment long pour isoler plusieurs séquences ou phases, dont il faut expliquer la succession. Les études de cas réalisées doivent se faire « en profondeur » (*in-depth case studies*), afin de disposer d'éléments suffisants pour qualifier les déterminants, le rythme et les caractéristiques majeures du processus étudié ;

b) mettre en avant des mécanismes causaux en partant de matériaux qualitatifs. Contrairement aux méthodes quantitatives, qui visent à établir des relations de causalité ou des corrélations « robustes » sur la base de régressions statistiques, le *process-tracing* suppose de constituer un récit explicatif plausible, capable d'identifier les mécanismes causaux dans l'occurrence d'une crise internationale ou d'une réforme politique majeure ;

c) enfin, la méthode proposée permet également d'intégrer les dimensions temporelle et comparative de façon dynamique en mettant en avant des trajectoires de réformes variables. Elle suppose de mener des *small-n studies* et de comparer non seulement les cas choisis, mais également les séquences identifiées.

Au-delà de ces prescriptions générales cette (nouvelle) méthode entretient des liens avec d'autres travaux ou courants d'analyse. Le *process-tracing* a souvent été associé par exemple au néo-institutionnalisme historique parce qu'il permet d'identifier les mécanismes à travers lesquels les institutions influencent l'action et les réformes. Il est aussi particulièrement heuristique pour des analyses qui s'intéressent à la dimension temporelle des phénomènes politiques, les écrits de Paul Pierson (2004) constituant ici une référence évidente. C'est le cas, par exemple, d'approches attentives aux cycles de vie des politiques publiques (Howlett, Ramesh, 1995 ; Howlett, 2009), au modèle des « trois I », qui suppose d'interpréter l'analyse d'une politique publique de façon séquentielle (Palier, Surel, 2005) ou aux analyses des trajectoires de réforme (Bezes, Parrado, 2013).

Les contributions attendues devront se ranger dans plusieurs catégories non exclusives et non exhaustives :

- discuter les caractéristiques de la méthode dite de « *process-tracing* » ;
- tester sa pertinence, lorsqu'elle est articulée à différents modèles ou courants théoriques au sein de l'analyse des politiques publiques ;

- présenter des études de cas, comparatives ou non, mobilisant cette méthode de manière principale ou ponctuelle ;
- mettre en avant des méthodes voisines et/ou alternatives.

Les études de cas mises en discussion se rattacheront prioritairement à l'analyse des politiques publiques, mais la section thématique fera également appel à des discutant(e)s issu(e)s d'autres sous-disciplines, en particulier les relations internationales et/ou la sociologie historique du politique.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Bibliographie

- Bezes, P., Parrado, S., 2013, "Trajectories of Administrative Reform: Institutions, Timing and Choices in France and Spain", *West European Politics*, Vol. 36, 1, 2013, pp. 26–53.
- George A., Bennett A. (dir.), *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*, Cambridge, MIT Press, 2005.
- Howlett M., "Process Sequencing Policy Dynamics: Beyond Homeostasis and Path Dependency", *Journal of Public Policy*, 29, 2009, pp 241-262
- Palier B., Surel Y., « Les « trois I » et l'analyse de l'État en action », *Revue française de science politique*, Vol. 55, n° 1, 2005, pp. 7-32.
- Pierson P., *Politics in Time*, Princeton, Princeton University Press, 2004.

ST 33 / Les acteurs politiques face à la crise : entre « volontarisme » et « contraintes » dans les politiques publiques

Patrick Hassenteufel
(Université Versailles Saint-Quentin, Printemps)
patrick.hassenteufel@uvsq.fr

Philippe Zittoun
(ENTPE/Université de Lyon, LET)
pzittoun@gmail.com

Alors que la crise financière et économique qui frappe les Etats depuis 2008 est l'une des plus importantes depuis un demi-siècle, que la question d'« Etats en faillite » s'est posée à plusieurs reprises et que les contraintes budgétaires et financières qui pèsent sur les politiques publiques ne semblent jamais avoir été aussi fortes (Bezes et Siné, 2011), quelle place reste-t-il aux acteurs politiques pour conduire et orienter les politiques publiques ?

L'analyse des acteurs politiques se trouve aujourd'hui confrontée à un triple défi :

- un défi théorique et épistémologique afin de dépasser et de repenser la distinction acteurs/contraintes qui conduit à une impasse ;
- un défi méthodologique lié au fait que l'échelle temporelle d'observation choisie modifie l'analyse : inscrite dans la longue durée, elle tend à faire ressortir les contraintes, limitée à une temporalité plus courte elle conduit à accentuer l'action volontariste ;
- un défi empirique lié au contexte actuel qui tend à faire ressortir la prépondérance des contraintes dans la plupart des pays et l'homogénéisation des politiques publiques qu'elle provoque, comme le soulignent notamment les travaux récents portant sur la mise en place de politiques d'austérité en réponse à la crise (Bermeo/Pontusson, 2012 ; Blyth, 2013 ; Streeck/Schäffer 2013).

Nous attendons pour cette section thématique des travaux portant sur la période actuelle permettant de réinterroger, sous un nouvel angle, la place du « volontarisme » (politique). Nous privilégierons des propositions s'inscrivant dans l'un ou plusieurs des questionnements suivants.

. Le premier questionnement porte sur la manière d'appréhender les « contraintes ». Plutôt que de chercher à les objectiver à partir de l'observation des comportements des acteurs ou des dynamiques des politiques publiques, nous proposons de mettre l'accent sur la façon dont les acteurs les définissent, cherchent à les réifier et les propager dans les arènes de politiques publiques. Une telle perspective conduit à s'intéresser à la façon dont des acteurs tentent d'infléchir des politiques publiques ou de s'opposer à des propositions en élaborant des discours de la contrainte, en développant des argumentations de la faisabilité pour les consolider et disqualifier des propositions alternatives, en trouvant les espaces nécessaires et les interlocuteurs pour les déployer, en obtenant de nouvelles positions, en persuadant et en enrôlant d'autres acteurs pour former de nouvelles coalitions...

. Le deuxième questionnement porte sur le leadership politique. Dans un environnement fortement contraint, quelle place reste-t-il aux leaders politiques ? Leur rôle se retreint-il à des joutes rhétoriques dans le forum de la communication politique et à des luttes pour la conquête des positions dominantes comme le mettent en avant de nombreux travaux de sociologie politique ou le leadership n'est-il pas également lié à des capacités d'orientation et de conduite de l'action publique ? L'enjeu est ici de dépasser la division (scientifique) des tâches entre la sociologie politique et l'analyse des politiques publiques pour proposer un questionnement portant sur la construction du leadership en prenant en compte le rapport aux politiques publiques. Il suppose de réinterroger la distinction entre les arènes des politiques publiques et le forum de la communication politique à travers l'étude renouvelée du travail

politique en articulant, d'un côté, l'analyse de la production de discours, de la construction d'alliances politiques et de la légitimation de l'action politique, avec, de l'autre côté, celle de la production de l'expertise de politiques publiques (rôle des entourages et des *think tanks* notamment), de la construction de coalitions d'action publique et de l'intervention dans les processus décisionnels.

. Le troisième questionnement porte sur la prise en compte des échelles d'intervention pour analyser les rapports leadership/contraintes. Si la crise a renforcé l'articulation des politiques nationales avec les niveaux européens, avec la mise en place de règles plus contraignantes (semestre européen, traité budgétaire...), et internationaux (rôle du G8-G20 et du FMI dans la gestion de la crise) a-t-elle pour autant réduit la capacité d'orientation et de conduite des politiques publiques ? On peut notamment mettre en avant la négociation avec des institutions supra-nationales et les pays partenaires, ou la mobilisation de la contrainte pour réorienter les politiques publiques nationales, à l'appui notamment de discours du type « c'est l'Europe qui veut cela » ou « il n'y a pas d'alternative ». On peut donc se demander dans quelle mesure le leadership se construit de plus en plus dans la capacité stratégique d'articulation de différentes échelles d'action publique.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 34 / Former les élus : repenser la relation entre légitimité démocratique et expertise

Anne Mévellec
(Université d'Ottawa)
mevellec@uottawa.ca

Félix Grenier
(Université d'Ottawa)
fgren027@uottawa.ca

Cette section thématique questionne les processus de professionnalisation politique à partir des divers modes de formation qui visent à socialiser les élus, actuels et futurs, au métier politique. En questionnant un moment particulier qui est celui des espaces formels de formation, nous entendons couvrir les divers programmes de formations visant à transmettre une expertise politique, législative et administrative aux acteurs ayant été élus ou se destinant à des fonctions électives. Deux discussions seront conduites. La première concerne la théorie politique et s'intéresse particulièrement à la relation entre la légitimité démocratique et experte. La seconde interroge les audiences, les conditions de production et les effets de ces formations sur la manière dont le mandat et le rôle des élus sont définis et exercés.

Dans le sillon des travaux de Weber (1963), la professionnalisation politique admet deux sens qui sont le fait d'exercer à plein temps une activité politique et d'en tirer sa principale rémunération ; et la reconnaissance d'un « métier », de savoir-faire, d'une déontologie spécifique, ou l'existence d'instances de régulation (Gaxie 2001). De nombreux auteurs français se sont intéressés au métier politique particulièrement dans les années 1990 (Fontaine et Le Bart 1994 ; Politix 1994). La question de la professionnalisation des élus a aussi pris du galon à l'aune des recherches internationales (Cotta et Best 2000 ; Steyvers and Verhelst 2012).

Cette section thématique propose de faire le lien entre ces littératures sur le métier et la professionnalisation des élus en questionnant un moment particulier qui est celui des divers modes et espaces formels de formation. Ces moments peuvent aller de la simple procédure d'accueil à des formations s'étendant sur plusieurs semaines (voir Steinack, 2012). Ils s'étendent aussi à de potentiels futurs élus à travers des exercices tels que les simulations parlementaires. Différentes expériences de formation des élus sont ainsi repérables dans une diversité de contextes géographiques et institutionnels. Ces formations offrent des contenus variés, adoptent des méthodes diversifiées et sont dirigées vers de multiples audiences. Elles sont aussi offertes par différents types d'organisations (ex. : Parlement, Gouvernement, partis politiques) et suivent différents modes de participation. Néanmoins, elles ont pour point commun l'idée que l'élus (actuel ou futur) doit acquérir des compétences expertes afin d'exercer son mandat politique. En d'autres mots, elles incarnent toutes la tension entre les principes démocratiques et experts dans la prise de décision et les choix des élus.

Les contributions s'inscriront dans l'étude de deux axes particuliers c'est-à-dire des liens entre démocratie et professionnalisation et des conditions et modes de formation des élus. Le premier axe étudiera comment l'octroi de diverses formes de formations représente un dispositif augmentant l'importance des savoirs experts dans l'espace décisionnel des élus. On soulignera comment cette dynamique transforme les modèles de sélection des élus puisque la légitimité de l'élus « amateur » découle du processus démocratique et que celle du « professionnel » provient de la possession de compétences techniques notamment acquises par le biais des formations. De même, on étudiera comment les processus de prise de décision sont influencés par ce dispositif. Divers modèles ont été élaborés pour comprendre cette relation se

concentrant particulièrement sur les liens d'autorité entre expertise et politique et permettant de questionner le caractère technocratique des divers modes et programmes de formation des élus.

Un deuxième axe permettra d'étudier les programmes de formation, entendus comme des moments cruciaux dans la définition du métier que les élus vont exercer. Il s'agit de saisir les méthodes, logiques et registres mobilisés par les formateurs et leur appropriation par les formés. Ces dimensions peuvent être abordées en étudiant les diverses méthodes et modèles de formation ainsi que sur les audiences visées. On pourra aussi questionner les conditions de production de ces formations c'est-à-dire les espaces, acteurs et institutions organisant les formations et leur contenu. Il sera aussi possible d'évaluer les effets à court et à moyen terme de ces formations sur les capacités des élus à exercer leur mandat. Enfin, cette section thématique se veut l'occasion de réunir des travaux à la fois empiriques et théoriques traitant de pratiques internationales, nationales ou locales. Les perspectives historiques et comparées permettront d'enrichir des travaux monographiques.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 35 / Pour une sociologie politique de l'énergie : approches théoriques et nouveaux enjeux

Aurélien Evrard,
(Université Sorbonne Nouvelle – Paris III, ICEE)
aurelien.evrard@univ-paris3.fr

Sezin Topçu
(EHESS, Institut Marcel Mauss - IMM)
sezin.topcu@ehess.fr

Les questions énergétiques occupent depuis longtemps les agendas politiques gouvernementaux et internationaux, mais leur constitution en objet de recherches en sciences sociales est un phénomène très récent. De manière générale, l'énergie est longtemps apparue comme un thème réservé à deux champs académiques, celui des sciences dures et des économistes, conduisant ainsi à une approche essentiellement technico-économique des dynamiques à l'œuvre.

Cette situation n'est pas seulement le résultat d'une volonté hégémonique des autres disciplines, mais aussi d'un relatif manque d'intérêt des politistes ou des sociologues vis-à-vis des questions énergétiques, sauf pour des questions trop brûlantes, et hormis les cas de forte institutionnalisation des sciences sociales au service des entreprises.

Un constat est particulièrement frappant à propos des recherches conduites sur les questions énergétiques, en particulier dans le contexte national : c'est le biais très important sur le nucléaire. Les mouvements antinucléaires ont été largement étudiés, « à chaud », contribuant à forger des notions telles que les « structures d'opportunités politiques ». Les travaux sur les politiques nucléaires ont également permis d'interroger les différentes formes d'intervention de l'Etat, la monopolisation et/ou la contestation de l'expertise légitime, la mise en politique des problèmes publics ou encore l'impact des représentations collectives sur les choix techniques. Par la diversité des enjeux qu'elles soulèvent, les questions nucléaires continuent de susciter nombre de recherches, notamment avec la relance du débat suite à l'accident de Fukushima.

Cependant, les enjeux empiriques se sont largement diversifiés : l'adaptation des politiques énergétiques aux contraintes climatiques, les alertes relatives au « pic de Hubbert », l'« impératif » de la transition (énergétique et écologique), le développement du marché des énergies renouvelables, les controverses autour de l'exploitation des gaz de schiste ou des déchets radioactifs, les conflits autour de barrages hydro-électriques ou de parcs solaires ou d'éoliennes, les tensions géopolitiques liées à l'extraction de l'uranium ou des hydrocarbures, la monétarisation de la nature et de l'environnement dans le cas des marées noires, etc. Ce renouvellement des approches et des terrains d'étude permet de contribuer à des débats majeurs en sociologie et science politique qu'il est possible de regrouper autour d'un enjeu : **la mise en politique(s) de l'énergie**. Le terme peut, au moins, revêtir deux significations selon une interprétation classique du terme « politique(s) ».

La première consiste à inscrire l'énergie dans les « *politics* ». Il s'agit ici d'interroger (i) les ressources et répertoires des mobilisations collectives et des acteurs industriels en matière d'énergie et leur capacité à orienter les controverses et débats, (ii) les stratégies menées par les industriels et les acteurs d'action collective, en vue d'influer sur les décisions politiques, (iii) les relations de pouvoir constituées et renouvelées à partir d'une (ré)organisation des expertises et compétences, (iv) ainsi que la dynamique, plus générale, de constitution des questions énergétiques en un problème public dans l'arène partisane, syndicale, gouvernementale ou supranationale.

La seconde perspective s'intéresse davantage aux « *policies* ». Elle consiste à analyser, par le prisme des questions énergétiques, un certain nombre de recompositions de l'action publique. L'énergie ayant longtemps été marquée par un fort interventionnisme public (entreprises nationalisées, régies publiques), de modes d'organisation monopolistiques ou de politiques publiques technocratiques, cela fait d'elle un objet particulièrement stimulant pour étudier des dynamiques telles que l'eupéanisation, la territorialisation, la libéralisation ou le tournant participatif, pour n'en citer que quelques unes.

Les propositions de communication, combinant des recherches empiriques et des questionnements théoriques, s'inscriront dans l'un ou l'autre de ces axes, voire dans les deux à la fois, étant donné qu'ils sont bien souvent enchevêtrés. Les recherches adoptant une perspective comparative en vue d'analyses multi-échelles (locale, nationale, supranationale), multi-arènes ou transversales (centrées sur différents dossiers), seront privilégiées.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 36 / Le rôle des syndicats dans les réformes de la protection sociale

Hélène Caune
(Centre d'études européennes, Sciences Po)
helene.caune@sciencespo.fr

Louise Lartigot-Hervier
(Centre d'études européennes, Sciences Po)
louiselartigot Hervier@gmail.com

Cette Section Thématique s'intéresse à l'influence des syndicats de salariés et d'employeurs dans la définition et dans la mise en œuvre des réformes de la protection sociale. Ces réformes sont envisagées au sens large : maladie, emploi et chômage, retraites, famille, logement, lutte contre la pauvreté etc.

Dans le contexte actuel de la crise économique et sociale, les orientations des organisations syndicales et patronales, ainsi que leur rôle dans la mise à l'agenda, la formulation et la mise en œuvre des politiques de la protection sociale méritent d'être évalués à la lumière des évolutions auxquelles elles sont confrontées et de la littérature existante. Cette littérature est foisonnante mais elle mérite d'être complétée. En effet, de la même manière que l'analyse de l'action publique pêche souvent sur l'analyse des acteurs et de leurs cadres d'interaction, peu de travaux ont développé la question de l'influence des organisations syndicales et patronales dans la définition et / ou la mise en œuvre des réformes de la protection sociale (Freyssinet 2007, Clegg 2007, Ebbinghaus 2010, Clasen & Clegg 2011, Lartigot-Hervier 2012, Caune 2013, Klenk et al. 2013). Autrement dit, lorsqu'ils sont étudiés, ces derniers sont rarement envisagés comme vecteur même du changement ; au mieux sont-ils considérés par ce que les réformes changent pour leurs prérogatives.

L'objectif de cette Section Thématique est à la fois de dresser un nouvel état des lieux du rôle des organisations syndicales et patronales dans le domaine de la protection sociale, de renouveler l'analyse de ces acteurs collectifs dans l'action publique et d'approfondir leurs modes de fonctionnement interne pour mieux comprendre la formation de leurs positions dans les différents domaines de la protection sociale. Il ne s'agit *pas seulement* d'envisager ce que les réformes récentes ont entraîné comme conséquences pour les partenaires sociaux en termes de prérogatives gestionnaires, de rôle, de défense de nouveaux intérêts etc. ; il s'agit *aussi* de les étudier en tant qu'acteurs du changement.

Une attention particulière sera accordée aux processus politiques qui accompagnent l'adoption de ces réformes, aux stratégies des acteurs syndicaux, aux ressources et aux répertoires d'action sur lesquels ils s'appuient pour faire entendre leurs revendications, aux coalitions qu'ils cherchent à établir et aux obstacles qu'ils affrontent. Les communications s'efforceront aussi de caractériser les types et les degrés de changements qu'impliquent les réformes de la protection sociales étudiées. Enfin, elles pourront s'intéresser au contexte actuel de la crise économique et sociale et de ses implications du point de vue de l'ensemble des questions posées.

Pour cette Section Thématique, nous invitons des contributions qui analysent le rôle des partenaires sociaux dans les réformes récentes de la protection sociale en France et dans d'autres pays. Les contributions pourraient ainsi porter sur les syndicats d'employés et / ou d'employeurs, sur les syndicats de branche ou les confédérations. Enfin, la dimension comparative sera valorisée, à partir de la comparaison entre différents secteurs de la protection sociale et / ou entre différents pays. Les travaux pourront également concerner le niveau européen, à partir d'une réflexion qui concerne directement les instruments par les institutions européennes pour répondre à la crise économique et sociale ou à partir d'une évaluation des effets des activités européennes au plan national.

La section appellera des communications s'inscrivant dans l'une ou plusieurs des trois thématiques suivantes :

1. L'action des organisations syndicales et patronales : dans quelle mesure les partenaires sociaux sont-ils des acteurs qui pèsent sur les évolutions du champ social ? Que font-ils ? Comment agissent-ils ? Qui représentent-ils ? Quels conflits internes les traversent, comment les gèrent-ils et quelle est l'influence de ces dissensions sur les positions qu'ils défendent, sur leurs stratégies ou sur leur influence sur les réformes elles-mêmes ? Comment leurs revendications sont-elles prises en compte ou comment sont-ils contournés dans les processus de réforme ?
2. Le changement : comment évolue leur positionnement ? Quels sont les changements sur le moyen ou long termes de leur rôle mais aussi de leurs préconisations ? Dans quelle mesure la crise économique et sociale influence la formation de leurs positions, les stratégies d'influence qu'ils déploient, la nature des coalitions qu'ils construisent avec les autres acteurs engagés dans ces réformes ?
3. Enseignements méthodologiques et théoriques : qu'est-ce que ce type de travaux nous apprend pour l'étude de l'action publique ? Quels enseignements méthodologiques ? Comment étudier les syndicats patronaux, dont l'accès est parfois plus compliqué que les syndicats de salariés ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Références

- Caune, Hélène. 2013. « Les Etats providence sont aussi des Etats membres. Comparaison des logiques nationales de l'eupéanisation des politiques de l'emploi en France et au Portugal ». Thèse pour le doctorat de science politique. IEP de Paris.
- Clegg, Daniel. 2007. « Continental Drift: On Unemployment Policy Change in Bismarckian Welfare States ». *Social Policy & Administration*, 41(6), p. 597-617.
- Clegg, Daniel & Clasen, Jochen. 2011. *Regulating the risk of unemployment : national adaptations to post-industrial labour markets in Europe*. Oxford : Oxford University Press.
- Ebbinghaus, Bernhard. 2010. « Reforming Bismarckian Corporatism : The Changing Role of Social Partnership in Continental Europe ». In *A Long Good Bye to Bismarck*, Palier, Bruno (dir.). Amsterdam: Amsterdam University Press, 255-278.
- Freyssinet, Jacques. 2007. « L'accord du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail: un avenir incertain ». *La Revue de l'IREs*, n°54, p. 3-39.
- Klenk, Tanja ; Weyrauch, Philine ; Haarmann, Alexander und Nullmeier Franck. 2013. *Abkehr vom Korporatismus? Der Wandel der Sozialversicherungen im europäischen Vergleich*. Frankfurt am Main: Campus Verlag.
- Lartigot-Hervier, Louise. 2012. *La Peau de Chagrin ? Affaiblissement syndical dans les assurances sociales en France et en Allemagne. Comparaison des assurances maladie et chômage*. Thèse pour le doctorat en science politique. IEP de Paris.

ST 37 / Les rationalités comparées des politiques sociales

Jean-Noël Ferrié

(CNRS, Centre Jacques Berque - USR 3136, Rabat, Maroc)

jeannoel.ferrie@cjb.ma

Elisa Chelle

(UMR PACTE / LIA CNRS « Inégalités, développement et équilibres politiques »)

elisa.chelle@sciencespo-grenoble.fr

Les politiques sociales atteignent-elles leurs objectifs ? Pourquoi un diagnostic d'échec est-il souvent formulé par les analystes et commentateurs ? L'objectif des contributions de cette Section thématique sera de montrer les limites analytiques de ces questions à la lumière de la pluralité des buts que ces dispositifs poursuivent. Saisir les mécanismes et les conséquences de l'ambiguïté des politiques sociales, fragmentées entre plusieurs finalités et des publics hétérogènes, permet de dépasser une approche sectorielle des politiques publiques. Nous nous intéresserons à la manière dont, indépendamment des arrière-plans historiques et des styles de pensée sociale distincts, des dispositifs analogues sont mis en place dans le courant néolibéral et portés par le calcul politique. Nous nous focaliserons, pour chaque cas, sur une politique sociale sélectionnée en fonction des caractéristiques suivantes : envergure ou importance nationale, controverse publique, rhétorique politique du changement, indicateurs de suivi ou d'évaluation des buts poursuivis. La santé, l'éducation ou la lutte contre la pauvreté feront l'objet d'une attention particulière.

Un premier axe interrogera la notion de publics destinataires des politiques sociales. Son opacité tient à ce que ces publics sont tout autant des bénéficiaires au sens strict, que des citoyens-électeurs porteurs de représentations d'une action sociale appropriée, « efficace » et légitime. Les publics « cibles » sont sommés de ne plus seulement recevoir une aide mais de se « mettre en mouvement », ce qui met en cause la catégorie même de bénéficiaires. Le ciblage *ex ante* (au moyen des micro-simulations par exemple) comme servant de base à la définition du périmètre des politiques sociales crée en outre des publics virtuels. Des estimations qui comptent dans les débats publics et parlementaires sur l'envergure budgétaire d'un dispositif, et affectent par là même la carrière du projet. D'où un intérêt renouvelé pour la notion de publics destinataires, entendus comme bénéficiaires au sens large. Cette catégorie fait l'objet d'une construction incorporant de nombreux compromis de nature notamment politique et budgétaire. Les gouvernants et concepteurs de politiques publiques peuvent, tour à tour, vouloir étendre une catégorie, ou la restreindre au motif de la rationalisation, ou en vue de satisfaire des catégories précises de l'électorat.

Un second axe se concentrera sur les conséquences intersectorielles des politiques publiques, circonstances dans lesquelles apparaît le plus clairement la diversité des publics auxquels elles s'adressent et la pluralité de leurs rationalités. Par exemple, le choix de localisation d'une décharge peut avoir un impact sur la santé publique, l'éducation et l'économie. Des micro-décisions ou des options apparemment technique peuvent créer des effets non attendus, servant ou desservant les élus engagés dans un processus de « réforme ». Dans le même temps, des supposés revers peuvent renouveler les stratégies partisans autour d'une initiative ou réaffirmer la nécessité du volontarisme politique. Il s'agira ainsi de questionner ce qui fait le succès ou l'échec d'une politique sociale. La non-atteinte d'objectifs proclamés de politiques publiques ne relève pas d'une vision chaotique ou cynique de l'action de l'État, mais de la poursuite de rationalités multiples se déployant sur des plans distincts. Un regard comparatif permettra d'éclairer la compréhension de cette interaction entre *policy* et *politics*, au prisme des rationalités composites et parfois hétérogènes de l'action sociale.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 38 / Changements dans la gouvernance des politiques sociales et dynamique du pacte démocratique en Europe

Olivier Giraud
(CNAM / LISE)
oligiraud@ymail.com

Nathalie Morel
(Sciences Po / CEE & LIEPP)
Nathalie.morel@sciencespo.fr

La protection sociale occupe une place centrale dans les pactes démocratiques au fondement des sociétés occidentales. La littérature comparative a depuis longtemps travaillé le rôle qu'a joué historiquement la protection sociale dans la construction des communautés politiques matrices des Etats nations modernes, dans leur stabilisation socioéconomique ou encore dans le parachèvement de la citoyenneté. Depuis une vingtaine d'années cependant, le périmètre concret des politiques sociales, mais aussi leur positionnement symbolique dans les débats publics, ont fait l'objet de transformations si importantes qu'il semble nécessaire de reposer aujourd'hui la question de la place de la protection sociale dans le pacte démocratique des sociétés occidentales.

Les critiques successives de l'Etat-providence depuis les années 1970, l'introduction de nouvelles techniques managériales sous l'impulsion du New Public Management, les nouvelles échelles d'action liées aux processus d'eupéanisation (Barbier 2008) mais aussi de décentralisation (Gramain & Neuberg 2011) et territorialisation (Berthet 2010) des politiques sociales, le tournant vers l'individualisation dans l'accès aux prestations (Lima, 2013), ou encore l'introduction de nouveaux instruments (Lascombes & Le Galès 2004) ont débouché sur un redimensionnement important des politiques sociales. Parmi les nouveaux instruments, l'outil fiscal – caractéristique du *welfare state* américain (Howard 1997, Hacker 2002) – s'est fortement développé en Europe, modifiant les effets distributifs des politiques sociales et s'accompagnant d'une forme de dépolitisation des politiques sociales, la visibilité des transferts ainsi effectués comme la question d'*accountability* de ces politiques étant plus limitées que dans le cas de dépenses sociales directes (Prasad 2011, Sinfield 2012).

Ces transformations concrètes de l'action publique dans le domaine des politiques sociales ont par ailleurs donné lieu à une production foisonnante de débats et de paradigmes qui visent à donner du sens et orienter les métamorphoses récentes. Parfois ces paradigmes pointent des transformations structurelles des sociétés. C'est par exemple le cas de la thématique des *nouveaux risques sociaux* (Bonoli 2007) ou encore des approches qui, mettant en lumière la montée du *non-recours aux droits* dans le domaine de la protection sociale (Warin 2009) ou encore des défis liés à la *pluralisation des sociétés*, posent la question de la non adaptation aux attentes des destinataires potentiels des prestations sociales mises à disposition ou pilotées par les acteurs publics. Dans d'autres cas, ces paradigmes visent plutôt à promouvoir des recettes ou des stratégies d'action publique plus politiques. On pense notamment à la notion de *workfare* fondée sur l'obligation de réciprocité ou encore à celle d'*investissement social* qui présente les dépenses dans le domaine social comme nécessaires pour une meilleure productivité économiques des sociétés (Morel et al. 2012).

Derrière ces dynamiques liées à la fois aux enjeux concrets de la décision et de la mise en œuvre de l'action publique dans le domaine de la protection sociale, mais aussi liées aux visions – partagée ou non – des finalités mêmes de la protection sociale, se profile la question centrale des enjeux démocratiques qui sont ceux de la protection sociale aujourd'hui. Quels sont les effets de ces transformations profondes de la protection sociale sur le pacte démocratique dans nos sociétés ?

Cette session thématique invite des contributions qui analysent les modalités de transformation de la gouvernance de la protection sociale et leurs effets sur la place de la protection sociale dans le pacte démocratique de nos sociétés.

La première séance portera sur ce que l'on peut qualifier, en suivant Fritz Scharpf (2000), d'*input democracy*, soit la question des choix collectifs exprimés à travers les modalités de gouvernance de la protection sociale. Les contributions attendues porteront sur la transformation des acteurs, des instruments, de l'expertise, des échelles d'action, des procédures et formes du contrôle démocratique qui gouvernent la protection sociale et les politiques sociales.

La deuxième séance portera sur les questions d'*output democracy* qui renvoient à la fonction légitimatrice de l'action publique. Les nombreux changements dans le périmètre et les instruments des politiques sociales conduisent à une transformation radicale des formes de citoyenneté sociale et tendent ainsi à remettre en cause la dimension légitimatrice de la protection sociale. Les contributions attendues s'intéresseront ainsi aux conséquences des transformations des contenus des politiques sur le rapport à la légitimité de la protection sociale.

Les contributions proposant un renouvellement des réflexions sur les rapports entre action publique, protection sociale et théorie de la démocratie, notamment dans une perspective comparative, seront particulièrement bienvenues.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 39 / Peut-on parler de régions-providence ?

Les politiques sociales entre européanisation et régionalisation

Thierry Berthet
(CNRS-Centre Emile Durkheim, Sciences Po Bordeaux)
t.berthet@sciencespobordeaux.fr

Bernard Conter
(Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique – Namur/ Centre Emile Durkheim, Sciences Po Bordeaux)
b.conter@iweeps.be

Dans les pays d'Europe, les politiques sociales se sont développées autour du rôle des États centraux. L'Etat-nation s'est ainsi imposé comme l'espace de prédilection pour la redistribution sociale et la solidarité organique. Les typologies d'Etats-providence témoignent de cet ancrage national des politiques sociales (Esping-Andersen, 1999). La plupart des travaux de recherche comparative sectorielle prennent également pour base ce niveau de gouvernement.

Depuis une quinzaine d'années environ, les politiques communautaires, en respect du principe de subsidiarité, s'adossent également aux politiques nationales « benchmarkées » dans le cadre de la méthode ouverte de coordination pour mesurer le progrès des initiatives communautaires dans des différents secteurs (emploi, éducation, protection sociale, etc.).

Pour autant, le champ des politiques sociales connaît dans de nombreux pays membres une logique de territorialisation accrue appuyée par les instances communautaires. Qu'elles s'inscrivent dans un contexte institutionnel de décentralisation progressive ou de fédéralisme, les régions (NUTS 2) assurent un rôle croissant en tant qu'espace de production et de mise en œuvre de politiques publiques.

La régionalisation des politiques sociales constitue un fait politique informé par de nombreux travaux nationaux et comparatifs européens (voir en particulier les travaux des réseaux européens *Workable*, *Localise* et *Recwowe*). Pour autant, la région est rarement analysée comme un espace de redéploiement des Etats-providence doté d'une capacité propre de production d'un modèle de « région-providence ». C'est cette hypothèse que les animateurs de la session thématique souhaitent mettre en débat.

Cette session thématique vise à aborder la régionalisation des politiques sociales dans le cadre d'un double questionnement global sur les changements d'échelles de l'action publique (Faure et alii, 2007 ; Aubin et alii, 2013) affectant les Etats-providence européens. Elle interrogera également la capacité des régions à produire du changement dans des politiques

Une première série de questions abordées dans la ST concernera le fait régional et le statut de la région productrice de politique sociale : Peut-on parler de région-providence ? Dans quelle mesure les politiques régionales s'inscrivent ou infirment les typologies d'Etat-providence existantes ? La régionalisation des politiques sociales fait-elle système ? Peut-on dégager des modèles de « régions-providence » ? Les politiques régionales sont-elles encadrées dans le cadrage national des politiques sociales ? Les régions constituent-elles un niveau producteur d'innovation en matière de politiques sociales ?

Une deuxième série de questionnements s'adressera à la dimension européenne de la régionalisation des politiques sociales. En effet, dans un contexte de la mondialisation et de compétition territoriale accrue, l'européanisation apporte aux acteurs des ressources cognitives et des espaces discursifs nouveaux. Elle peut également modifier les rapports de forces ou la présence légitime d'acteurs dans un champ politique (Borzel, 2002 ; Jacquot, 2010). La régionalisation des politiques sociales contribue-t-elle à une mise en concurrence des territoires ou permet-elle l'émergence de formes innovantes de protection ou de sécurisation (des individus, des parcours professionnels, d'approches spécifiques des politiques sociales,..) ? La régionalisation peut-elle être perçue comme un levier de convergence des politiques sociales au niveau communautaire ou au contraire comme un amplificateur des divergences ?

Quels sont les apprentissages institutionnels réalisés par les acteurs régionaux au regard des politiques développées dans d'autres contextes nationaux et quels sont les modes de diffusion de ces apprentissages dans l'espace européen ?

Les communications attendues viseront ainsi à mettre en perspective la régionalisation des politiques sociales. Une attention particulière sera accordée aux propositions de communication reposant sur une dimension comparative qu'elle vise à mettre en lumière une comparaison entre pays ou entre secteurs d'action publique du champ des politiques sociales. Les travaux comparatifs européens ou mettant en perspective la régionalisation comme un processus d'européanisation des politiques sociales seront particulièrement encouragés.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Les propositions de communication (2 pages précisant la nature de la communication et le matériel empirique) sont à adresser aux responsables de la ST ainsi qu'à v.demertzis@crisp.be au plus tard le 14 octobre 2014. Le programme de la session sera établi au début novembre. Les versions définitives des communications sont attendues pour le 18 mai 2015.

Références

- Aubin D, Leloux F, Schiffino N, 2013, *La reconfiguration de l'action publique en Belgique*, Academia, Louvain.
- Barbier J.C., 2008, *La longue marche de l'Europe sociale*, PUF, Paris.
- Börzel T., 2002, *States and Regions in the European Union*, Cambridge University press.
- Conter B., 2012, *La stratégie européenne pour l'emploi. De l'enthousiasme à l'effacement*, CRISP, Bruxelles.
- Esping-Andersen G., 1999, *Les trois mondes de l'Etat providence*, PUF, Paris.
- Faure A., Muller P., Leresche J.-Ph, Nahrat S., 2007, *Action publique et changements d'échelles*, L'Harmattan, Paris.
- Jacquot S., 2010, « Les effets de l'européanisation dans le domaine social », *Politique européenne* n° 40, p. 9-21.

ST 40 / Entre Etat et marchés : les transformations des politiques de la concurrence

Scott Viallet-Thévenin
(Sciences Po, CSO)
scott.vialletthevenin@sciencespo.fr

Sebastian Billows
(Sciences Po, CSO)
sebastian.billows@sciencespo.fr

Nous prenons ici le parti de déplacer la focale et de considérer les politiques de concurrence comme le révélateur des modalités d'intervention de l'Etat dans l'économie. Contrairement à l'idée selon laquelle l'Etat joue un rôle omnipotent dans l'économie française, la politique de concurrence est un domaine où la régulation a été faible, si ce n'est inexistante (Stanziani, 2012). A l'inverse, les Etats-Unis, connus pour la discrétion de leurs autorités fédérales en matière économique (King et Lieberman, 2011), ont, depuis le début du 20^e siècle, agressivement combattu les cartels et les trusts. L'approche française en matière de concurrence, malgré son inertie (Dobbin, 1994), évolue selon des dynamiques nouvelles, qu'il s'agira d'analyser. On s'intéressera particulièrement aux effets de la construction européenne sur le cas français. A l'heure où elles connaissent une européanisation croissante (Cini et McGowan, 2009, Woll, 2009), les politiques de concurrence engendrent une recomposition des agences et administrations françaises chargées de la politique économique. Comme on le voit, le cas français montre l'intérêt de revisiter les politiques de concurrence. Toutefois, cet appel concerne, au même titre que le cas français, d'autres configurations nationales en matière de relations entre l'Etat et l'économie.

Nous entendons par « politiques de concurrence » l'ensemble des règles et décisions publiques qui visent à modifier ou à maintenir la morphologie du marché (la taille des acteurs, les relations entre ces acteurs ainsi que la détermination du prix des biens et services échangés sur ce marché). En conséquence, le champ de cet appel est large et comprend :

- Les politiques anti-trust et plus généralement celles destinées à promouvoir la concurrence horizontale et à éviter les abus de position dominante.
- Les politiques de régulation sectorielle, notamment dans la construction de marchés concurrentiels dans des domaines anciennement régis par des monopoles publics (transports, énergie, télécommunications...).
- Les règles à portée plus générale qui impactent les relations verticales entre entreprises (facturation, revente à perte, distribution sélective...).

Axe 1 : Les formes de l'interaction public-privé.

Selon la littérature d'inspiration « néo-corporatiste », l'industrie française était caractérisée par des relations fortes entre une administration de tutelle constituée par un ministère technique et un acteur dominant du secteur concurrentiel. Cette organisation néo-corporatiste (Muller & Jobert, 1987) de nombreux secteurs, et notamment de l'industrie s'est transformée avec l'apparition de concurrents aux monopoles historiques. Ce modèle était-il aussi répandu qu'on le croit ? Peut-on, par ailleurs, le transposer à d'autres secteurs, notamment tertiaire, tels que la grande distribution ou la banque ? Enfin, si les relations quotidiennes entre administrations techniques et anciens monopoles d'Etat ont aujourd'hui perdu en vigueur, quels sont les nouveaux lieux de la concertation entre régulateurs et régulés ? La montée en puissance de la Commission européenne a vu la conversion d'un certain nombre d'acteurs à des actions de lobbying à Bruxelles (Michel, 2013). Par ailleurs, étant donnée la grande porosité entre les élites administratives et les élites économiques (Bourdieu, 1989), on peut faire l'hypothèse que subsistent des lieux de concertation informelle. Dans ce même contexte, les

organisations patronales ont vu leur rôle évoluer : Offerlé (2014) donne l'exemple de la fin du contrôle des prix par l'administration en 1986, qui a menacé bon nombre d'organisations patronales d'obsolescence. Plus généralement, il faut se poser la question du rôle des organisations patronales dans la concertation entre l'administration, les agences de régulation et le secteur privé.

Axe 2 : Recompositions de l'action publique.

Dans plusieurs pays européens, la mise en application des principes européens en matière de droit de la concurrence a accompagné la mise en place d'acteurs publics d'un genre nouveau (King, Le Galès, 2011). En France, le premier acteur concerné l'Autorité de la concurrence. Bien que s'appuyant sur les moyens administratifs du Ministère des Finances, cette autorité prend des décisions de la même manière que le ferait une juridiction autonome. On compte également parmi les nouveaux acteurs publics des agences de régulation autonomes telles que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) (Reverdy, 2010), l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). Le Royaume-Uni a vu le développement d'agences similaires, tels que l'Ofcom pour les télécommunications ainsi que la Competition & Markets Authority. Elles sont chargées, entre autres, de veiller à la concurrence dans des marchés autrefois confiés à des monopoles publics. Il est important de chercher si ces agences agissent dans la continuité des anciennes administrations des ministères techniques (qui géraient les monopoles en question) ou si leur création marque véritablement une rupture. Plus globalement, il faut se poser la question des personnels administratifs qui ont mis en place ces politiques de concurrence (Smith, 2013). Quelles étaient leurs motivations et leurs stratégies pour passer d'un modèle d'économie administrée à un modèle où les acteurs privés exerceraient une concurrence libre mais selon des règles contraignantes ? Pour éclaircir ce point, il faudrait notamment interroger la porosité entre les carrières administratives nationales et les carrières européennes (Giacone, 2005). Il semblerait qu'un certain nombre de fonctionnaires aient cherché à obtenir « à Bruxelles » ce qu'ils ne réussissaient pas à imposer dans leur pays d'origine.

Axe 3 : Diffusion des modèles normatifs et expertises.

Il s'est récemment développé une littérature retraçant la genèse des principales dispositions juridiques en matière de concurrence (Chatriot, 2008 ; Smith, 2013 ; Stanziani, 2012). Parce qu'elles se fondent souvent sur la pensée économique néo-classique ainsi qu'une vision autonomiste et formaliste du droit, les politiques de concurrence s'enracinent dans l'idéologie néo-libérale (Denord, 2008 ; Stanziani, 2011). A la manière de Hall (1989), nous proposons de retracer l'implantation de ces théories, qui se diffusent à travers l'Europe depuis quelques décennies (Jobert, 1994) et les conditions de leur utilisation au quotidien. Un moyen de comparer ces différentes formes de régulation serait d'étudier les savoirs et les expertises qui sont mobilisés par les acteurs concernés (Davies, 2010 ; Wilks, 2007). Une attention particulière doit être portée aux intermédiaires qui introduisent et développent ce cadre normatif dans un contexte national.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 41 / Crise et gouvernance territoriale en Europe : convergence ou différenciation ?

Alistair Cole
(Sciences-Po Lyon)
colea@cardiff.ac.uk

Romain Pasquier
(CNRS/Sciences-Po Rennes Romain Pasquier)
rpasquier@hotmail.com

Ce projet vise à analyser les effets de la crise économique de 2008 et 2010 sur les modes de gouvernance territoriale en Europe. Des signaux contradictoires sont en effet perceptibles. D'un côté, plusieurs gouvernements centraux se sont engagés dans des politiques de réduction de dette publique qui vont impliquer un changement dans les modes de gestion des finances publiques. De l'autre, on observe de nouvelles pressions centrifuges comme en Ecosse ou en Catalogne ou encore une volonté de supprimer des échelons de gestion territoriale comme en France ou en Italie. Espaces encastrés dans des logiques de l'action publique locale, nationale, européenne, voire globale, les territoires européens (régions, villes, métropoles) sont ainsi la croisée de trois paramètres clés de changement de l'action publique : la réactivation du clivage centre/périphérie, une européanisation normative et stratégique et la restructuration territoriale de l'Etat.

1) Territorialisation de l'économie et réactivation du clivage centre/périphérie

La gouvernance territoriale contemporaine a comme toile de fond une nouvelle géographie économique. Il y a déjà longtemps, Stein Rokkan et Derek Urwi avaient mis en exergue la prise en compte de variables de longue durée pour analyser la genèse et le développement des tensions territoriales. La territorialisation du capitalisme par la concentration des richesses et des revenus qu'elle induit, les disparités qu'elle produit vient donc réactiver le clivage centre/périphérie en Europe. Les systèmes territoriaux sont ainsi soumis à des tensions économiques croissantes entre des zones en expansion et d'autres en voie de décrochage. La gestion de ces tensions entre territoires qui gagnent et territoires qui perdent devient un enjeu politique majeur entre les gouvernements centraux, les régions et les autorités locales. La mondialisation économique fournit de nouvelles ressources politiques aux régions et aux villes capables d'incarner cette nouvelle modernité de la compétition internationale.

2) Une européanisation normative et stratégique

L'Union européenne (UE) est le second paramètre de changement. L'européanisation normative est le processus par lequel les lois et règles domestiques sont alignées aux exigences de l'UE afin de se conformer au droit et aux règles communautaires. En France ces effets d'européanisation normative sont perceptibles, par exemple, via les contraintes du pacte de stabilité sur la politique de réduction de la dette publique et par conséquent une réduction drastique des dotations d'Etat aux collectivités territoriales. A l'inverse, on peut qualifier d'européanisation stratégique les dynamiques de projection et de 'mobilisation par le bas' (Pasquier, 2012). Cette dimension suggère une stratégie pro-active pour influencer sur les enjeux futurs des politiques européennes. Ce qui différencie fondamentalement le processus d'européanisation normative et d'européanisation stratégique, c'est la construction d'une vision territoriale de l'UE et donc d'une représentation globale de ses enjeux de développement politique, économique, social et culturel.

3) Restructuration de l'Etat et dépendance au sentier

La restructuration de l'Etat est le dernier grand paramètre de changement. Dans ses structures et ses modes d'intervention, l'Etat change. Régionalisation et métropolisation sont indissociables en Europe de l'Ouest des tentatives de modernisation de l'Etat pour faire face à une série de défis majeurs

de l'ère industrielle et post-industrielle. L'ensemble des pays occidentaux a mis en place des dispositifs de réduction de la dépense publique passant par une diminution des effectifs de la fonction publique, la privatisation de certains services publics, la réorganisation des administrations d'Etat, un transfert de compétences aux autorités locales et régionales. Cela ne signifie pas un retrait mécanique de l'Etat dans les territoires. Par la réforme de la fiscalité, son quasi monopole du pouvoir normatif, la mise en concurrence des collectivités via des procédures d'appel d'offres, le renforcement du pouvoir du préfet de région ou encore la multiplication d'agences spécialisées l'Etat central, en tout cas en France, cherche « à gouverner à distance ».

Ces trois facteurs constituant autant d'opportunités que d'incertitudes pour les acteurs territoriaux. L'enjeu de cette section thématique sera donc de mettre à jour les processus de convergence et de divergence qui émergent dans la fabrique contemporaine des territoires européens. La crise a-t-elle accéléré les agendas nationaux de réforme ? Si oui dans quelle direction ? Peut-on déceler en parallèle des dynamiques de différenciation territoriale ? Certaines régions ou métropoles utilisent-elles ce contexte pour déployer de nouvelles stratégies institutionnelles et/ou économiques ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 42 / “Europeanisation Goes West” : interroger les effets des élargissements de l’UE à l’Europe centrale sur son fonctionnement

Ramona Coman

(CEVIPOL)

ramona.coman@ulb.ac.be

Pascal Bonnard

(IPS, CERI)

pascal.bonnard@sciencespo.fr

Si l’objet élargissement a longtemps fait figure de parent pauvre des études européennes, l’extension sans précédent de l’Union européenne en 2004 et 2007 et l’introduction de nouvelles approches théoriques ont accru l’intérêt porté à son égard.

Deux orientations principales ont été privilégiées dans les recherches menées jusqu’alors. Une première a porté sur les effets de l’élargissement sur les pays candidats. Guidé par le principe d’après lequel « l’eupéanisation va vers l’Est », cet ensemble de travaux a plus particulièrement examiné la modification de leurs législations et politiques publiques en lien avec leur mise en conformité avec l’« acquis communautaire ». La seconde orientation a consisté à interroger les conséquences des élargissements sur l’agencement institutionnel et l’action de l’UE. Généralement sous-tendu par l’idée d’une tension entre élargissement et approfondissement, ce corpus a questionné la « capacité d’absorption » de l’UE, soit son aptitude à maintenir ses niveaux de prestation, ou la pérennité de son mode de gouvernance. Ces orientations de recherche tendent toutes deux à considérer l’adhésion de nouveaux États-membres comme une simple variable externe – les récipiendaires ayant seulement vocation à se conformer aux exigences des organisations européennes ou induisant de manière quelque peu mécanique des changements au sein de ces institutions, sans pour autant en être les acteurs.

À rebours de cette démarche, on se propose dans cette section thématique de prendre au sérieux l’hypothèse que l’eupéanisation a aussi pu se produire d’est en ouest. S’il ne s’agit pas de présupposer que l’émergence d’un nouveau personnel politique et administratif a nécessairement induit des changements, son arrivée et son activité méritent d’être mises sous la loupe de façon systématique. La réflexion que l’on souhaite développer est donc guidée par une double exigence. On se fixe d’une part pour ambition de renverser le prisme habituel des études européennes sur l’élargissement, en éclairant la manière dont des acteurs des nouveaux États-membres ont pu porter des revendications, pratiques, techniques nouvelles dans les institutions européennes. Cela requiert d’autre part, en termes méthodologiques, de proposer une analyse « incarnée » de l’évolution du gouvernement européen, mettant au cœur de l’analyse les acteurs.

Nous proposons de porter l’attention sur deux dimensions des effets de l’élargissement sur l’UE – dimensions de natures différentes autour desquelles les axes de cette section seront organisés :

- 1) les innovations dans les modalités de la définition et de la mise en œuvre de l’action publique européenne. En quoi l’élargissement de l’UE aux pays d’Europe centrale induit-il une modification de l’action publique européenne ? Celle-ci prend-elle le sens d’une restriction de la sphère d’action des organes communautaires ou au contraire de son élargissement et approfondissement ? Les modes de prise de décision et d’intervention publique s’en trouvent-ils modifiés ? Les innovations introduites sont-elles portées par des acteurs en provenance d’Europe centrale ou est-ce l’élargissement qui crée en soi une fenêtre d’opportunité dont se saisissent des membres des institutions, indépendamment de leur appartenance nationale ? Si des travaux existent déjà dans ce domaine, de nombreux terrains restent à explorer.
- 2) les changements de pratiques et de représentations en vigueur au sein des différentes institutions européennes. L’arrivée d’un nouveau personnel, issu des pays récemment entrés dans l’UE, fait-il

évoluer les pratiques d'administration ou de négociation au sein des institutions européennes ? De quel ordre sont ces changements ? En quoi se combinent-ils avec d'autres logiques de socialisation en milieu européen ? Les représentants des nouveaux entrants partagent-ils les mêmes caractéristiques que celles du personnel déjà en place ? Cet axe aspire à prolonger les travaux sur la socialisation en milieu européen et des recherches déjà menées sur la modification du système partisan ou des modalités de représentation des intérêts.

Les contributions peuvent porter sur un ou plusieurs pays et faire varier les échelles d'analyse, entre les niveaux local, national et européen. Les propositions (5000 signes maximum) doivent être adressées à Pascal Bonnard (pascal.bonnard@sciencespo.fr) et Ramona Coman (ramona.coman@ulb.ac.be). Elles doivent comporter une présentation de la problématique, du terrain étudié et du protocole d'enquête. Les papiers reposant une enquête de terrain originale seront privilégiés.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 43 / Le Parlement européen, acteur international et institution parlementaire internationale (IPI) : exemples et comparaisons avec d'autres IPIs.

Stelios Stavridis
(ARAID/Universidad de Zaragoza, Espagne)
dr.stelios.stavridis@gmail.com

Olivier Costa
(Centre Emile Durkheim-Sciences Po Bordeaux)
o.costa@sciencespobordeaux.fr

La fin de la guerre froide en 1989-1991 et la “sécuritisation” des relations internationales post-septembre 2001, l'émergence lente, difficile et souvent violente d'un nouvel ordre international, guidée par une globalisation d'abord financière et économique et ensuite politique et sécuritaire, accompagnée d'un nouveau régionalisme (Volgy, Šabič, Roter, Gerlak 2009), ainsi que de liens interrégionaux, l'apparition des BRICS ou le début des “Printemps arabes” contribuent tous à l'apparition ou consolidation d'acteurs non-traditionnels (Reinalda 2011) desquels les institutions parlementaires ne font pas exception (Beetham 2006; Malamud, Stavridis 2011).

Alors qu'il y a quelques années, le concept même de “diplomatie parlementaire” (Stavridis 2002; Eloriagga 2004; Fiott 2011) était contesté, de nos jours la presque-totalité des sites internet des parlements et autres assemblées parlementaires le mentionne constamment, et la plupart des parlementaires le considère comme faisant partie de leurs vies quotidiennes. Il y a également une prolifération d'assemblées parlementaires régionales et internationales, groupées sous le générique de “IPIs”: institutions parlementaires internationales (Cutler 2001; Puig 2008; Šabič 2008; 2013; Kissling 2011; Costa, Dri, Stavridis 2013), en partie créées pour construire un système global démocratique. Les questions de contrôle démocratique, d'efficacité et de légitimité sont en effets importants si nous voulons l'émergence d'un nouvel ordre international supérieur à l'actuel.

La question essentielle de recherche de cette section thématique sera d'évaluer le rôle des parlementaires et des institutions parlementaires de tout ordre dans l'émergence d'un système de gouvernance globale. En particulier, cette section adressera ce thème du point de vue d'un côté du rôle international du Parlement européen et de l'autre du rôle des IPIs.

En effet, en combinant la recherche sur le Parlement européen en tant qu'acteur international avec celle sur les IPIs, nous créons une synergie nouvelle, riche et prometteuse pour mieux comprendre l'influence et l'impact sur les relations internationales tant des IPIs en général que du Parlement européen en particulier. Une telle approche (Cofelice, Stavridis 2014) nous permet d'étudier les assemblées interparlementaires de l'Union européenne (pays ACP, Méditerranée, Amérique latine, ou voisinage est-européen), qui représentent entre autres choses, des IPIs au sein d'une IPI. Elle permet également de développer les théories de nouveau régionalisme et des relations interrégionales. Ainsi que de faciliter les études comparées, en particulier empiriques, sur ces sujets.

Cet appel est pour des communications tant théoriques et conceptuelles que pratiques et empiriques, de préférence de nature comparative, mais aussi d'une seule IPI étudiée chronologiquement et/ou sectoriellement.

Les langues de travail seront le français et l'anglais avec une publication postérieure prévue.

English version: *Following the seminal events of 1989-1991 and the “securitization” of world politics since September 2001, non-traditional actors have developed their role in world politics: parliamentary*

institutions and parliamentarians are no exception. The main research question will be what role can – and should - parliamentarians and parliamentary institutions of all sorts and kinds play in the emergence of a Global Governance system: i.e. to assess what kind of parliamentarization of the world system is actually taking place by focusing on two key issues of Global Governance: accountability and legitimacy.

Yet, the proliferation of parliamentary actors in the post-Cold War international system remains an understudied academic area of research. There is a clear “academic” gap between practice and theory. This panel intends to bridge that gap, by focusing on a number of international parliamentary institutions (IPIs) and in particular on the European Parliament.

The panel will consider both theoretical and conceptual contributions as well as empirical studies, be they comparative or in-depth individual ones. This call is therefore for studies on the EP as an international actor, the EP as an IPI, and other parliamentary assemblies and bodies of all sorts. In particular, attention should be given to the EU’s inter-parliamentary conferences and assemblies.

The working languages will be both French and English and a publication will result from this panel in the longer term.

Date limite d’envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 44 / Modèles et instruments d'administration publique en Europe : l'Union européenne au prisme des phénomènes de circulation internationale

Claire Visier
(European Institute-Istanbul Bilgi University)
clairevisier@bilgi.edu.tr

Magdaléna Hadjiisky
(Université de Strasbourg, SAGE - UMR 7363)
mhadjiisky@unistra.fr

Si la littérature sur les transferts de politiques publiques au niveau européen est riche et variée, les travaux interrogeant les *administrations* étatiques au prisme de l'intégration européenne restent assez rares. A l'exception notable de la décentralisation territoriale, le rôle de l'Union européenne (UE) dans les réformes administratives des Etats européens contemporains est peu étudié, même si le sujet a nourri des travaux marquants concernant les Etats-membres (Wright, Cassese 1996 ; Knill 2001 ; Eymeri 2008) ou les pays candidats (Dimitrova 2005 ; Goetz, Dimitrov, Wollmann 2006 ; Börzel, Risse 2012). Cette retenue scientifique trouve une explication partielle dans la lettre des Traités de l'UE, puisque l'administration publique des Etats-membres ne fait pas partie des compétences juridiques de l'Union.

Pourtant, depuis les années 1990, les signes sont nombreux d'un investissement communautaire dans le domaine longtemps sanctuarisé de l'administration publique. Après avoir contribué à l'introduction d'une conditionnalité inédite concernant la « capacité administrative » des pays candidats (Dimitrova 2005), la Commission européenne (CE) a tracé les contours d'une bonne « gouvernance européenne » (Georgakakis, de Lassalle 2007). Le Traité de Lisbonne encourage la « coopération administrative » entre Etats-membres (art. 197), ce qui tend à valider la notion d'« espace administratif européen » (Olsen 2003). Le contexte actuel de crise des « dettes souveraines » tend enfin à créditer les institutions internationales d'un droit de regard sur le fonctionnement des administrations nationales des pays de la zone Euro.

Au plan international, les thématiques de la « réforme » et la « modernisation » de l'administration ne sont toutefois pas un terrain vierge en attente d'une fertilisation par les idées venues des institutions de l'UE. Ces thématiques ont été investies, au moins depuis les années 1980, par nombre d'acteurs internationaux, tels la Banque Mondiale, l'OCDE (Saussois 2006 ; Pal 2012), mais aussi les OING, les cabinets d'experts et de consultants (Saint-Martin 2004). L'investissement tardif et institutionnellement fragile de l'UE sur le terrain des administrations étatiques entre donc en interaction avec celui d'autres organisations aux intérêts potentiellement divergents. Dès lors, une question se pose : dans quelle mesure l'UE peut-elle être considérée comme l'instance principale d'encouragement et/ou d'accompagnement à la « réforme de l'Etat » des pays membres, candidats voire du voisinage ?

Pour y répondre, la Section thématique analysera **l'intervention des acteurs internationaux dans la fabrication de modèles et d'instruments d'administration publique**, en l'envisageant comme un processus faisant intervenir des acteurs différents et des intérêts variés.

Cette perspective se distingue du courant des *policy transfer studies* (Dolowitz, Marsh 2000), qui comporterait ici le risque de présenter les logiques de dissémination et d'emprunts selon une vision *top-down* (Bulmer et alii 2007) et de réifier les modèles transférés, considérés comme fixes, indépendamment des usages qu'en font les acteurs (Dumoulin, Saurugger 2010 ; Delpeuch 2008, Hassenteufel, De Maillard 2013). Plutôt que la notion de transfert, qui présuppose l'adoption intentionnelle d'un message univoque d'un émetteur vers un récepteur, la ST propose donc d'explorer le rôle des acteurs communautaires comme participant d'un processus de *circulation* internationale, phénomène *non-linéaire* et *équivoque* dont ils ne sont pas nécessairement les principaux initiateurs.

Empiriquement fondées, les contributions pourront aborder certains des questionnements suivants :

Les acteurs de la circulation internationale des modèles d'administration publique

Dans le domaine de l'administration publique, le terrain européen n'est pas le lieu de diffusion d'un modèle unifié reconnu, mais plutôt un espace d'interaction et de concurrence entre des acteurs multilatéraux et nationaux divers. Quelles configurations d'acteurs se mettent en place entre ces acteurs ? Les communications sont invitées à travailler l'identification des divers acteurs influents dans le phénomène circulatoire étudié, en mettant en évidence leurs rôles respectifs, tout en rendant compte de la position des divers acteurs institutionnels de l'UE dans le processus. Les acteurs étudiés forment-ils des réseaux consolidés ? Constituent-ils des connections plus informelles ? Constate-t-on des formes d'externalisation vers les marchés de l'expertise ?...

Définitions, variations, glissements des modèles d'administration publique

L'une des hypothèses actuelles de la littérature internationale inspirée des *administrative studies* concerne l'émergence d'un nouveau type d'« Etat néo-wébérien » (Pollitt, Bouckaert 2004), que certains travaux présentent comme ayant constitué l'horizon implicite des recommandations communautaires auprès des pays candidats depuis les années 1990 (Meyer-Sahling 2011).

Les processus de préadhésion contemporains (Europe centrale et orientale, Turquie, Europe du Sud-Est) amènent-ils la Commission Européenne à favoriser la création d'un « acquis non formalisé » dans le domaine de l'administration publique (Verheijen 2003 ; Tragl 2005) ? Si tel est le cas, quelle part y occupent les instruments forgés sous l'étiquette du « *New Public Management* » et ceux présentés comme étant de « bonne gouvernance » ? A l'inverse, l'« espace européen administratif » se réduit-il aux vœux pieux d'experts surtout intéressés par la transférabilité des recommandations qu'ils diffusent ?

Une attention particulière sera portée aux modalités pratiques de l'action communautaire, à travers l'analyse de ses instruments. Comment et jusqu'où les instruments (*benchmarking*, agencification, RIA, audit externe, etc.) participent-ils à la fabrique de « modèles » administratifs ? Les contributions pourront porter sur divers pans de l'action publique, tant il est vrai que les instruments préconisés dans un secteur (tels les finances publiques : Barzelay et alii 2010 ; Bézès, Siné 2011) peuvent avoir une conséquence transversale sur l'ensemble du fonctionnement étatique.

Les instruments n'étant pas politiquement et socialement neutres (Lascoumes, Le Galès 2005), leur étude pourra contribuer à dégager des lignes de légitimation de la mise en comparaison des administrations nationales, potentiellement variées en fonction des contextes (motif censément « universel » - droits de l'homme, *sustainability*, lutte contre la corruption- ou motif lié à une technicité processuelle - mise en indicateurs ou en « standards », définition de *benchmarks* et de procédures de suivi...).

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 45 / Les logiques sociales de sélection du personnel politique en Europe Centrale et Orientale et leurs transformations historiques

Valentin Behr
(Université de Strasbourg)
valentin.behr@gmail.com

Cédric Pellen
(Université Libre de Bruxelles)
cedric.pellen@yahoo.fr

L'identification des logiques sous-tendant la sélection des responsables politiques constitue l'une des préoccupations les plus anciennes de la science politique. A la suite des travaux fondateurs de Mosca, Pareto ou encore Weber, les questions des conditions de l'accès - et du maintien - à une position de pouvoir politique ont donné lieu à de fructueuses recherches, particulièrement dans le cadre de la sociologie des élites. Cette riche littérature a permis une meilleure compréhension des déterminants des carrières politiques, notamment en mettant en évidence l'influence de facteurs sociaux sur le recrutement et la professionnalisation politique.

Paradoxalement, ces acquis ont jusqu'ici été rarement mobilisés dans les nombreux travaux consacrés aux transformations politiques à l'oeuvre en Europe Centrale et Orientale depuis la chute du communisme. Des recherches stimulantes ont certes été menées sur les modalités de l'affirmation de nouveaux responsables politiques « démocratiques », de leur professionnalisation ou encore de l'adaptation et de la « reconversion » des anciens cadres communistes à la nouvelle configuration. Néanmoins, force est de constater que la tendance de la plupart des auteurs à se focaliser sur les logiques de constitution et de structuration d'une « élite consensuelle », s'accordant pour considérer la démocratie comme « the only game in town », s'est accompagnée de la marginalisation d'une série de questionnements perçus comme connexes, particulièrement ceux ayant trait aux logiques sociales du recrutement politique.

Cette section thématique se donne pour objectif de participer à pallier cette carence en instaurant les conditions d'un dialogue entre les sociologies des élites « occidentales » et « est-européennes ». Dans cette optique, trois pistes de réflexion complémentaires seront privilégiées:

1. L'identification et l'analyse de potentiels filtres sociaux dans les processus de sélection du personnel politique en Europe Centrale et Orientale. Les mécanismes du recrutement politique y sont-ils, comme dans la plupart des démocraties occidentales, vecteurs d'inégalités sociales dans l'accès au pouvoir politique ? Si oui, quelles sont les caractéristiques les plus communément partagées par les dirigeants politiques ? Observe-t-on des variations en fonction des pays, des partis ou encore du type de mandat (local, national, européen) ? Comment expliquer de telles logiques sociales de sélection politique, ainsi que leurs éventuelles variations ? Observe-t-on des tentatives pour les enrayer ?

2. Les transformations historiques des logiques sociales de sélection du personnel politique en Europe Centrale et Orientale. Peut-on identifier une permanence dans les critères favorisant l'accès à des postes politiques, entre les régimes socialistes et les régimes actuels bien sûr, mais aussi par rapport aux régimes « pré-communistes » ? Le « profil » des dirigeants politiques a-t-il évolué depuis les changements de régimes ? Si oui, selon quelles logiques ? L'expérience du militantisme anticommuniste a-t-elle constitué une ressource privilégiée pour les carrières politiques de l'après-1989 ? Quel a été l'impact de l'adhésion à l'Union européenne sur les règles structurant les marchés nationaux des postes politiques ?

3. Le rôle des champs adventices dans la (re)définition des logiques de sélection et de légitimation du personnel politique. En quoi d'autres espaces professionnels (entourages, hauts-fonctionnaires, intellectuels, médias, ...) et leurs transformations contemporaines contribuent-ils à l'élaboration des règles du jeu politique et à la définition des critères de la compétence politique ? Quelles ont été les traductions des changements intervenus au sein de ces différents espaces (réformes administratives, lustration, abolition de la censure, pluralisme médiatique et intellectuel, ...) en termes de transformation de l'activité politique et de recrutement du personnel politique ?

Les contributions pourront porter sur un ou plusieurs pays et faire varier les échelles d'analyse, entre les niveaux local, national et européen. Les approches comparatives Est-Ouest seront accueillies très favorablement. Les contributions émanant d'autres champs disciplinaires que la science politique, et notamment celles ayant une dimension sociologique ou historique, sont vivement encouragées. Les propositions (2 pages au maximum) devront être adressées à Cédric Pellen (cedric.pellen@yahoo.fr) et à Valentin Behr (valentin.behr@gmail.com) pour le 15 octobre 2014. Elles doivent comporter une présentation de la problématique, du terrain étudié et du protocole d'enquête mis en place.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 46 / Soulèvements populaires et transformations des régimes politiques : de l'Europe de l'Est à l'Afrique du Nord/Moyen-Orient et retour

Alexandra Goujon
(Université de Bourgogne)
goujona@club-internet.fr

Frédéric Vairel
(Université d'Ottawa)
frederic.vairel@uottawa.ca

À près de vingt ans d'intervalle, les soulèvements populaires en Europe de l'Est de 1989-1991 puis des années 2000 et 2014, et ceux en Afrique du Nord et au Moyen-Orient de 2010-2011 sont de vastes laboratoires offerts à l'étude conjointe des protestations populaires et des transformations des régimes politiques. Ils présentent des similarités à différents niveaux : les situations révolutionnaires, mais aussi certaines de leurs issues - parmi lesquelles le renversement des régimes – ainsi que les processus qui aboutissent à l'évitement de moments révolutionnaires (Tilly 1993). Pourtant, en dépit de questionnements proches et de rapprochements évocateurs (Way 2011), ces conjonctures historiques n'ont, pour l'heure, pas fait l'objet de comparaisons systématiques. Bien que certains travaux s'aventurent à comparer des périodes différentes (Beissinger 2007 ; Goujon 2009), ils portent dans leur grande majorité sur une aire politique en particulier (Allal, Pierret 2013 ; Beissinger 2002 ; Beinini, Vairel 2013 ; Bennani-Chraïbi, Fillieule, 2012 ; Garton Ash 1990).

Il nous semble fécond de dépasser le cadre monographique pour élaborer des comparaisons interrégionales. L'entreprise est loin d'aller de soi. Le vif débat qui opposa plusieurs comparatistes au milieu des années 1990 le rappelle (Schmitter, Karl 1994 ; Bunce 1995). L'approche comparative qui doit dépasser la constitution des savoirs en « aires culturelles » est menacée par les comparaisons « sauvages » ou « fausses » (Hassenteufel 2005). La « théorie des dominos » et la vogue des labellisations vagues et autres métaphores saisonnières (les « printemps ») en témoignent. Ainsi, les tentatives de comparaison interrégionales doivent satisfaire au double test auquel V.Bunce les astreint : « jusqu'où pouvons-nous généraliser dans le temps et l'espace », « qu'est-ce qui précisément dans le lieu compte vraiment » ? (Bunce 2000, 634).

La section thématique entend poser les premiers jalons de ce chantier de recherche en invitant les chercheurs à croiser leurs analyses sur ces objets à partir d'enquêtes de terrain et de matériaux de première main. L'enjeu ne réside pas tant dans le fait de lancer un dialogue constructif que dans la possibilité de confronter des approches et de comparer des résultats d'enquêtes menées dans l'une et l'autre région. L'objectif est donc de susciter des contributions - réalisées si possible en binôme ou à plusieurs - croisant les regards sur les phénomènes étudiés et évitant la simple juxtaposition des études de cas.

Attentives à considérer autant que possible le « côté de la rue » et « le côté des régimes », les contributions concerneront notamment, mais de façon non exclusive, les thèmes suivants :

- Les pratiques protestataires : manifestations, défilés, flashmob, sit-in, performances artistiques, actions armées. Une attention particulière sera accordée aux modes d'occupation de l'espace public (place Tahrir au Caire, la Kasbah tunisoise, la place du Changement à San'a, la Place de la Perle à Manama ou Maïdan en Ukraine etc.).

- Les discours et les revendications associés aux mobilisations : appels à manifester, discours publics, slogans, demandes adressées aux autorités, labellisations des événements.
- Les acteurs engagés dans les mobilisations : citoyens ordinaires, élites politiques, intellectuels, organisations (partis, syndicats, associations, églises...) et les relations nouées entre eux.
- Les modalités de transformation et d'adaptation des régimes politiques face aux soulèvements populaires : mobilisations des soutiens et organisations officielles, répression, censure.
- Le devenir des dirigeants contestés : renversement, fuites, arrestations ou exécutions, négociations entre élites, élections, transformation des élites dirigeantes et recomposition des réseaux de clientèle ou de corruption.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Bibliographie

- Allal Amin, Pierret Thomas (dir.), *Au cœur des révoltes arabes. Devenir révolutionnaires*, Paris, Armand Colin, 2013.
- Beinin Joel, Vairel Frédéric, *Social Movements, Mobilization, and Contestation in the Middle East and North Africa*, Stanford, Stanford University Press, 2013 (2nd edition).
- Beissinger Mark R., « Structure and Example in Modular Political Phenomena: The Diffusion of Bulldozer/Rose/Orange/Tulip Revolutions », *Perspectives on Politics*, 2007, n°2, p. 259-276.
- Beissinger Mark R., *Nationalist Mobilization and the Collapse of the Soviet State*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- Bennani-Chraïbi Mounia, Fillieule Olivier (dir.), « Retour sur les situations révolutionnaires arabes », *Revue française de science politique*, octobre-décembre 2012, vol. 62, n° 5-6.
- Bunce Valerie, "Should Transitologists be Grounded?", *Slavic Review*, 1995, vol. 54, n°1, p. 111-127.
- Bunce Valerie, « Quand le lieu compte. Spécificités des passés autoritaires et réformes économiques dans les transitions à la démocratie », *Revue française de science politique*, 2000, vol. 50, n°4-5, p. 633-656.
- Garton Ash Timothy, *The Magic Lantern: The Revolution of 1989 Witnessed in Warsaw, Budapest, Berlin, and Prague*, New York, Random House, 1990.
- Goujon Alexandra, *Révolutions politiques et identitaires en Ukraine et en Biélorussie (1988-2008)*, Paris, Belin, 2009.
- Hassenteufel Patrick, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale », Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques, *Revue française de science politique*, 2005/1, vol. 55, p. 113-132.
- Schmitter Philippe C., Terry L. Karl, "The Conceptual Travels of Transitologists and Consolidologists: How Far to the East Should They Attempt to Go?", *Slavic Review*, 1994, vol. 53, n°1, p. 173-185.
- Tilly Charles, *Les révolutions européennes 1492-1992*, Paris, Éditions du Seuil, 1993.
- Way Lucan, « Comparing the Arab Revolts. The Lessons of 1989 », *Journal of Democracy*, 2011, vol. 22, n°4, p. 17-27.

ST 47 / « Révolution », « transition démocratique », « changement de régime »... Enjeux et usages des qualifications

Myriam Aït-Aoudia
(IEP de Bordeaux, Centre Emile Durkheim)
myriamait@yahoo.fr

Jérôme Heurtaux
(Université Paris Dauphine, IRMC Tunis)
jheurtaux@yahoo.fr

Nommer une situation « crise », « transition démocratique », « coup d'Etat », « émeute », « révolte » ou « révolution » n'a rien d'anodin, tant pour le chercheur que pour les acteurs concernés. La question de la qualification des événements est particulièrement complexe dans un contexte de rupture des routines politiques, où précisément la labellisation est un enjeu de luttes politiques. Ce type de contexte se caractérise en effet par une perte des repères qui provoque une activité inflationniste de labellisation¹. Les bouleversements dans le monde arabe depuis 2011 et les mobilisations qu'ont connu ces dernières années la Turquie ou l'Ukraine offrent de récentes illustrations. Comment le chercheur se saisit-il de ces labellisations ? Cette section thématique a pour objet de mieux distinguer les catégories d'usage et les catégories analytiques.

Il convient d'abord de repérer les différents acteurs qui produisent des labels en situation de ruptures des routines politiques (les élites dirigeantes, des citoyens ordinaires, les médias, des militants et dirigeants de partis ou d'associations, etc.) et de saisir ensuite les enjeux de lutte pour imposer la bonne définition de la situation. En effet, de nombreux cas historiques montrent que la définition de la situation évolue dans le temps, qu'elle ne fait souvent pas l'objet d'un consensus. Il est alors possible de restituer par exemple le processus par lequel une définition tend à s'imposer à tous les protagonistes, tandis que d'autres labels peuvent progressivement être dévalués et écartés. Des travaux portant sur les récents événements dans le monde arabe ressort la difficulté pour le chercheur de proposer une définition substantialiste des événements, ou de se saisir des qualifications indigènes. Il en est de même pour les analyses de la chute du communisme en Europe de l'Est à la fin des années 1980, des « révolutions » dites de couleurs de la dernière décennie, ou des changements politiques en Afrique subsaharienne. D'autres cas historiques (tels que la Révolution française) ont donné lieu par la suite à des controverses historiennes et mémorielles visant, à travers une qualification de l'événement, à lui apporter une intelligibilité et lui donner une signification historique.

Nous proposons dans cette section thématique de confronter les différentes manières dont les chercheurs appréhendent les qualifications ordinaires et politiques des situations de rupture politique. Il s'agira autrement dit de discuter les outils méthodologiques et conceptuels utilisés pour observer et analyser ces labellisations. Nous sommes notamment intéressés par des approches compréhensives², par des analyses en termes de cadres qui considèrent les acteurs comme des « producteurs de significations »³, mais aussi par des analyses de la position et des prises de position des intellectuels en contexte de crise. Des propositions qui se situent dans une perspective ethnométhodologique ou pragmatique seront également appréciées. Cette section thématique est par ailleurs ouverte aux historiens, sociologues et politistes.

¹ Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques* (3^e édition), Paris, Presses de Sciences Po, 2009, notamment p. 209 et s.

² Max Weber, *Economie et société. Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket-Agora, 1995, p. 28 et s.

³ David Snow, « Analyse de cadres et mouvements sociaux », in Daniel Céfaï et Danny Trom (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, coll. Raisons pratiques, n°12, 2001, p. 27-50.

Cette section thématique s'inscrit résolument dans une dimension comparée, dans le temps et dans l'espace. Aucune situation socio-historique ne sera écartée a priori : c'est à la mise en regard d'une pluralité de cas, saisis dans leur contexte géographique et historique, qu'invite cette réflexion.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 48 / Régulations politiques et dispositifs de contrôle : l'ordre social nocturne en questions

Thomas Alam
(CERAPS-Lille 2)

thomas.alam-3@univ-lille2.fr

Sidonie Verhaeghe
(CERAPS-Lille 2)

sidonie.verhaeghe@orange.fr

Cette section thématique entend interroger la nuit en tant que séquence temporelle porteuse d'enjeux sociaux et politiques spécifiques. Si différents historiens, anthropologues et géographes (Durand 1969, Ginzburg 1984, Melbin 1987, Verdon 1994, Deleuil 1994, Delattre 2000, Gwiazdzinski 2005, Cabantous 2009, Di Meo 2011) se sont efforcés d'analyser les singularités de la vie nocturne (dans les espaces urbains notamment) et les problèmes ainsi posés aux pouvoirs publics, les sciences sociales ont jusqu'à présent trop peu investi l'étude de ce qui se joue la nuit, à l'exception de quelques travaux focalisés sur les pratiques festives (Hadfield 2006, Salomon 2007, Allemand 2010, Hae 2011, Evans 2012, Bordin 2012) ou sur les contraintes du travail de nuit (Ladsous, Pachès 2004). Implicitement définie comme le temps de l'inactivité, du repos ou de la fête, la nuit a dès lors été rarement définie comme objet de recherche à part entière et/ou comme « moment » propice à l'observation sociologique. Bien évidemment, cette observation mériterait d'être nuancée par la mise en regard d'autres formes de « modernités » que celle des sociétés démocratiques occidentales (largement) sécularisées. L'exercice ferait sans doute apparaître d'autres formes de politiques de la nuit, à travers la centralité des pratiques oniriques dans les choix quotidiens et politiques des Indiens Zápara (Bilhaut 2011), les croyances associées à l'occultisme et à la magie noire, au fondement des légitimités du pouvoir des sorciers Douala (de Rosny 1981), des conseillers des dirigeants indonésiens (Bertrand 2002), des chamanes Otomi (Galinier 2011) ou encore l'anthropophagie symbolique des sorciers camerounais à des fins économiques – « sorcellerie de la richesse » et exploitation nocturne des « zombies » chez Peter Geschiere (1995) – pour ne citer que quelques exemples.

Pour autant, concevoir la nuit en tant qu'objet de questionnements sociologiques et politologiques ne va pas de soi. Il faut notamment s'affranchir de toute approche naïvement objectiviste qui poserait que l'entrée dans les « heures sombres » produirait, en soi et de façon mécanique, un basculement homogène dans l'espace et dans le temps. Il s'agit, au contraire, de saisir dans quelle mesure la nuit est construite (ou non) comme un problème par les acteurs institutionnels et met en jeu, selon les territoires, des modalités spécifiques d'arbitrage des intérêts en présence et d'interventions des pouvoirs publics. Quelles sont les définitions concurrentes de la nuit ? A quelles occasions et dans quels espaces sociaux apparaissent-elles ? Par qui et comment sont-elles arbitrées ? Saisir les différentes « nuits » implique d'analyser les acteurs sociaux et institutionnels en présence ou en lutte dans la définition de la nuit et de ses usages. Autrement dit, il convient d'identifier comment le passage du jour à la nuit est susceptible de reconfigurer les rapports sociaux, de transformer les modalités d'occupation des espaces publics, de générer des clivages singuliers (*noctambules* bruyants vs. *riverains* soucieux de profiter du calme de la sphère domestique), d'entraîner une redéfinition des comportements légitimes, bref de mettre en opposition différentes conceptions de l'ordre social nocturne. L'objectif de cette ST est donc de s'intéresser à la production de cet ordre, à travers deux axes principaux : la régulation de la vie nocturne et l'inscription spatiale des rapports sociaux.

1. Politiques publiques et régulation des pratiques nocturnes.

Il convient tout d'abord de se demander comment les institutions politiques agissent la nuit et régulent la vie nocturne. Il s'agit, d'une part, d'analyser l'activité des protagonistes qui contribuent à la

production, à l'entretien et aux tentatives de subversion de l'ordre social nocturne. Patrons de bars ou de discothèques (eux-mêmes divisés en collectifs dont les principes de regroupement tiennent à la composition sociale de leur clientèle ainsi qu'aux activités proposées), associations de riverains, clients des établissements, municipalité qui se décline en services aux perspectives potentiellement divergentes (culture, vie nocturne, ordre public), police nationale, préfecture, etc. forment autant d'acteurs dont les logiques d'action et de mobilisation doivent être prises en compte pour parvenir à mettre au jour les conditions de production et d'évolution de l'ordre nocturne. Il faut, d'autre part, étudier la nature des transactions potentiellement collusives entre ces différentes catégories d'acteurs et leurs effets sur l'évolution des normes édictées par les pouvoirs publics pour encadrer le marché des espaces de sortie nocturne, réguler leurs activités et définir l'acceptabilité sociale et policière des pratiques de leurs clients.

Plus généralement, le cadre temporel de l'action publique pertinente est-il toujours calé sur un découpage entre le jour et la nuit ? A quelle(s) occasion(s), à quel(s) endroit(s) et sous quelle(s) forme(s) la nuit fait-elle son apparition ? Dans quelle mesure les pouvoirs publics et les acteurs engagés dans la régulation de la vie nocturne participent-ils de la définition des frontières entre, d'un côté des pratiques tolérées mais encadrées (la consommation d'alcool notamment), et de l'autre côté des pratiques consacrées comme déviantes par les pouvoirs publics qui cherchent alors à édicter des normes permettant de les exclure de la ville ?

2. Nuit, spatialité, mixité

La nuit comme enjeu est-elle systématiquement une opposition entre le sommeil des uns et les activités festives des autres (Gwiazdzinski 2005) ? Cette logique mérite d'être interrogée en abordant la proximité spatiale et du même coup la mixité sociale dans les espaces publics et les lieux de sortie. Si la nuit est objet de régulation, c'est notamment parce qu'elle a ses « scènes » (la boîte de nuit, le club, la maison close ou la « rue de la soif »), mais aussi ses publics. Or la nuit et les pratiques qui lui sont associées sont souvent perçues comme abolissant les différences sociales (Daneau 2012). La convivialité dont elles sont le siège serait – par opposition au temps diurne du travail qui incarne le lieu de la hiérarchie sociale – vectrice de communion. Plutôt que de considérer a priori que nous serions tous identiques et égaux dans nos pratiques récréatives et festives, ce second versant de la ST vise à interroger les diverses appropriations spatiales de la nuit.

Il est donc nécessaire de penser l'inscription dans l'espace des inégalités d'accès aux lieux publics : sous cet angle, la nuit apparaît alors aussi comme un espace de conflits entre l'usage de la liberté de circulation des uns et les relatives (im)mobilités des autres. En effet, la nuit apporte un éclairage particulier sur les rapports de domination qui se jouent dans les espaces publics et affectent les mobilités. Il s'agit alors d'interroger une asymétrie du « droit à la ville » (Lefebvre 2009) où les sorties nocturnes sont marquées par les rapports sociaux de sexe, de sexualités, de classe, de racialisation et d'âge (Koskella 1999, Bacqué, Fol 2007, Lieber 2008).

Les propositions de communication (1500 signes) pourront se situer à la croisée de plusieurs sous-champs de la science politique et de la sociologie : sociologie urbaine, sociologie de l'action publique locale, ou encore sociologie du genre. Il s'agira de construire une réflexion sur la production de l'ordre social nocturne à partir d'enquêtes empiriques, de nature monographique ou comparative, à l'échelle locale ou nationale, dans une perspective contemporaine ou sociohistorique. L'ouverture à d'autres formes de « modernité » politique que celle des démocraties occidentales sera évidemment la bienvenue.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Bibliographie

ALLEMAND R., « De la mystification des pratiques à la négation du réel ? Ethnographie de discothèques montpelliéraines », *Déviance et Société*, 1, vol. 34, n°1, 2010, p.29-48.

- BACQUE M.-H., FOL S. « L'inégalité face à la mobilité : du constat à l'injonction », *Revue suisse de sociologie*, vol. 33, n°1, 2007, p.89-104.
- BERTRAND R., *Indonésie : la démocratie invisible. Violence, magie et politique à Java*, Paris, Karthala, 2002.
- BILHAUT A. -G., *Des nuits et des rêves. Construire le monde zápara en Haute Amazonie*, Nanterre, Société d'ethnologie, 2011.
- BORDIN G., *On dansait seulement la nuit. Fêtes chez les Inuits du nord de la Terre de Baffin*, Nanterre, Société d'ethnologie, 2012.
- CABANTOUS A., *Histoire de la nuit (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Fayard, 2009.
- CHALLEAT S., « Sauver la nuit ». *Empreinte lumineuse, urbanisme et gouvernance des territoires*, Thèse de doctorat de géographie, Dijon, Université de Bourgogne, 13 octobre 2010.
- DANEAU A., « Le discours d'une "fête ouverte" relève d'un mythe bien fait », *Culture DJ*, 30 avril 2012, <http://culturedj.owni.fr/2012/04/30/interview-dalexandre-daneau-sociologue-officiel-de-la-nuit-le-discours-dune-fete-ouverte-releve-dun-mythe-bien-fait/>
- DELATTRE S., *Les douze heures noires : la nuit à Paris au XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 2000.
- DELEUIL J.-M., *Lyon la nuit. Lieux, pratiques et images*, PU de Lyon, 1994.
- DE ROSNY E., *Les yeux de ma chèvre. Sur les pas des maîtres de la nuit en pays douala (Cameroun)*, Paris, Plon, 1981.
- DESJEUX D., CHARVIN M., TAPONIER S. (dir.), *Regards anthropologiques sur les bars de nuit. Espaces et sociabilités*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- DI MEO G., *Les murs invisibles. Femmes, genre et géographie sociale*, Paris, Armand Colin, 2011.
- DURAND G., *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, Bordas, 1969.
- ESPINASSE C., HEURGON E., GWIAZDZINSKI L., *La nuit en question(s), Prospective d'un siècle à l'autre*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 2005.
- EVANS G., « Hold back the night: Nuit Blanche and all-night events in capital cities », *Current Issues in Tourism*, vol. 15, n°1-2, 2012, p. 35-49.
- FLEURY A., « De la rue-faubourg à la rue "branchée" : Oberkampf ou l'émergence d'une centralité des loisirs à Paris », *L'Espace géographique*, vol. 32, n°3, 2003 p.239-252.
- GALINIER J., *Une nuit d'épouvante. Les indiens Otomi dans l'obscurité*, Nanterre, Société d'ethnologie, 2011.
- GESCHIERE P., *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Karthala, 1995.
- GINZBURG C., *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires au XVIe et XVIIe siècle*, Paris, Champs Flammarion, 1984.
- GUIBERT G., « Les musiques amplifiées en France. Phénomènes de surfaces et dynamiques invisibles », *Réseaux*, 2007, 2-3, n° 141-142, p.297-324.
- GWIAZDZINSKI L., *La nuit, dernière frontière de la ville*, Paris, éd. de l'Aube, 2005.
- KOSKELA H., *Fear, Control and Space: Geographies of Gender, Fear of Violence, and Video Surveillance*, Publications of the Department of Geography, A 137, University of Helsinki, 1999.
- HADFIELD P., *Bar Wars: Contesting the Night in Contemporary British Cities*, Oxford, Oxford University Press, 2006.
- HAE L., « Gentrification and Politicization of Nightlife in New York City », *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies*, vol. 11, n°3, 2011, p. 564-584.
- LADSOU J., PACHES V. (dir.), *Le travail de la nuit*, Paris, CEMEA, 2004.
- LEFEBVRE H., *Le droit à la ville*, Paris, Economica, 2009.
- LIEBER M., *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- MALLET S., « Paysage-lumière et environnement urbain nocturne », *Espaces et sociétés*, 2011/3, n°146, p. 35-52.
- MELBIN M., *Night as Frontier. Colonising the World after Dark*, New York, Free Press, 1987.
- MASSE B., « Rites scolaires et rites festifs : les « manières de boire » dans les grandes écoles », *Sociétés contemporaines*, no 47, 2002/3, p.101-129.
- SALOMON C., « Jungle Fever. Genre, âge, race et classe dans une discothèque parisienne », *Genèses*, n°69, 2007/4, p.92-111.
- VERDON J., *La nuit au Moyen Age*, Paris, Perrin, 1994.
- ZUKIN S., « Où sont passés les cafés du coin? », *Ethnologie française*, vol.36, n°4, 2006, p.749-752.

ST 49 / Protestations ouvrières, clientélismes et mutations du capitalisme. Comparer les mondes industriels sous tension

Amin Allal
(IREMAM Aix-en-Provence / UMR 7310)
amin.allal@gmail.com

Montserrat Emperador Badimon
(Université Lumière Lyon-2 / Triangle)
montserrat.emperadorbadimon@univ-lyon2.fr

Lors des soulèvements de 2010-2011 au Maghreb et au Machrek, des sites à industrie dominante, souvent emblématiques du développementalisme des lendemains d'indépendance, ont été le théâtre de protestations collectives remettant en question le mode de distribution des profits issus de l'activité économique hégémonique. En toile de fonds de ces mouvements, des transformations objectives de l'environnement économique et des équilibres sociaux construits autour de l'activité industrielle, souvent à capitaux publics : une chute de profits qui se traduit en licenciements; un plan d'expansion de l'industrie qui annonce des recrutements; un changement dans la logique de distribution des profits ; ou encore des mouvements d'investissement qui transforment les caractéristiques du « patronat » etc.

Cette section thématique examinera l'inscription de revendications « matérielles » dans des relations de patronages. Si cette réflexion croise plusieurs travaux contemporains de sociologie politique qui se refusent d'opposer dialectiquement clientélisme et protestation, l'un de nos objectifs sera de penser l'intérêt de la comparaison autour de la confrontation d'études monographiques, y compris au-delà d'un partage tacite en « aire » géographique ou culturelle. Nous nous interrogerons notamment sur le poids des trajectoires et histoires des modes d'industrialisation sur la structuration des revendications. L'autre apport de notre réflexion commune sera en effet de prendre au sérieux les situations propres aux relations industrielles.

Les mouvements autour de l'industrie du phosphate au Maroc (2011-2012) et en Tunisie (2008-2012), dans le bassin industriel du Delta du Nil en Egypte (2004-2011), ou encore, moins connues, dans les industries d'aluminium dans des monarchies du Golfe, qui contestaient les logiques de recrutement, exigeaient davantage d'emplois pour des ressortissants de la région ou dénonçaient des « injustices » salariales, répondent à cette logique. Les grévistes, *sit-inneurs* ou manifestants adressent aux employeurs et/ou responsables politiques locaux, nationaux, voire étrangers, des revendications à caractère matériel - un emploi, la possibilité d'être associé à l'activité lucrative et à la distribution des bénéfices, sur des modes de prise de parole exceptionnels que l'on ne peut réduire ni à des « *quiet encroachment of the ordinary* » (A. Bayat, 2000), propres à une économie morale de la dissidence en contexte de forte subalternisation, ni, au contraire, à un « grand soir » du prolétariat.

Ces cas sont loin d'être isolés ou spécifiques au « monde arabe » et ils ont été singulièrement peu explorés par la sociologie politique contemporaine, plus encline à rendre compte de nouvelles formes d'engagement hors des cadres des sphères industrielles. Pourtant, sur plusieurs terrains, dans les « Nords » comme dans les « Suds », de nombreuses protestations autour du travail, souvent routinières, peu visibles statistiquement ou médiatiquement, interpellent les logiques de redistribution, leur institutionnalisation et les droits sociaux qu'elles sous-tendent. **Cette ST se propose de revenir sur ces objets d'études en confrontant des formes multiples de revendications protestataires, et leur historicité, dans des « mondes industriels sous tension » de différentes régions du monde.**

L'expression de « monde industriel » fait autant référence au contexte des mobilisations (une société locale où les rapports sociaux, les solidarités, les clivages ou les relations de pouvoir et de domination sont fortement structurés par une activité économique), qu'à l'espace physique où elles ont lieu (le lieu du travail effectif ou convoité). Il s'agira de questionner les formes et expressions de la conflictualité et les modalités de la protestation ainsi que leur inscription dans des interactions sociales,

fondant des « droits », des références « morales » ou encore des logiques de vulnérabilité/protection. Plus précisément, **ce sont les articulations complexes entre des formes de mobilisation, des logiques de patronage et de liens clientélistes tissés dans des contextes industriels, et des politiques publiques qui sous-tendent les mutations locales de l'activité économique, que nous nous proposons de comparer.**

Les propositions de communication attendues, qui pourront aussi bien traiter de situations dans les « Suds » ou les « Nords » à partir d'enquêtes de première main, analyseront les multiples ressorts des relations de patronage/protestation qui travaillent les mobilisations protestataires se produisant dans ces mondes industriels en recomposition. Elles examineront comment les transactions clientélistes peuvent désactiver des groupes « latents » ou contenir les revendications à des résistances « silencieuses », et comment à l'inverse elles peuvent nourrir la protestation et la révolte, susciter des récits identitaires, engager certaines solidarités, notamment dans des contextes où les économies de la protection sont ébranlées (libéralisation, démantèlement de l'Etat « employeur », privatisation de la propriété, diversification et internationalisation des investissements, etc.). Ainsi, il sera prêté attention aux spécificités, propres aux « mondes industriels » de ces articulations clientélistes et protestataires: par exemple, l'insertion et la cohabitation des protestataires et de leurs cibles dans des espaces d'interaction structurés par l'activité professionnelle; la collusion entre élites politiques et élites économiques; la matérialité des revendications qui fait appel à un mode de résolution basé sur la transaction de ressources entre des acteurs disposant de différents types de capitaux ; etc.

Nous invitons les auteurs à s'intéresser à l'une ou à plusieurs des questions suivantes :

- Comment se définissent les "droits sociaux" dans ces mondes industriels particuliers ?
- Le caractère matériel des revendications favorise-t-il l'intervention de logiques clientélistes dans la gestion des protestations ?
- Quels réseaux sont mobilisés dans la gestion des conflictualités au travail ?
- Comment ces modes de gestion affectent-ils l'organisation et l'expression de la protestation ?
- Comment les rapports ordinaires des gouvernés à l'autorité s'en trouvent-ils modifiés ?
- Quels rôles jouent, dans ces processus, les institutions de médiation (syndicats, partis politiques, etc.) ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 50 / La circulation des procédures judiciaires et des outils du « post-conflit » dans la construction des causes victimaires : une perspective comparée

Sophie Daviaud
(Sciences Po Aix-en-Provence)
sophie.daviaud@sciencespo-aix.fr

Sélim Smaoui
(Sciences Po Paris / CERI & Sciences Po Aix-en-Provence)
selims86@hotmail.com

En l'espace de trois décennies, la « victime » a connu une véritable consécration sociale. Elle se trouve associée aux politiques destinées à gérer les legs des passés violents, à travers des dispositifs judiciaires et des instances ad hoc comme les Commission Vérité et Réconciliation. Cette section thématique se propose de penser ensemble la construction des causes victimaires et la question des usages des référents du post-conflit et/ou des outils juridiques dans la mise en forme des revendications par les groupes contestataires. Trois aires géographiques seront privilégiées : l'Espagne, l'Amérique Latine et le monde arabe. Les travaux sur les aires africaines, européennes et asiatiques pourront également nourrir ces réflexions comparatives.

Il s'agit de resserrer la focale sur des dynamiques embryonnaires de mise en forme des collectifs de victimes, situées en amont des transactions institutionnelles dans lesquelles les groupes sont saisis par la suite. Si l'on assume l'hypothèse sociologique selon laquelle la « Justice Transitionnelle » est avant tout une catégorie experte désignant un ensemble diversifié d'outils de « sortie de conflit », il est plausible d'en analyser les usages en marge des politiques publiques et de la considérer comme un ensemble d'instruments qui modifie les pratiques et les attentes militantes. En l'espèce, en Amérique latine, où les Commissions Vérité et Réconciliation ont entériné au départ l'amnistie des tortionnaires, les collectifs de victimes ont ré-aligné leur cause sur les besoins de la lutte contre l'impunité. En Espagne, bien que mobilisées en marge des arènes judiciaires nationales, certaines associations de victimes du franquisme se sont réappropriées lors des années 2000 les standards d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme. Le contexte de changements de régimes traversé par le « monde arabe » depuis les révoltes de l'année 2011, est une opportunité pour saisir ces dynamiques sur le vif.

Afin d'explorer ces pistes de recherche, les propositions de communications sont invitées à s'inscrire dans un ou plusieurs des axes proposés :

- Analyse comparée de la construction des causes victimaires
- Circulation des référents, des outils et des procédures judiciaires ménageant une nouvelle place aux victimes de la violence politique

- Analyse comparée de la construction de causes victimaires :

Cet axe cherchera à comprendre comment prend sur le plan collectif une prétention à faire entendre une histoire non écrite et à se faire qualifier de victime. Il analysera les supports et instruments de mobilisation ainsi que les phénomènes de circulation internationale des cadres d'action militants, des modes de protestation et des références cognitives. Il prêtera une attention particulière aux nouvelles manières d'objectiver psychiquement et médicalement la violence éprouvée par les corps. Enfin, des propositions analysant les trajectoires et les carrières des individus mobilisés seront les bienvenues. Elles permettraient d'envisager les manières dont des expériences à l'épreuve desquels les acteurs incorporent des référents et des conceptions de la justice expérimentées par ailleurs, redéfinissent le sens de la violence subie, et se traduisent par des engagement militants et/ou par des recours judiciaires.

- Procédures judiciaires conférant une nouvelle place aux victimes

En faisant usage des outils standardisés du droit et de la pacification, les collectifs de victimes sont conduits à s'appuyer sur des secteurs professionnels spécialisés. En quoi les rapports tissés reconfigurent les légitimités domestiques des groupes mobilisés et favorisent des dynamiques d'internationalisation des liens militants? En Espagne, les revendications victimaires ne s'accompagnent pas de procès mettant en accusation de hauts responsables franquistes. Les plaintes des associations se déplacent sur le terrain argentin, à travers des experts jouant les rôles d'intermédiaires. Dans certains pays d'Amérique Latine au contraire, comme l'Argentine et le Chili, les victimes se retrouvent au coeur de l'espace judiciaire et contribuent, à travers leurs récits, à une réécriture par les juges des épisodes les plus sombres des dictatures. Les pays arabes post-2011, où la question du jugement des représentants de l'ancien régime après les épisodes révolutionnaires reste ouverte, peuvent également constituer des terrains rendant compte de ces dynamiques.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Le format attendu est celui d'un document de deux pages présentant la problématique, les hypothèses, les terrains et la méthode d'enquête. Les communications sont à envoyer en format rtf ou pdf.

ST 51 / Sociologie politique des interventions internationales : ce que les « terrains » font aux acteurs de la paix

Grégory Dahou
(CESSP - Université Paris I Panthéon Sorbonne)
gregda@free.fr

Nathalie Duclos
(ISP - Université François Rabelais de Tours)
nduclos@club-internet.fr

Cécile Jouhanneau
(Art-Dev - Université Montpellier 3)
jouhanneau.c@gmail.com

La littérature scientifique sur les interventions internationales se polarise autour des débats sur la paix libérale. D'un côté, les « *problem-solvers* » se montrent soucieux de l'efficacité des programmes d'intervention. De l'autre, les « *critical scholars* » préviennent que la « sécurité humaine » promue par les principaux Etats et Organisations Internationales constitue une ressource politique typique du biopouvoir. Ces deux types de travaux ont permis une connaissance plus fine de la transformation des rapports de force internationaux depuis la fin de la guerre froide mais offrent souvent peu de prises empiriques sur ce qui se passe concrètement *entre* les acteurs sur le terrain et surtout ce que leurs « rencontres » transforment de leurs relations et de leurs représentations. L'originalité de cette Section Thématique repose sur le renversement de perspective : nous nous demandons *ce que les terrains d'intervention font aux acteurs de la paix* plutôt que ce que les interventions font aux terrains. Faute de travaux empiriques suffisamment nombreux, les acteurs de la paix restent méconnus et sont envisagés comme un ensemble homogène. En les plaçant au centre de l'analyse, nous espérons éclairer sous un jour nouveau les interventions elles-mêmes.

Cette Section vise à contribuer à une articulation des pistes de recherche sur la sociologie des acteurs de la paix, en particulier dans trois domaines. En premier lieu, l'étude des Organisations Internationales a permis de souligner les jeux d'acteurs, les formes d'actions collectives, les transferts d'instruments et le fonctionnement des arènes de négociation. Par ailleurs, des travaux consacrés, dans une perspective interactionniste, aux carrières des combattants/militants mais aussi des « pacificateurs » ont signalé la portée heuristique de l'étude des trajectoires des acteurs engagés dans la sortie de conflit. Enfin, les débats épistémologiques sur le choix et la complémentarité des angles d'observation – le siège et le terrain, « par le haut » et « par le bas », le local et l'international – constituent un dernier pan de recherche qui permet d'interroger l'incidence des relations entre « l'opérationnel » et le « bureaucrate » sur les prises de décisions, les arrangements bureaucratiques et les « mises à jour » des programmes d'intervention.

Si nous privilégions les contributions procédant d'une démarche inductive et d'une enquête empirique, les axes ci-dessous sont présentés à titre indicatif. Nous serons attentifs aux propositions relatives aux incidences des « terrains » en particulier sur les acteurs *européens* de la paix.

1) Que font les terrains d'intervention aux **acteurs** et aux **groupes** investis dans la construction de la paix ?

Les contributions pourront analyser les effets d'un ou de terrains d'intervention sur les trajectoires individuelles et les carrières professionnelles mais aussi sur les formes de mobilisations collectives, et notamment intersectorielles, entre acteurs de la paix. Elles pourront également se concentrer sur les phénomènes de socialisation et de « rencontres » qui se déroulent sur les terrains et les opérations de

cumul et de conversion des capitaux qui y sont tirés et/ou investis. Elles peuvent enfin cerner les contours de groupes professionnels notamment à partir des identités et des représentations communes mais aussi des répertoires d'action et des techniques collectives.

2) Que font les terrains d'intervention aux **doctrines** et aux **programmes** de construction de la paix ?

Les propositions pourront tracer et suivre la fabrication et la circulation des doctrines et des programmes d'intervention. Il s'agira alors d'analyser, toujours à partir des effets d'un ou de terrains, les processus de traduction, de réappropriation, de légitimation et finalement d'objectivation des normes, techniques et savoir-faire promus et mis en œuvre par différents types d'acteurs internationaux aux premiers rangs desquels les OI, les Etats et les organisations privées et associatives.

3) Que font les terrains d'intervention aux **organisations** et aux **prises de décisions** relatives à la construction de la paix ?

Les contributions pourront enfin évaluer l'impact des interventions sur l'évolution des relations entre organisations, en termes de coopération et de compétition pour l'allocation de ressources, de réformes, de changement institutionnel et de managérialisation des administrations. Elles peuvent également questionner l'impact des enseignements tirés par les bureaucraties d'un ou de terrains sur la configuration décisionnelle, la division du travail, la coopération multinationale et la délimitation des compétences.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 52 / Politiques mémorielles en contexte de post-conflit : espaces de production et de manifestation des cadres interprétatifs du conflit

Sandrine Lefranc

(CNRS/ISP)

sandrinelefranc@cnrs.fr

Juliana Lima

(Université Paris 1/CEESP/CRPS)

ju.lvcpm@gmail.com

Cette ST porte sur les acteurs et le rôle des productions artistiques (axe 1) et sur les politiques de reconstruction urbaine (axe 2) en tant que vecteurs de transmission et d'interprétation (et/ou de réinterprétation) d'un passé violent. Elle entend ainsi rendre compte du caractère composite des représentations mémorielles forgées dans une variété d'espaces – espaces de production et/ou de manifestation de cadres interprétatifs du conflit. S'inscrivant dans une perspective interdisciplinaire, la session privilégie les approches fondées sur un dialogue entre sociologie, relations internationales, histoire, littérature, arts plastiques, anthropologie, géographie et urbanisme. La session devrait alimenter un projet collectif de diffusion (par le biais d'un site internet, notamment) des contributions scientifiques à un réexamen du sens commun sur la « mémoire » des violences politiques, porté à l'Institut des Sciences sociales du Politique (ISP, CNRS).

Axe 1 : Production artistique et transmission mémorielle : quel(s) représentation(s) de(s) conflit(s) ?

Il s'agit ici de questionner la participation des diverses formes d'expression artistique (la peinture, la sculpture, la littérature, les arts graphiques et/ou la production cinématographique) à la construction d'une mémoire collective des violences passées et/ou à la (ré)interprétation de l'histoire du conflit, en s'intéressant à la fois au contexte de sa production (artistique) et au lieu de sa diffusion. Comment les récits articulés dans les diverses formes de manifestation artistique s'articulent avec les processus officiels d'écriture de l'histoire ? Dans quelle mesure les représentations que les artistes (se) font du conflit façonnent ou subvertissent les récits officiels ? L'art peut-il être un vecteur de contestation des politiques publiques de mémoire ou d'une histoire des conflits écrite *par le haut* ? Comment les romans historiques, entremêlant fiction et réalité, et les biographies d'ex-combattants, participent-ils à la transmission mémorielle ? Quel rôle peut-on attribuer à l'art dans les contextes d'après-guerres alors que l'oubli est encouragé ? Comment la réception de ces œuvres artistiques affecte-elle les représentations que les récepteurs se font du conflit ? Quels espaces sont privilégiés à la fois pour la production et la diffusion des œuvres artistiques évoquant le conflit (à l'échelle locale et/ou internationale) ; et, *in fine* qu'est ce que cela peut nous dire de l'ouverture ou au contraire de la fermeture des espaces de parole et de réflexion sur le passé ?

Axe 2 : Mémoires des lieux, lieux de mémoire : reconstruction post-conflit et transformation urbaine

Les contextes de post-conflit sont des chantiers de transformation de l'architecture urbaine et des pratiques sociales qui y sont associées impactant les mémoires ancrées sur les espaces touchés par le conflit. Qu'est-ce que les transformations de l'espace urbain, favorisées par les politiques de reconstruction post-conflit, nous disent de la gestion des mémoires d'un passé conflictuel ? La reconstruction post-conflit étant souvent un vecteur de légitimation politique, quel est l'impact des politiques publiques de reconstruction sur la transmission d'une mémoire officielle ? Ou, dans un contexte d'incitation à la non-remémoration des violences passées, comment la mémoire du conflit est-elle effacée de la scène urbaine par de telles politiques de reconstruction nationale ? Dans quelle

mesure la réhabilitation des villes et villages détruits par les conflits participe-t-elle à un processus de redéfinition des contours historiques d'une ville et/ou d'une identité (politique, partisane, ethnique et/ou guerrière) localement ancrée ? Comment les mémoires du conflit intègrent-elles - ou au contraire, excluent-elles des projets de modernisation esthétique des villes ? Comment les populations des villes touchées par les conflits peuvent-elles, par leur intervention dans le paysage urbain et leur appropriation de l'espace social et géographique, contester les politiques mémorielles du gouvernement ? Quels acteurs (hommes politiques, associations de victimes, associations de quartiers, groupes ethniques, ONG, bailleurs de fond, urbanistes, architectes) participent aux projets de reconstruction post-conflit et quelle place accordent-ils à la mémoire du conflit ancrée dans l'espace urbain ? Il s'agit d'interroger les représentations individuelles et collectives du passé et, par là, d'évoquer leurs rôles dans la définition des politiques publiques de reconstruction urbaine et dans la définition des politiques mémorielles.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 53 / Violent la loi pour maintenir l'ordre ? Approches comparées du vigilantisme

Gilles Favarel-Garrigues
(CNRS/CERI-Sciences Po, Paris)
favarel@ceri-sciences-po.org

Laurent Gayer
(CNRS/CERI-Sciences Po, Paris)
gayer@ceri-sciences-po.org

Le « vigilantisme » recouvre toute une gamme de pratiques d'auto-justice – actions d'auto-défense, procès populaires, lynchages – qui ont en commun de remettre en cause le monopole de l'Etat sur la résolution des contentieux et le maintien de l'ordre (Abrahams, 1998 ; Fourchard, 2011 ; Pratten & Sen, 2007). Cette atteinte apparente à la souveraineté de l'Etat n'est pourtant pas fatalement une source de conflits avec ses représentants. Elle ne se laisse pas non plus ramener à un syndrome de l'affaiblissement de l'Etat.

Dans bien des cas, il s'agit moins là d'une manifestation du retrait de l'Etat qu'une modalité de son redéploiement, à travers des formes de gouvernement indirect plus ou moins légitimes – et donc plus ou moins publiques. A l'heure de la mondialisation néo-libérale, l'essor du vigilantisme témoigne également des tentatives de certains Etats de partager le fardeau du maintien de l'ordre avec leur société. Si le vigilantisme est bien devenu un fait social global, ses matrices historiques, ses trajectoires sociales et son empreinte politique présentent donc d'importantes variations d'un contexte à l'autre. Ce sont ces variations dont nous entendons ici rendre compte, à partir d'enquêtes de terrain qui nous conduiront à observer au plus près ces mobilisations et leur impact sur l'Etat et la société.

Afin de nous prémunir contre les risques d'inventaire, et dans le but de produire une véritable étude comparative des formes contemporaines de vigilantisme, cette section thématique privilégiera deux principaux points d'entrée : les pratiques de justice sommaire et les tâches de maintien de l'ordre des groupes de « *vigilantes* ». Tout en inscrivant leur présentation dans ce cadre analytique relativement restrictif, les participants seront invités à s'interroger collectivement sur trois grands ensembles de questions : 1) l'historicité des mouvements d'auto-justice et leurs relations à d'éventuelles matrices globales (nord-américaines, notamment) du vigilantisme ; 2) le rapport au droit (positif et, éventuellement, coutumier), de ces initiatives de justice « populaire » ; 3) l'idéologie de ces mouvements, oscillant entre critique du *fonctionnement* de l'Etat et critique de l'Etat tout court.

Parallèlement à ces grandes questions transversales, qui constitueront le socle de nos échanges collectifs, chaque participant sera encouragé à prolonger la réflexion en explorant, à partir d'une enquête de terrain, l'un ou l'autre des points suivants :

- Les conditions et modalités d'institutionnalisation du vigilantisme: comment passe-t-on de mobilisations ponctuelles, faiblement structurées, à de véritables mouvements sociaux, voire à des institutions parallèles de maintien de l'ordre, dotées d'une existence quasi-officielle ?
- Le vigilantisme est-il par essence un phénomène non-étatique, impliquant des citoyens « ordinaires » cherchant à seconder voire à suppléer l'action de l'Etat en matière de maintien de l'ordre ? Comment dépasser le constat généralement affirmé d'une « ambivalence » des relations aux forces de l'ordre ? Le recours de certains policiers ou militaires au langage du vigilantisme, pour justifier leurs violences extrajudiciaires dans le cadre de la lutte contre la criminalité ou la « subversion », est-il toujours un simulacre - un « pseudo-vigilantisme » (Abrahams, 2007 : 424), maquillant des crimes d'Etat en initiatives populaires ? Faut-il distinguer des formes de vigilantisme qui s'appuient sur une critique

générale du régime politique ou de l'Etat et des formes de vigilantisme qui pointent la défaillance des services répressifs, sans pour autant donner lieu à une telle montée en généralité ?

- Le vigilantisme est-il nécessairement un phénomène collectif ? Comment rendre compte, par exemple, du syndrome du justicier solitaire, à la fois au sein des forces de l'ordre (le « *Dirty Harry problem* » [Klockars 1980]) et aux marges de la société ?
- Le recours à la violence extrajudiciaire est-il consubstantiel au vigilantisme ? Existe-t-il une différence de nature entre justiciers hors-la-loi et comités de surveillance de type « *neighbourhood watch* » ? Quelles sont les forces en jeu dans les dynamiques de « métamorphose organisationnelle » (*organisational shape-shifting* ; Hagberg & Ouattara, 2010) conduisant certains groupes de *vigilantes* à se transformer en unités combattantes ?
- Comment s'articule la dialectique entre quête de publicité et économie du secret au sein de ces mouvements ? Au-delà de la figure populaire du vengeur masqué, comment expliquer que la plupart des groupes de *vigilantes* se drapent dans un épais voile du secret tout en cherchant à donner à leurs activités une forte visibilité ?
- A l'avènement de quel type d'« ordre », légal et social, le vigilantisme contribue-t-il ?
- Pour une sociologie de l'auto-justice : 1) Le vigilantisme a-t-il un sexe ? Quelle place les femmes y trouvent-elles et dans quelle mesure leur participation à ces mouvements affecte-t-il leurs méthodes et leurs objectifs (Blee, 1991; Sen, 2007) ? 2) A-t-il un âge ? Marque-t-il l'affirmation d'une jeune génération par rapport aux aînés ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Références bibliographiques

- Abrahams, Ray (1998), *Vigilant Citizens. Vigilantism and the State*, Cambridge, Polity Press.
- Abrahams, Ray (2007), « Some thoughts on the comparative study of vigilantism », in David Pratten, David & Sen, Atreyee (eds.), *Global Vigilantes*, Londres, Hurst, pp. 419-442.
- Blee, Kathleen M. (1991), *Women of the Klan. Racism and Gender in the 1920s*, Berkeley, University of California Press.
- Fourchard, Laurent (2011), "The politics of mobilization for security in South African townships", *African Affairs*, 110 (441), pp. 1-21.
- Hagberg, Sten et Ouattara, Sina, "Vigilantes in war: boundary crossing of hunters in Burkina Faso & Côte d'Ivoire", in Kirsch, Thomas G. & Grätz, Tilo (eds.) (2010), *Domesticating Vigilantism in Africa*, Woodbridge, James Currey, pp. 98-117.
- Klockars, Carl B. (1980), "The Dirty Harry Problem", *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 452, pp. 33-47.
- Pratten, David & Sen, Atreyee (eds.) (2007), *Global Vigilantes*, Londres, Hurst.
- Sen, Atreyee (2007), *Shiv Sena Women. Violence and Communalism in a Bombay Slum*, Londres, Hurst.

ST 54 / Les « bonnes pratiques » des organisations internationales

Marie Saiget
(Sciences Po Paris / CERI)
marie.saiset@sciencespo.fr

Camille Laporte
(Sciences Po Paris / CERI)
camille.laporte@sciencespo.fr

Guillaume Devin
(Sciences Po Paris)
guillaume.devin@sciences-po.org

Depuis une vingtaine d'années, la notion de « bonnes pratiques » des organisations internationales s'est banalisée. Cette expression, inséparable de celle de « bonne gouvernance », est étroitement liée à un moment néolibéral et à un tournant managérial dans la gestion des organisations internationales. Elle connaît depuis une résonance particulièrement importante auprès de certaines enceintes multilatérales, et cela indépendamment du domaine d'activité¹. Rares sont pourtant les travaux de recherche à proposer une vision d'ensemble de ce phénomène – ses manifestations discursives et ses pratiques. Alors que la littérature sur les normes comme instrument de « soft power » et de régulation dans le système international est foisonnante², la notion de « bonnes pratiques » bien que souvent employée reste encore peu explorée.

Cette section thématique se propose d'étudier en détail la dimension normative et pratique des « bonnes pratiques » dans les activités des organisations internationales³. Dans une perspective sociohistorique, elle s'interrogera sur les facteurs et les acteurs qui participent à leur production et à leur utilisation. Elle invitera donc les doctorant.e.s, docteur.e.s et chercheur.e.s intéressé.e.s à une lecture critique et empirique d'un phénomène qui peut nous apprendre beaucoup sur les transformations du système international.

L'objectif est d'ouvrir à de nouveaux dialogues mais également de favoriser des convergences autour de l'analyse de la fabrique, des utilisations et des effets des « bonnes pratiques » en contexte multilatéral. A cet effet, nous proposons aux contributeurs d'inscrire leurs propositions dans un ou plusieurs des axes suivants :

¹ DEMMERS, Jolle, FERNANDEZ, Alex, HOGENBOOM, Barbara, *Good Governance in the Era of Global Neoliberalism: Conflict and depolitisation in Latin America, Eastern Europe, Asia and Africa*, London; New York: Routledge, 2004, 353 p.; HIBOU, Béatrice, *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, Paris : La Découverte, 2012, 223 p.; SMOUTS, Marie-Claire, "The proper use of governance in international relations", *International Social Science Journal*, vol. 50, n°1, 1998, pp. 85-94; STONE Diane, WRIGHT Christopher (Ed.), *The World Bank and Governance: A Decade of Reform and Reaction*, London : Routledge, 2007, 276 p.; WOODS, Ngaire, "Good governance in International Organizations", *Global Governance*, vol. 5, n°1, 1999, pp. 39-61; WOUTERS, Jan, RYNGAERT, Cédric, *Good Governance: Lessons from international organizations*, Working Paper n°54, Institute of Law, KU Leuven, 2004.

² BARNETT, Michael, FINNEMORE, Martha, *Rules for the World: International Organizations in Global Politics*, Ithaca : Cornell University Press, 2004, 226 p.; FINEMORE, Martha, SIKKINK, Kathryn, "International Norm Dynamics and Political Change," *International Organization*, vol. 52, n°4, 1998, pp. 887-917; FLORINI, Ann, "The Evolution of International Norms", *International Studies Quarterly*, vol. 40, n°3, pp. 363-389, 1996; NYE, Joseph, *Soft power: the means to success in world politics*, New York : Public Affairs, 2005, 191 p.

³ Les organisations internationales au sens classique (c'est-à-dire inter-gouvernementales) sont spécifiquement étudiées, même si leurs interactions avec d'autres acteurs, comme les organisations non gouvernementales, les experts, ou les Etats, sont à prendre en compte.

1) Genèse et circulation des « bonnes pratiques »

Cet axe de recherche entend analyser la genèse des « bonnes pratiques » dans les organisations internationales, afin de mettre en évidence leur diversité en fonction de la culture organisationnelle et des différents contextes socio-historiques d'émergence. Cette analyse ouvre une réflexion sur la manière dont les bonnes pratiques produites par les organisations internationales circulent dans le système multilatéral auprès d'acteurs variés (autres organisations internationales, Etats, organisations de la société civile, etc.). L'enjeu est d'étudier les effets de « co-construction », « d'apprentissage », « d'appropriation » et de « transformation » des « bonnes pratiques » que cette circulation entraîne.

2) « Bonnes pratiques » et positionnement des organisations internationales

Cet axe se concentre sur l'examen empirique des jeux d'acteurs et des stratégies qui régissent la fabrique des « bonnes pratiques » dans les organisations multilatérales. Les contributions pourront interroger l'hypothèse selon laquelle les organisations internationales utilisent les « bonnes pratiques » comme un outil de (re)déploiement de leur mandat et de (re)affirmation de leur expertise, dans un système international où la production des savoirs et de l'expertise est concurrencée par un nombre croissant d'acteurs.

3) « Bonnes pratiques » et effets de (re)classement des acteurs

Cet axe traite des effets produits par la diffusion des « bonnes pratiques » dans et au-delà des organisations internationales, en termes de modification des pratiques, de changement des comportements et de (re)classement des acteurs visés par les « bonnes pratiques » élaborées par les organisations internationales. Il s'agira d'examiner les effets sur la hiérarchisation entre « bons » et « mauvais » élèves et la transformation (ou non) des rapports de pouvoir au plan international.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux trois responsables de la ST

ST 55 / La communication des organisations intergouvernementales

Isabelle Le Breton-Falézan
(CELSA, Université Paris IV Sorbonne)

isabelle.le_breton-falezan@celsa.paris-sorbonne.fr

Frédéric Ramel
(CERI, Sciences Po Paris)
frederic.ramel@sciencespo.fr

L'objectif de cette section thématique consiste à analyser les acteurs, les ressources et les fonctions de la communication mise en œuvre par les O.I. à caractère universel ou régional. Les transformations rapides qui affectent cette communication appellent aujourd'hui une analyse concrète, que ce soit sous l'angle de la matérialité des dispositifs et outils mobilisés ou celui des modèles de la communication et des conceptions sémiotiques mobilisées (et stratégiquement exploitées) par les acteurs qui en ont la charge. Sensibiliser à une cause, promouvoir une action, ou tout simplement informer sur une opération de nature militaire ou civile relève de la nécessité pour les O.I. Mais comment s'élabore cette politique de communication ? Peut-on établir un lien entre la réussite d'une opération et la stratégie de communication définie pour la valoriser ? Sur une scène politico-médiatique où se côtoient de plus en plus ONG et autres organisations intergouvernementales, la quête de notoriété des secondes tend à se nourrir de la créativité et de l'audace des campagnes de communication et de marketing élaborées en leur sein. La mise en valeur des "Messagers de la paix" et autres "Ambassadeurs de bonne volonté", porte-parole issus de la société civile et à forte notoriété médiatique, sont censés palier ce déficit d'image (Cooper, 2007). Les exemples d'Audrey Hepburn pour l'UNICEF et d'Angelina Jolie pour le Haut-Commissariat aux Réfugiés sont sans doute les plus fameux. Mais, si elles visent la conversion d'un maximum de publics à une conception humaniste et philanthropique du politique, ces représentations « people » et très esthétiques n'induisent-elles pas une logique instrumentale de séduction qui pose question ? Ces initiatives servent-elles ou fragilisent-elles l'image de ces organisations ?

Il est illusoire d'analyser les ressorts de la communicabilité du projet et des réalisations des organisations intergouvernementales sans tenir compte des défis politiques et opérationnels auxquels elles sont confrontées au quotidien. Dès lors, plusieurs questionnements émergent. A quelle condition une stratégie de communication permet-elle à une O.I. d'assumer sa nature éminemment composite, tout en escamotant la conflictualité inhérente à son fonctionnement ? En quoi les dynamiques de changement au sein de ces O.I. affectent-elles la fonction « communication » elle-même ? A ce sujet, depuis le début des années 2000, sous l'impulsion de Kofi Annan, l'ONU s'est emparée de façon de plus en plus explicite des principes et outils du *branding* et de l'identité visuelle, notamment dans le cadre de la stratégie de communication qu'a suscitée le dispositif du Pacte Mondial (*Global Compact*). Face aux défis que rencontre l'Organisation en matière de médiatisation et de communication, investir ainsi le registre publicitaire est-il problématique ou bien la source d'un enrichissement sémiotique prometteur de la « mystique » onusienne (Launay, 2005) ?

Dans cette section thématique, les études de cas seront privilégiées, ce quel que soit le champ de compétences des organisations intergouvernementales observées ainsi que les modes d'appréhension de l'objet (monographies, approche sociohistorique, démarche comparative, analyse sémiologique...). La section est animée par l'ambition d'affermir les ponts entre plusieurs sous branches de la Science politique : les Relations internationales, les Politiques Publiques et les études relatives à la Communication politique. Elle participe d'un effort déjà engagé lors du dernier Congrès organisé par l'AFSP en 2013 avec le Module transversal « Les politiques internationales : objets et stratégies de recherche ». Il s'agira de susciter une fertilisation croisée des instruments offerts par les différentes spécialités de notre discipline. Mais cela n'exclut pas la contribution de chercheurs issus d'autres disciplines qui se sont penchées sur la dimension communicationnelle des organisations internationales.

Préoccupé par l'Europe, le politiste François Foret a souligné qu'aucune organisation politique n'échappait à l'impératif de la maîtrise du symbolique (Foret, 2008). Objet frontière entre Science politique et les Sciences de l'Information et de la Communication, celui-ci prend appui sur des signes et dispositifs visuels, des rituels et des faits de langage dont les performances communicationnelles concrètes doivent être élucidées. Si le domaine mondial est par excellence un espace d'énonciation et de dénonciation, un espace privilégié pour l'usage tactique de locutions performatives et de stratégies de contrôle du débat public (Schemeil, Eberwein, 2009), la communication des organisations intergouvernementales s'impose désormais comme sujet de recherche.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 56 / La mise en politique de la biodiversité : éclairages pluridisciplinaires

Daniel Compagnon
(Sciences Po Bordeaux)
d.compagnon@sciencespobordeaux.fr

Marie Hrabanski
(CIRAD)
marie.hrabanski@cirad.fr

Estienne Rodary
(IRD)
Estienne.Rodary@ird.fr

Cette ST vise à promouvoir une réflexion pluridisciplinaire sur la mise en politique de la biodiversité, notamment sur l'articulation des différentes échelles, et donc sur les formes et modalités propres de la politisation, de façon à rendre compte de la position subalterne de cet enjeu dans l'agenda politique. Les organisateurs invitent les propositions venant de tous les horizons, mais accueilleront encore plus favorablement celles adoptant une perspective pluridisciplinaire et/ou s'appuyant sur une enquête empirique. Les propositions de communication en anglais sont également les bienvenues.

A titre indicatif, les communications pourraient traiter des dimensions suivantes de la mise en politique:

1) Origines et effets politiques de la valorisation économique de la biodiversité

Les méthodes de calcul des services écosystémiques comme leurs effets sur les politiques de biodiversité sont très controversés. La valorisation économique de la nature soulève aussi la question des usages industriels de la biodiversité, des brevets sur les organismes vivants et du partage des retombées financières de ces biotechnologies. Enfin, la notion de service écosystémique s'inscrit plus largement dans le recours aux instruments de marché, notamment aux paiements pour services environnementaux (PSE) et aux banques de compensation.

2) Apport des sciences

La science joue un rôle central dans les politiques de biodiversité, notamment pour recenser, classer les espèces, pour évaluer leur situation et les menaces qui pèsent sur elles et leurs biotopes et, enfin, pour mesurer les conséquences à long terme de l'appauvrissement des écosystèmes.

Pourtant, la biologie et ses composantes n'ont jamais eu, dans les régimes internationaux concernés, la place réservée aux sciences du climat dans celui de la CCNUCC par exemple. La création récente de l'IPBES peut-elle donner un poids politique plus important au discours scientifique et garder la question à l'agenda à un rang élevé?

Par ailleurs, se pose la question du fondement de ce savoir et de sa légitimité, notamment au regard des savoirs dits "traditionnels" portés par des communautés vivant au contact de la ressource.

3) Dimension transcalaire

Toute atteinte à la biodiversité est d'abord une question localisée, de destruction d'un milieu et des espèces qui le caractérisent. Mais c'est aussi un problème national, qui se traduit par des pourcentages d'aires protégées, d'hectares de terres arables subissant l'artificialisation des sols, de forêt défrichée etc. D'autant plus que les Etats revendiquent la souveraineté sur leurs ressources naturelles.

C'est enfin un problème planétaire, synthétisé par la notion d'érosion de la biodiversité. Des politiques de biodiversité doivent se déployer alors même que les outils, les valeurs et les acteurs concernés varient d'un échelon à l'autre. Ne serait-ce qu'au sein de l'UE, la difficulté de faire appliquer dans tous

les Etats membres la directive sur les oiseaux migrateurs ou celle sur les zones humides remarquables montre à la fois la nécessité et la difficulté de cette articulation.

4) Interface biodiversité/changement climatique

L'accent mis par le GIEC sur l'adaptation et sur les conséquences pour la biodiversité du réchauffement climatique, l'attention portée aux forêts, d'abord dans le débat sur les puits de carbone, puis dans celui sur le REDD+, ou encore l'utilisation de la biodiversité pour compenser des émissions, voire les menaces pour la biodiversité d'un développement massif des agro-carburants, soulignent la multiplicité des interactions entre les deux régimes.

Si ce cadrage climatique peut accroître la visibilité et renforcer le statut politique de la biodiversité, il est également source d'ambivalence, voire d'une négation de la spécificité des problèmes que pose l'érosion rapide la biodiversité.

5) Démocratie et les droits humains

Les droits des autochtones sur une biodiversité dont leur mode de vie dépend, sont violés autant par les acteurs d'une globalisation productiviste et consumériste, que par des élites urbaines locales s'appropriant les différentes rentes.

Une "citoyenneté écologique" émerge dans les pays du Nord et inclut les mobilisations autour des espaces naturels protégés ou remarquables. Elle s'accompagne de réflexions sur l'intérêt d'une approche plus écocentrique des enjeux de conservation.

Plus largement, l'approche par le droit de chaque humain et des générations futures à une biodiversité préservée, peut fonder une cosmopolitique de la nature, établissant la sauvegarde de la biodiversité en impératif éthique.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 57 / Sociologie politique de l'international

Laurent Bonelli
(Université Paris-Ouest-Nanterre)
laurent.bonelli@u-paris10.fr

Laurent Jeanpierre
(Université 8-Saint-Denis-Vincennes)
laurent.jeanpierre@univ-paris8.fr

Cette section thématique accueille des communications articulant la science politique et la sociologie en proposant des analyses empiriquement fondées des institutions, des acteurs et des processus qui composent l'ordre international. A distance des approches « réalistes » ou « néo-réalistes » des relations internationales, comme de celles formulées en termes exclusifs de normes et de valeurs, la SPI s'intéresse avant tout aux pratiques dans et par lesquelles les acteurs sociaux agissent au delà de leurs frontières. Elle s'appuie sur une approche historicisée et relationnelle des processus qui traversent et transforment l'ordre international. Etudier les interactions et les interdépendances qui façonnent le sens pratique des acteurs individuels et collectifs de même que la manière dont leurs dispositions sociales trouvent à s'investir dans certaines configurations, mettre au jour les répertoires d'action qu'ils peuvent déployer (du droit à l'action collective), permet d'apporter un regard renouvelé sur des thèmes classiques des relations internationales ou bien sur des objets aussi divers que la « globalisation », la « construction européenne », les « migrations internationales » et de nombreux autres.

Pour le congrès 2015 de l'AFSP, qui prolonge des sessions thématique des précédents congrès, deux lignes d'enquête sont privilégiées à l'intérieur de cette démarche générale : l'analyse de l'économie et de la finance internationale depuis 2008 et une réflexion méthodologique et épistémologique (ou historique) sur les manières de dé-discipliniser l'étude des questions internationales pour mieux prendre en compte la variété des échelles.

1. Economie et finance internationale en temps de « crise »

La première session s'intéresse aux recherches sociologiques ou socio-historiques portant sur l'économie politique, en particulier sur les relations, dans ce domaine, entre l'échelle internationale et les sociétés nationales. L'enjeu est d'accueillir des travaux essayant d'hybrider la sociologie politique de l'international avec l'économie politique internationale. Le politiste et le sociologue sont attentifs à l'encastrement de la vie économique et des politiques économiques dans des institutions, des configurations d'acteurs et des structures sociales de pouvoir ayant une spatialité variable. Ils sont en outre sceptiques face à l'opposition entre États et marchés héritée des paradigmes économiques. L'objectif de cette session est donc de rassembler des communications ayant cette perspective générale comme point d'appui.

Deux éléments importants de la conjoncture économique actuelle et de la « mondialisation » en cours pourront retenir l'attention : (1) le traitement politique et idéologique de la « crise » financière de 2008 et de ses suites ; (2) les politiques dites de développement et la transformations du rapport entre Nords et Suds. Les recherches proposées pourront donc provenir d'enquêtes portant sur les changements plus récents dans les organisations internationales ou les institutions nationales et régionales en charge de la régulation des échanges et des marchés, en particulier des marchés financiers, mais aussi des politiques monétaires et budgétaires, en particulier des politiques fiscales. Les travaux sur les accords et les conflits internationaux concernant les taux de change, la finance internationale et l'endettement public et privé dans la période la plus récente sont aussi bienvenus.

Trois autres pistes générales paraissent intéressantes : l'étude des phénomènes de circulations internationales des politiques publiques et de leurs instruments ainsi que conflits d'expertises entre

professions ou entre groupes élitaires afin d'imposer une représentation de la réalité économique et financière ; les approches ethnographiques observant la vie quotidienne des agents ou des institutions participant aux « réformes » en matière de politique économique internationale ; l'analyse des controverses autour des statistiques, des indicateurs, des mesures et des métriques de l'économie et de la finance internationale.

2. Dé-discipliniser l'international ?

La spécialisation sans cesse accrue des savoirs académiques conduit, en science politique mais aussi en sociologie et en histoire, à l'autonomisation de sous-disciplines spécifiquement dédiées à « l'international » (ou au « transnational ») par opposition au « national » ou au « local ». Le risque est celui d'un cloisonnement des problématiques et des références intellectuelles. Les problèmes d'articulation entre échelles reflètent ici la division du travail scientifique. Comment, dans ce contexte, faire tenir ensemble l'étude de l'activité de fonctionnaires d'une organisation internationale chargée du développement, celle des administrations d'Etat qui en reçoivent les aides et les injonctions et celle d'acteurs locaux qui en sont les destinataires ? Quels sont les espaces pertinents de calcul ou de projection de chacun de ces acteurs alors que « l'international » allonge les chaînes d'interdépendance dans lesquelles ils sont pris ? Comment saisir les trajectoires individuelles et collectives de ces acteurs internationaux qui ont souvent traversé de multiples espaces sociaux ? Cette session aimerait ainsi donner de la place à des contributions capables de traiter de manière réflexive de ces questions et d'exposer les méthodes et les outils d'enquête mobilisées pour les résoudre en partie. L'enjeu est d'explorer les pistes méthodologiques et épistémologiques permettant de dé-discipliniser l'international afin de rendre compte le plus fidèlement possible des différentes échelles de la vie sociale et politique des acteurs et des processus étudiés. Les réflexions historiques sur la disciplinarisation de l'international et les manières d'y échapper sont également bienvenues.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 58 / Elections et politique étrangère en Amérique latine

Olivier Dabène
(Institut d'Études Politiques de Paris)
olivier.dabene@sciencespo.fr

Marcelo de Almeida Medeiros
(Université Fédérale du Pernambouc à Recife Brésil)
mam14@uol.com.br

La chute du Mur de Berlin suscite, à la fin des années 1980, le début d'une propagation de régimes à vocation démocratique dans presque tous les continents. Si la qualité de la démocratie dans ces espaces est, souvent, très variable, le phénomène électoral assume, en tant qu'instrument d'*accountability*, un rôle de plus en plus important, *quasi* indispensable¹. Cette tendance démocratique est, *pari passu*, suivie d'un accroissement de l'interdépendance économique qui résulte d'une adhésion presque unanime aux préceptes du libre marché. La porosité des frontières provoque, de la sorte, une séparation moins marquée entre ce qui relève de « l'intérieur » et ce qui se rapporte à « l'extérieur ».

Or, cette ambiguïté rapproche la conception de politique étrangère de celle d'une politique publique ordinaire, soumise aux contrôles des citoyens et/ou de leurs représentants. De plus en plus les politiques dites étrangères entraînent des effets de redistribution interne de tout ordre qui ne peuvent plus laisser indifférents les citoyens et leurs représentants. Ceci est encore plus visible au sein des processus d'intégration régionale, notamment dans le cas de l'Union Européenne. Toutefois, dans les milieux académiques, cette lecture de la scène internationale ne fait pas l'unanimité. Si effectivement un certain nombre de chercheurs l'adoptent, suivant une logique libérale et/ou institutionnaliste², d'autres préfèrent rester fidèles aux principes réalistes, calqués sur l'exceptionnalité et la spécificité de la politique étrangère³.

Dans ce contexte, à la suite d'une longue période de régimes autoritaires, l'Amérique latine renoue avec l'exercice démocratique et, en même temps, se voit confrontée à un monde privé de sa logique bipolaire et des loyautés politique et économique qui en découlaient. Les gouvernements de l'Amérique méridionale démocratiquement élus ne peuvent plus compter sur une relation privilégiée avec ceux du nord. Ainsi, la vague d'enthousiasme qui apporte la liberté citoyenne est suivie par un ressac des crises économiques importantes qui menacent les nouveaux systèmes politiques. Le défi est, plus que jamais, de concilier les pressions économiques internationales avec les attentes sociales domestiques. Les échéances électorales surgissent donc en Amérique latine comme une opportunité unique pour sanctionner ou cautionner les politiques étrangères des gouvernements en place. Souvent marqués par des traces paternalistes et populistes, de même que par des pratiques de *rent-seeking*, les sociétés et les systèmes politiques latino-américains réagissent très différemment : certains proposant des alternatives plus à gauche ; d'autres envisageant des options plus à droite. Comme corollaire l'on découvre dans le sous-continent un retour, d'une certaine façon, à l'idéologisation de la politique étrangère.

Située au carrefour de la Science Politique et des Relations Internationales, cette Section Thématique se veut tributaire des assises théoriques des deux disciplines. Elle souhaite faire confluer des spécialistes qui se sont penchés sur cette zone charnière dans les dernières décennies. Comme souligne Bueno de

¹ SCHUMPETER, Joseph, *Capitalism, Socialism and Democracy*. New York: Harper & Row, 1975. PRZEWORSKI, Adam, "Minimalist Conception of Democracy: A Defense." in Ian Shapiro & Casiano Hacker-Cordón, *Democracy's Value*. Cambridge: Cambridge UP, 1999.

² PUTNAM, Robert, *Diplomacy and Domestic Politics: the Logic of Two-Level Games*. *International Organization*, v. 43, n. 3, 1998.
MILNER, Helen, *Interests, institutions and information: domestic politics and international relations*. Princeton: Princeton University Press, 1997.

³ WALTZ, Kenneth, *Theory of International Politics*, New York: McGraw-Hill, 1979.

Mesquita : [there is] « urgency of refocusing our efforts on leaders and domestic affairs as the centerpiece for understanding the world of international relations »⁴.

Cette section thématique se fixe pour objectif d'explorer les relations entre élections et politique étrangère en Amérique latine.

Elle se propose de réfléchir à l'influence des élections sur les politiques étrangères⁵ et, réciproquement, à l'impact des questions internationales sur les campagnes électorales et les résultats d'élection⁶.

La section thématique accepte des contributions tant théoriques qu'empiriques.

Au plan théorique, elle privilégiera les approches en termes d'interaction entre politique intérieure et politique internationale, dans la lignée des travaux de Rosenau⁷, Putnam⁸ ou Fearon⁹. Toutefois, elle ne souhaite pas se limiter aux relations internationales, et entend aussi attirer des propositions émanant d'historiens, sociologues ou économistes.

Au plan empirique, elle souhaite accueillir des études de cas et des approches comparatives. La politique étrangère pourra être observée dans sa fabrique tant au sein du pouvoir exécutif (Ministères et Présidence de la République), que du pouvoir législatif (Chambre de Députés et/ou Sénat)¹⁰.

Au total, cette section thématique ambitionne de susciter des avancées théoriques aussi bien qu'empiriques, dans un domaine peu étudié par la littérature.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

⁴ BUENO DE MESQUITA, Bruce, "Domestic Politics and International Relations", *International Studies Quarterly*, v. 46, 2002, p.1.

⁵ CASON, Jeffrey W. & POWER, Timothy J. (2009), "Presidentialization, Pluralization, and the Rollback of Itamaraty: Explaining Change in Brazilian Foreign Policy Making in the Cardoso-Lula Era", *International Political Science Review*, Vol. 30, n° 2.

⁶ SULLIVAN, John, BORGIDA, Eugene, "Foreign Affairs and Issue Voting: Do Presidential Candidates 'Waltz before a Blind Audience'?", *American Political Science Review*, Vol. 83, N°1, pp. 123-141.

⁷ ROSENAU, James, *Linkage politics : essays on the convergence of national and international systems*, New York : The Free Press, 1969.

⁸ EVANS, Peter, JACOBSON, Harold, PUTNAM, Robert, *Double-edged diplomacy: international bargaining and domestic politics*, Berkeley: University of California Press, 1993. MILNER, Helen, *Interests, institutions and information: domestic politics and international relations*. Princeton: Princeton University Press, 1997.

⁹ FEARON, James D., "Domestic Politics, Foreign Policy, and Theories of International Relations", *Annual Review of Political Science*, 1998, 1: 289-313.

¹⁰ MARTIN, Lisa, *Democratic Commitments. Legislatures and International Cooperation*, Princeton: Princeton University Press, 2000.

ST 59 / Rencontrer l'administration en Afrique et dans le monde arabe : pratiques, interactions et économie(s) du consentement

Assia Boutaleb

(Université Paris 8, Centre Jacques Berque (USR 3136) et LabTop-Cresppa)

assia.boutaleb@laposte.net / aboutaleb@univ-paris8.fr

Mehdi Labzaé

(Université Paris 1, CESSP - UMR 8209)

mehdi.labzae@gmail.com

Partant du double constat de la très grande fécondité de l'étude des interactions de guichet pour la compréhension de l'Etat et de l'absence de ce type d'études sur la rive Sud de la Méditerranée, cette section thématique veut rassembler des communications portant sur le fonctionnement concret des administrations dans les pays d'Afrique et du monde arabe.

La sociologie de l'action publique au Nord a su se doter d'outils permettant de saisir les interactions entre les usagers et les fonctionnaires incarnant l'Etat (Lipsky, 2010 [1980]), permettant par là même de mieux comprendre certains ressorts de la domination étatique (Dubois, 2010 ; Spire, 2008). La conception de la petite fonction publique comme incarnation accessible de l'Etat est maintenant retenue dans la majorité des travaux sur les administrations étatiques en Europe. Mais paradoxalement, quand bien même spécialistes de l'Afrique et du monde arabe contemporain se donnent l'Etat pour objet d'étude principal, peu d'attention est portée sur l'Etat au concret (Padioleau, 1982), la petite administration et les interactions bureaucratiques (Copans, 2001). Si certaines normes globalisées sont importées au sein des administrations arabes et africaines (Hibou, 2013), elles ne sont pas suivies par des études des rencontres administratives, malgré des travaux salutaires qui abordent le fonctionnement administratif « en biais », à travers des enquêtes sur les réformes (Darbon, 2003 ; Razafindrakoto et Roubaud, 2001), la décentralisation (travaux de l'APAD) ou la corruption (Olivier de Sardan et Blundo, 2007). Aussi, si les Etats arabes comme africains ont en commun l'étiquette « autoritaires » force est de constater que cet étiquetage sert plus souvent qu'à son tour à négliger l'étude de la réalité des pratiques concrètes au fondement des régimes politiques – et partant, empêche de saisir le fonctionnement de la domination dans ces espaces (Camau, 2006 ; Rowell, 2006).

En se penchant sur l'administration et les interactions entre petite fonction publique et populations, cette section thématique souhaite d'une part, remédier à cette myopie et, d'autre part, pousser la réflexion plus loin en cherchant à comprendre le rôle et le poids des dispositifs publics dans la fabrique du consentement, et, partant, de la légitimation de l'ordre politique. En effet, à travers les conversations, les négociations et les disputes au guichet se jouent non seulement certaines formes de la domination étatique mais également des perceptions du juste et de l'injuste, des explicitations des attentes vis-à-vis de l'Etat et des évaluations ordinaires de l'effectivité de la justice sociale. Qu'elles aient lieu au guichet de l'aide sociale, dans un dispensaire rural ou sur une parcelle de terres, les interactions entre petits fonctionnaires et populations condensent ces jugements et perceptions, enchâssées dans les activités quotidiennes des membres de la société.

Construites à partir de terrains variés (Maghreb, Machrek, Afrique sub-saharienne) les communications pourront s'inscrire dans trois axes, ou proposer un croisement de ces axes :

- **Servir l'Etat en Afrique et dans le monde arabe**

Les présentations se concentreront sur le déroulement concret du travail administratif. L'attention sera, ici, portée sur les tactiques et tours de main des fonctionnaires dans la pratique de leur métier, les formes prises par les interventions coercitives, les formes d'encadrement dans la fonction publique, les rapports de force induits et leurs perceptions et compréhensions de leurs rôles. L'extraversion marquée

des appareils administratifs africains et arabes, matérialisée par la présence et l'action de programmes de développement internationaux jusqu'au sein même des bureaux administratifs, pousse également à considérer le poids des injonctions internationales sur les pratiques administratives (Darbon, 2003).

- **Les administrations comme espaces de tâches et de routines**

Les administrations sont par définition productrices de documents, rapports, circulaires et correspondances qui peuvent être utilisés pour resituer des interactions administratives passées, et pour accéder à des jugements et perceptions – en particulier ceux des fonctionnaires depuis l'intérieur de la machine bureaucratique (Escudié, 2003 ; Rowell, 2006). Grâce à ces archives, une « observation historique du travail administratif » (Buton, 2008) devient possible, permettant de restituer l'historicité de certaines pratiques, en plus d'ouvrir de nouvelles perspectives d'un point de vue méthodologique.

- **Les interactions bureaucratiques comme lieux de jugement et du (non) consentement**

Combinant les méthodes évoquées plus haut, il s'agit dans cet axe de mettre l'accent sur ce que les études des rencontres administratives nous disent des perceptions et conceptions du juste et de l'injuste de la part des usagers. L'observation détaillée de l'interface bureaucratique, couplée à des entretiens réflexifs, permet de saisir la multitude des jugements moraux quotidiens à travers lesquels la population juge l'appareil d'Etat – et à travers, l'ordre politique en place – sur des points précis.

Les communications pourront également restituer des éléments sur la méthodologie adaptée et surtout sur les techniques « d'accès » au terrain, étant entendu que l'administration demeure généralement un objet d'étude relativement fermé dans les zones en question.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Bibliographie

- Buton F. (2008)**, « L'observation historique du travail administratif », *Genèses*, n°72, pp. 2-3.
- Camau M. (2006)**, « Globalisation démocratique et exception autoritaire arabe », *Critique internationale*, n°30, pp. 59-81.
- Copans J. (2001)**, « Afrique noire: un Etat sans fonctionnaires? », *Autrepart*, n°20, pp. 11-26.
- Darbon D. (2003)**, « Réformer ou reformer les administrations projetées des Afriques? Entre routine anti-politique et ingénierie politique contextuelle », *Revue française d'administration publique*, n°105-106, pp. 135-152.
- Dubois V. (2010)**, *La vie au guichet*, Paris, Économica.
- Escudié F. (2003)**, « Le fonctionnaire et la machine bureaucratique. Contrôle biographique et construction des carrières dans l'appareil régional du SED », *Genèses*, n°53, pp. 93-112.
- Hibou B. (2013)**, *La bureaucratisation néolibérale*, Paris, La Découverte.
- Lipsky M. (2010)**, *Street-level bureaucracy: dilemmas of the individual in public services*, 30th anniversary expanded ed, New York, Russell Sage Foundation, 275 p.
- Olivier de Sardan J.-P. et Blundo G. (2007)**, *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Marseille/Paris, APAD/Karthala.
- Padioleau J.-G. (1982)**, *L'Etat au concret*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Razafindrakoto M. et Roubaud F. (2001)**, « Vingt ans de réforme de la fonction publique à Madagascar », *Autrepart*, n°20, pp. 43-60.
- Rowell J. (2006)**, *Le totalitarisme au concret. Les politiques du logement en RDA*, Paris, Economica.
- Spire A. (2008)**, *Accueillir ou reconduire: enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raison d'agir éd.

ST60 / Les usages de l'histoire des idées politiques en relations internationales

Benjamin Brice
(EHESS/ Université Lyon 2)
benjamin.brice@gmail.com

Jean-Vincent Holeindre
(Université Paris 2)
jvholeindre@gmail.com

Les Relations internationales (RI) et l'histoire des idées politiques constituent deux champs de la science politique que l'on ne rapproche pas spontanément. Dans un article paru il y a dix ans, l'historien David Armitage regrettait d'ailleurs que ces deux mondes ne cherchent pas davantage à entrer en dialogue (Armitage 2004).

Depuis cette date, la situation a changé, et il existe aujourd'hui de multiples interactions entre les deux champs.

Tout d'abord, plusieurs chercheurs en RI ont tenté, au cours des quinze dernières années, de mettre en valeur une riche tradition de pensée politique autour des questions internationales (Boucher 1998 ; Brown, Nardin and Rengger 2002 ; Lebow 2008 ; Lindemann et Ringmar 2011 ; Ramel 2011 et 2012). De même, les bouleversements des deux dernières décennies dans le système international (« impérialisme » libéral américain, transformations de la guerre, déclin relatif de la domination occidentale...) ont été l'occasion d'un élargissement des problématiques traditionnelles en RI, propice au dialogue avec l'histoire des idées politiques.

Symétriquement, on note un regain d'intérêt pour les relations internationales de la part des historiens des idées politiques, notamment chez ceux qui s'inscrivent en histoire intellectuelle dans le sillage de l'École de Cambridge (Hont 2005 ; Bell 2008). David Armitage a promu récemment une « une histoire intellectuelle internationale » qui revisite les thèmes et auteurs de l'histoire des idées politiques à l'aune de l'histoire globale et connectée (Armitage, 2013).

Il existe donc de multiples connexions entre RI et histoire des idées politiques, mais ces connexions sont rarement étudiées en tant que telles. Cette section thématique vise à combler ce manque par une interrogation sur les différents usages de l'histoire des idées politiques en RI.

Nous proposons quatre axes de travail autour desquels les contributeurs pourront articuler librement leurs objets d'étude.

1) La possibilité d'un décentrement dans l'étude des phénomènes internationaux

Le recours à l'histoire des idées politiques peut avoir des effets heuristiques féconds en luttant contre les routines institutionnelles, en offrant un certain décentrement théorique et historique et en ouvrant de nouvelles pistes de recherche en relations internationales. Ainsi, c'est grâce à une certaine interprétation de Kant que le programme scientifique autour de la notion de « paix libérale » ou « paix démocratique » a pu voir le jour (Doyle 1986), et le développement d'une problématique de recherche liée à la question de la reconnaissance doit beaucoup à la lecture de Hegel (Honneth 2012).

2) L'approfondissement des questionnements et des paradigmes interprétatifs

Contre les généalogies « mythiques » légitimant différents paradigmes par l'évocation d'une lignée de « grands » penseurs, un examen de la pensée internationale des auteurs mobilisés pourrait rendre

leur souplesse aux différentes positions, mettre en valeur les subtilités et les ambiguïtés des différentes traditions (Schmidt 1994 ; Bell 2001). En outre, ces études permettraient sans doute de ne pas se contenter des lieux communs habituels réduisant Machiavel au machiavélisme, Hobbes à la guerre de tous contre tous, Montesquieu au doux commerce ou Kant à la paix perpétuelle, ce qui est une opportunité pour proposer peut-être des analyses plus nuancées de la situation contemporaine.

3) L'apport réflexif de l'histoire des idées politiques

Puisque le regard du chercheur en RI passe par la médiation d'idées et de théories, il semble fécond de pouvoir connaître et juger ces dernières (Wendt 1999). Les internationalistes pourraient en ce sens faire un usage réflexif de l'histoire des idées politiques afin d'envisager les présupposés sur lesquels se fondent les différentes postures de recherche. En définitive, le travail de contextualisation, si important dans le champ de l'histoire des idées – que ce soit dans une perspective d'histoire intellectuelle ou d'histoire sociale des idées – contribue sans doute à cet objectif, en promouvant une meilleure historicisation des concepts couramment traités par les internationalistes (État, puissance, intérêt national, normes, etc.).

4) Les conditions de possibilité du dialogue et l'apprentissage de nouvelles méthodes

Comme en RI, il existe une grande diversité d'approches et de paradigmes en histoire des idées politiques, cette dénomination même fait l'objet de contestations (Matonti, 2012). La question des méthodes y prend une part de plus en plus significative. Or l'étude de textes nécessite des savoir-faire et des aptitudes que l'internationaliste n'a pas toujours l'habitude de développer : attention à l'établissement des textes, connaissance des langues, contextualisation des différents énoncés, étude des conditions historiques et sociales de production et de réception des textes, reconstitution de la cohérence d'un ensemble de propositions théoriques, etc. Les relations internationales sont ainsi incitées à réfléchir aux attendus de ces nouvelles approches pour éviter de rester dans un rapport trop superficiel aux textes et de commettre des erreurs d'interprétation (anachronisme, contresens, naturalisation, etc.).

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Les propositions de communications, d'une page environ, seront envoyées conjointement aux organisateurs .

Bibliographie indicative

- ARMITAGE David, « The Fifty Years' Rift: Intellectual History and International Relations », *Modern Intellectual History*, no. 1, 2004, p. 97-109.
- ARMITAGE David, *Foundations of Modern International Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.
- BADIE Bertrand, *La diplomatie de connivence : Les dérives oligarchiques du système international*, Paris, La Découverte, 2011.
- BELL Duncan, « International relations: the dawn of a historiographical turn? », *British Journal of Politics and International Relations*, vol. 3, no. 1, April 2001, p. 115-26.
- BELL Duncan (ed.), *Political Thought and International Relations: Variations on a Realist Theme*, Oxford, Oxford University Press, 2008.
- BOUCHER David, *Political Theories of International Relations: From Thucydides to the Present*, Oxford, Oxford University Press, 1998.
- BROWN Chris, Terry NARDIN and Nicholas RENGGER (eds.), *International Relations in Political Thought: Texts from the Ancient Greeks to the First World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

- DOYLE Michael W., « Liberalism and World Politics », *The American Political Science Review*, vol. 80, no. 4, Dec. 1986, p. 1151-69.
- HASSNER Pierre, « La revanche des passions », *Commentaire*, vol. 28, no. 110, été 2005, p. 299-312.
- HOFFMANN Stanley, *Chaos and Violence: What Globalization, Failed States, and Terrorism Mean for U.S. Foreign Policy*, Lanham (MD), Rowman & Littlefield Publishers, 2006.
- HONNETH Axel, « La reconnaissance entre États : L'arrière-plan moral des relations interétatiques », tr. fr., *Cultures & Conflits*, no. 87, automne 2012, p. 27-36.
- HONT István, *Jealousy of Trade: International Competition and the Nation-State in Historical Perspective*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2005.
- LEBOW Richard, *A Cultural Theory of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
- LINDEMANN Thomas, RINGMAR Eric, *The International Politics of Recognition*, Paradigm, 2011.
- LINDEMANN Thomas, SAADA Julie, « Théorie de la reconnaissance dans les relations internationales : Enjeux symboliques et limites du paradigme de l'intérêt », *Cultures & Conflits*, no. 87, automne 2012, p. 7-25.
- MATONTI Frédérique, « Plaidoyer pour une histoire sociale des idées politiques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2012/5, n°59, p. 85-104.
- RAMEL Frédéric (avec David Cumin, Clémence Mallatrait, Emmanuel Vianès), *Philosophie des relations internationales*, 2^{ème} édition, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.
- RAMEL Frédéric, *L'attraction mondiale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.
- RAMEL Frédéric et Jean-Vincent HOLEINDRE (dir.), *La fin des guerres majeures ?*, Paris, Economica, 2010.
- SASSEN Saskia, *La globalisation : Une sociologie*, trad. Pierre Guglielmina, Paris, Gallimard, 2009.
- SCHMIDT Brian C., « The Historiography of Academic International Relations », *Review of International Studies*, vol. 20, no. 4, Oct. 1994, p. 349-67.
- WENDT Alexander, *Social theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

ST 61 / Les approches non-occidentales des relations internationales : regards croisés sur le monde extérieur

Delphine Alles
(Université Paris Est Créteil)
delphine.alles@u-pec.fr

Youssef el-Chazli
(Université de Lausanne et Université Paris 1)
youssef.elchazli@unil.ch

La pratique des relations internationales modernes, selon une convention durablement établie, serait née avec l'émergence de l'Etat-nation en Europe occidentale et la formulation du principe de souveraineté par les traités de Westphalie. Les racines théoriques de la discipline se réfèrent quant à elles aux auteurs européens identifiés comme étant à la source des réflexions sur les relations entre agencements politiques, de Thucydide à Machiavel, Hobbes ou Rousseau. La théorisation des relations entre des collectivités parfois différentes de l'Etat tel qu'il est classiquement défini en science politique n'est pourtant pas l'apanage des théoriciens et philosophes européens. Différentes conceptions de ces relations peuvent ainsi être relevées dans des textes classiques chinois, indiens, perses ou arabes, ou dans des travaux d'anthropologues.

L'intérêt pour une approche décentrée de la théorie des relations internationales, popularisée par l'émergence de nouvelles puissances revendiquant des visions du monde fondées sur des principes différents de ceux mis en avant par les traditions dites classiques ou dominantes, se développe depuis plusieurs années. Un nombre croissant de publications explorent ainsi l'idée d'une « théorie non-occidentale des relations internationales » (ACHARYA & BUZAN, 2010). Les publications existantes tendent cependant à se limiter à une seule aire géographique, sans la dimension comparative qu'entend promouvoir cette section thématique qui a vocation à s'étendre aux traditions philosophiques et politiques asiatiques, moyen-orientales, africaines et latino-américaines. En intégrant à la théorie des relations internationales l'apport d'approches antérieures ou extérieures à l'émergence de l'Etat-nation, elle propose ainsi d'enrichir les perspectives de « la plus occidentale des sciences sociales » (FOX & SANDLER, 2004).

Les approches des relations internationales originaires de Chine et du sous-continent indien présentent par exemple une richesse de réflexions qui fait écho à des questionnements récurrents en philosophie des relations internationales, qu'il s'agisse des justifications de la guerre, de la définition de la paix et de la sécurité (SHOGIMEN & SPENCER, 2014) ou encore de celle de la souveraineté (ibid.). Les agencements politiques qui ont dominé l'Asie durant la période précoloniale (empires, systèmes tributaires, cités-Etats en réseau ou groupes nomades) ont quant à eux noué des relations bien différentes des relations internationales classiquement définies comme le contact entre entités souveraines et « distinctes, mais similaires » (définition de la guerre par Quincy Wright). D'autres aires culturelles ou traditions philosophiques ont fait l'objet de travaux qui s'efforcent de développer cette perspective. L'idée d'une théorie islamique des relations internationales, développée dès les années 1990 (ABUSULAYMAN, 1993), éclaire par exemple la transposition des concepts d'Oumma et de *dar al-Islam* au sein de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI). Les défis posés à la théorie des relations internationales par l'expérience africaine ont également été étudiés, incitant à re-conceptualiser les notions de souveraineté et de puissance (DUNN & SHAW, 2001).

Ces approches soulèvent plusieurs problématiques, au cœur de la section thématique proposée : dans quelle mesure ces visions du monde sont-elles susceptibles de fonder le socle de théories alternatives ? Leurs apports peuvent-ils être intégrés pour en relever des enseignements communs, qui

constitueraient la base d'une compréhension plus inclusive des relations internationales ? Peuvent-elles éclairer certains aspects de la pratique de ces relations dans les aires politiques et culturelles où l'importation de l'Etat-nation ne s'est généralisée qu'à l'issue de la Seconde guerre mondiale ?

Organisation de la ST :

- En fonction des propositions reçues, la première session de trois heures sera consacrée à l'apport d'auteurs et de traditions philosophiques spécifiques pour une diversification de la théorie des relations internationales.
- La seconde développera des cas d'étude, historiques ou contemporains, susceptibles de contribuer à cette re-conceptualisation.

Ces questions peuvent être abordées sous les angles suivants, qui n'excluent pas la possibilité d'autres propositions :

- Les apports spécifiques de différentes traditions philosophiques à des concepts classiques en relations internationales tels que la guerre juste, la paix, la sécurité, le droit international ou la souveraineté
- L'éclairage de ces traditions sur les aspects des relations internationales qui échappent aux approches classiques
- Leur résilience et leur réinterprétation dans les doctrines diplomatiques contemporaines des Etats du « sud »

La sélection des propositions accordera une attention particulière à leur originalité ainsi qu'à la pluralité des aires concernées et des profils académiques des conférenciers. Les contributions associant plusieurs doctorants et/ou chercheurs, français et internationaux, seront particulièrement bienvenues.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST 62 / Les Nudges : Enjeux, applications et limites du paternalisme libertarien

Sébastien Caré
(ESPOL / Université Catholique de Lille)
sebastien.care@univ-catholille.fr

Pierre-Yves Néron
(Université Catholique de Lille)
pierre-yves.neron@icl-lille.fr

Récemment conceptualisés par Richard H. Thaler et Cass. R. Sunstein, les *nudges* se définissent comme des techniques de gouvernement qui consistent à orienter, sans la contraindre de manière coercitive, la conduite des individus dans le sens de leur intérêt et de celui de la collectivité. Inspirés des travaux contemporains en économie comportementale qui ont pointé les limites de la rationalité humaine et rappelé que les êtres humains ne sont pas les *homo oeconomicus* décrits dans les manuels d'économie, le *nudge* consiste à corriger les faiblesses et la paresse des individus en les incitant à prendre par défaut les meilleures décisions. Ces instruments prétendent ainsi constituer une « méthode douce » visant à modeler, à travers des architectures de choix pertinentes, les comportements des individus dans des domaines divers allant de l'assurance maladie à la lutte contre le réchauffement climatique, en passant par la gestion de l'épargne individuelle, l'obésité, le don d'organe ou le choix d'une retraite complémentaire. A travers la promotion de ces outils simples et peu coûteux, Richard Thaler et Cass Sunstein prétendent livrer en contrebande une véritable doctrine politique désignée sous le syntagme de « paternalisme libertarien » qui réaliserait la prouesse de réconcilier, dans une synthèse théorique inédite, deux courants de pensées a priori contradictoires : d'un côté, le paternalisme résidant dans la supposition que le décideur politique sait mieux que son sujet ce qui est bon pour lui ; de l'autre côté, le libertarianisme sauvé par la possibilité laissée à ce sujet de suivre une autre voie que celle encouragée.

Cette section thématique se propose de croiser, en direction de cet objet, plusieurs regards méthodologiques et d'examiner ensemble ses enjeux éthiques et ses applications concrètes. Soucieux de faire collaborer divers champs disciplinaires sur un terrain pour le moment essentiellement investi par les économistes, et étrangement déserté par les philosophes et les politistes, nous aimerions explorer, en les articulant, les deux axes suivants.

Le premier axe visera à clarifier le sens et les implications éthiques de ces nouvelles formes de normativité. Il s'agira tout d'abord d'identifier et de cartographier les principaux concepts à l'œuvre dans un tel développement : « nudge », « paternalisme libertarien », « architectures de choix », « incitants » « défaillances comportementales des marchés » (*behavioral market failures*). Ensuite, il conviendra de penser la portée et les limites d'un tel modèle. On pourra par exemple s'interroger sur la stabilité du compromis que ces instruments prétendent réaliser entre paternalisme et libertarianisme. Du point de vue libertarien tout d'abord, les *nudges* ne vont-ils pas trop loin dans le paternalisme, en confiant à une petite élite d'architectes du choix le pouvoir de contrôler insidieusement, et dans ses moindres recoins, la vie des individus ? En encourageant inéluctablement une convergence des comportements individuels, ne brisent-ils alors pas le principal ressort du libertarianisme, à savoir le pluralisme et la diversité permettant à chacun d'expérimenter des plans de vie pouvant se révéler profitables à la collectivité ? En prenant ensuite le point de vue inverse, on pourra aussi se demander si les *nudges* n'en font pas trop peu, et ne sont pas trop libertariens. Pourquoi ces économistes, partis d'un si bon pas paternaliste, s'interrompent-ils au seuil d'une protection plus contraignante d'individus si vulnérables ? A partir du moment où l'on sait, avec certitude, qu'une conduite désavantagera ceux qui s'y risquent, pourquoi au fond ne pas l'interdire ?

Le second axe explorera, en aval, les applications concrètes des *nudges* dans des domaines particuliers de politiques publiques. Croisant les apports de l'éthique et de la sociologie de l'action publique, cet axe pourra s'orienter dans deux directions distinctes mais néanmoins coordonnées. Il s'agira premièrement, dans le cadre d'une sociologie cognitive des politiques publiques qui appréhende les idées comme variable explicative de l'action publique, d'examiner la circulation des théories comportementalistes au fondement de ces dispositifs et d'apprécier leur influence dans l'adoption de politiques empiriquement observables. Dans cette perspective, l'influence sur la première administration Obama de Cass Sunstein, nommé en 2008 chef de l'autorité des régulations de la Maison Blanche, et celle de Richard Thaler sur la *Nudge Unit* mise en place en 2010 par David Cameron constituent de véritables cas d'école qui rappellent aussi la capacité de l'instrument à transcender les clivages partisans. Une deuxième perspective appréhendera ces dispositifs à travers une sociologie des instruments de l'action publique. Il s'agira alors d'interroger leur nature et de se demander s'ils ne révèlent pas une transformation récente de l'Etat. Peut-on par exemple parler, comme Rhys Jones l'a récemment proposé pour qualifier le recours croissant à ce type d'instruments, d'un « essor de l'Etat psychologue » ?

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST RC2o IPSA / Financement et corruption de la vie politique

Jonathan Mendilow
(Rider University)
jmendilow@rider.edu

Eric Phélippeau
(Université Paris Ouest – Nanterre la Défense, Institut des sciences sociales du politique)
eric.phelippeau@u-paris10.fr

Depuis le début des années 1970, avec le développement des réglementations encadrant le financement de la vie politique, et la divulgation de nouvelles données financières, l'analyse des relations entre argent et politique est devenue un secteur à part entière de la science politique.

Au sein de cet univers académique, la question la plus ancienne consista à s'interroger sur le caractère ploutocratique de tel ou tel système politique et à évaluer dans quelle mesure dépenser plus que ses adversaires permettait d'emporter l'élection. Ces recherches prenaient pour cœur de cible les ressources distribuées par de gros bailleurs de fonds. D'autres, plus récentes, ont commencé à s'intéresser à des sources de financement plus modestes. Aux dénonciations de l'argent en politique, se sont substituées des interrogations sur les contributions financières comme mode de participation politique, dans le cadre d'enquêtes soucieuses de scruter les petits donateurs et les micro-financements glanés par internet. La prééminence de ressources privées parfois décriées (corporations, PACs) a soulevé la question des intérêts de ces donateurs, dans une logique de dons appelant des contre-dons. Un vaste débat s'est ouvert autour de l'action des groupes d'intérêts et de la question de l'achat de la législation. Ce secteur de recherche académique fut même, aux Etats-Unis, consubstantiel de la naissance et du développement de la science politique.

D'autres travaux analysent la genèse de législations et tentent d'en évaluer la portée. Ils renvoient l'image d'une fabrique de « législations passoières ». Les recherches centrées sur la mise en œuvre de ces mesures montrent également combien toute nouvelle règle provoque des anticipations et des adaptations, et génère des contournements. Le pouvoir limité des agences chargées de la mise en œuvre de ces réglementations et de leur respect est aussi enjeu de réflexions, mais largement juridiques. La question des effets de ces règles sur la structuration et le fonctionnement du champ politique alimente enfin d'autres débats. Les enquêtes conduites autour du financement public des élections et des organisations partisans en fournissent une bonne illustration : toute s'attache à en évaluer et à en discuter les effets ; un certain nombre, à les déplorer. Leur introduction a été rendue responsable d'avoir entravé la compétition entre structures partisans et entraîné l'affaiblissement de certaines d'entre elles. Certains travaux ont aussi discuté l'éventualité d'une fragmentation des systèmes partisans en liaison avec la mise en œuvre de ces subsides. Mais les investigations les plus récentes n'ont pas permis de corroborer systématiquement l'une ou l'autre de ces hypothèses.

Ce champ largement comparatiste et internationalisé est naturellement ouvert aux chercheurs français qui seront les bienvenus. Des spécialistes d'organisations partisans hexagonales ont d'ailleurs commencé à intégrer à leurs réflexions des données financières, y compris pour opérer un retour réflexif sur leurs conditions de production et leurs limites. La corruption et le clientélisme sont déjà des objets qui alimentent de stimulantes recherche. D'autres n'attendent que d'être appréhendés, notamment par des spécialistes de la sociologie/sociogenèse des institutions : réglementations sur le financement de la vie politique, relatives à la lutte anti-corruption, encadrant le patrimoine des élites politico-administratives, la prévention des conflits d'intérêts, etc. La France a en tout cas vu fleurir ces vingt dernières années de nombreuses structures qui pourraient facilement s'ajuster à une mise en perspective sociogénétique et comparative : Commission nationale des comptes de campagnes et des financements politiques, Commission pour la transparence financière de la vie politique muée

dernièrement en Haute autorité pour la transparence de la vie publique, Service central de prévention de la corruption, organisme en charge du Traitement du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins, Brigade centrale de lutte anti-corruption, déontologues des assemblées etc.

N.B. Les communications seront à transmettre et à présenter en anglais.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

Research into political finance and political corruption is likely to be contingent on evidence that is not publicly disclosed. The tendency is therefore to engage in case specific studies that discourages generalizations. A typical result is that there is no clear agreement as to what precisely is included in the category of political finance, or the actual definition of what constitutes corruption. If generalizations are always required in the social sciences, the need is ever more urgent in the era of transition that we are undergoing nowadays.

Established democracies like the US are grappling with greater costs of political competition coupled with reduced readiness of the general public to shoulder them, especially in periods of austerity such as we witness in Europe. At the same time, ever more intricate networks of political and economic national and cross national contacts create new opportunities for political funding from beyond the confines of specific systems and for political corruption, both of which that are liable to challenge democracy in its present forms. Efforts to address such problems raise additional questions. Thus public funding arrangements adopted by almost all the stable democracies and growing number of new and emerging democracies met with good deal of criticism. Beyond questions of principle, such as whether government intervention in campaign finance violates the principle of free speech, it was argued that public funding cannot meet its declared goals, and that it leads instead to unintended shifts in the nature and conduct of electoral competition. To take an example relating to corruption, the question is how does outsourcing of governmental functions impact our understandings of the limits of office and the aim to make public service a source of economic advantage for those engaged in it.

The aim of the RC 20 meeting is to provide a forum for the consideration of what could be learned from developments in specific settings, as well as theoretical questions pertaining to the nature of political finance and political corruption, the linkage between them, and the method of studying them. The panels may be divided into three broad categories. The first focus on corruption and political finance in specific regions: developed democracies, the post-communist world, and emerging democracies such as those in the Middle East. The aim is to examine the impact of shifting realities on political finance and corruption, and to inquire how an analysis of what took place in each may serve as seedbed of hypotheses for the examination of other settings. Thus, for instance, to what degree is the period of transition referred to above impact political accountability in countries such as Austria or Canada? What part did the issue of corruption play in the elections held recently in the Ukraine, or the impact of social change on political ethics in the countries of the Middle East? The second category of panels examines experience gained by reform efforts. We expect, for instance, papers on what can be learned from the effects of campaign finance regulation on the development of Cartel parties, or the removal of political financial regulations by the American Supreme Court and its impact on the elections of 2012 and the upcoming contest of 2014. The third category of panel consists of research into the concepts and methods utilized in the field. Such studies address the fact that we do not have an accepted understanding of what precisely is meant by corruption, attempt to better identify the types of corruption we may encounter, and inquire how to study the phenomenon in developing and developed countries. In an effort to enrich our thinking we have added papers that seek to examine explanations offered by past generations of theorists to the role of money in politics, the sources of corruption, and the effects of regulation of political finance.

Thank's to address your proposals before October, 1st, to jmendilow@rider.edu and eric.phelippeau@u-paris10.fr

ST GRAM / Les crises dans les négociations internationales

Auriane Guilbaud
(Université Paris 8 / Cresppa-LabTop)
auriane.guilbaud@gmail.com

Franck Petiteville (IEP Grenoble / PACTE)
franck.petiteville@sciencespo-grenoble.fr

Plusieurs grandes négociations internationales sont actuellement décrites comme étant en situation de « crise ». Les négociations de Doha, qui auraient dû aboutir à un accord commercial multilatéral en 2005, se sont enlisées depuis dix ans, mettant en cause l'image de l'OMC comme organisation régulatrice de la globalisation. Les négociations climatiques post-Kyoto se poursuivent d'année en année mais, malgré la dramatisation des enjeux, paraissent de plus en plus illisibles et sans fin. Les négociations en vue d'un règlement du conflit le plus meurtrier de la période contemporaine - la Syrie - sont mises en échec aussi bien au Conseil de sécurité à New York qu'à Genève (médiation multilatérale de l'hiver 2013/14).

Les crises des négociations multilatérales peuvent donc prendre différentes formes : blocage stratégique, suspension de la dynamique de la négociation, dérive procédurière, refus d'entrer en négociation, ritualisation de rencontres sans substance, etc.

Les causes couramment évoquées pour expliquer les crises des négociations internationales sont multiples : nombre toujours croissant de parties prenantes, agendas de négociation de plus en plus complexes, résilience des souverainismes et de la *realpolitik*, montée en puissance des pays émergents, contestation d'agendas de négociation perçus comme surdéterminés par les pays occidentaux, etc.

Outre la discussion et la hiérarchisation de ces facteurs explicatifs plus ou moins pertinents selon les enjeux de négociations, cette section thématique a aussi pour ambition de déconstruire l'idée de « crise » appliquée à des négociations internationales. D'un côté en effet, on peut estimer que la crise d'une négociation renvoie à une perturbation qui menace le déroulement de la négociation et hypothèque sa conclusion. Les crises les plus graves (ou perçues comme telles) sont même souvent réputées mettre en cause la crédibilité des institutions internationales (organisations, régimes, traités) qui les abritent. Dans cette perspective, la crise serait alors un état « anormal » voire pathologique de la négociation.

D'un autre côté, on peut récuser cette conception séquentielle et normalisatrice de la négociation et considérer au contraire que les moments de crise ont pour effet de révéler les dynamiques et les contradictions profondes qui les travaillent. On retrouverait alors, dans toute crise, les mêmes mécanismes (formation de coalitions, marchandages, etc.) que dans les phases routinières de la négociation. Dans cette perspective, on soulignera plutôt que les crises des négociations sont rarement perçues comme telles par tous les protagonistes, qu'il y a des gagnants comme des perdants, les premiers instrumentalisant celle-ci à leur profit (et niant éventuellement l'existence d'une « crise »). Ici, l'état de crise sera alors être plutôt analysé comme inhérent à toute négociation.

Que l'on se place dans la première perspective ou dans la seconde, il apparaît donc qu'analyser les crises des négociations internationales et réfléchir à leurs usages (au sens où les crises des négociations servent toujours à quelqu'un et à quelque chose) permet de mieux comprendre les processus de négociations multilatérales en général.

Enfin, poser la question de la crise des négociations internationales conduit à poser celle de la fonctionnalité du « multilatéralisme historique », tel qu'il a été façonné à Bretton Woods et San Francisco, et tel qu'il a servi de matrice aux grandes négociations internationales depuis 1945.

Les organisateurs de la ST privilégieront donc les présentations qui interrogent la notion de crise dans les négociations multilatérales, leurs origines, leurs formes, leurs usages, et leurs conséquences pour le multilatéralisme.

Les contributions retenues seront aussi bien théoriques (théories des relations internationales, théories des négociations, etc.) qu'empiriques (par secteur de négociation ou de manière comparée), et pourront s'inscrire dans diverses disciplines : science politique, relations internationales, sociologie, anthropologie.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux deux responsables de la ST

ST GRePo / Au-delà du mandat : pour une approche globale de la représentation politique

Virginie Dutoya
(Université de Tours)

Emilie Frenkiel
(Université Paris 12)

Samuel Hayat
(Cnam)

Stéphanie Tawa Lama-Rewal
(EHESS)

Yves Sintomer
(Université Paris 8)

grepogroupeafsp@gmail.com

Ces dernières années, outre la sociologie électorale classique, un nombre important de travaux de sociologie historique ont bouleversé les vues conventionnelles de l'élection. Ils ont permis de mieux comprendre la variété des logiques sociales qui ont sous-tendu celle-ci dans différents contextes temporels et sociaux (A. Garrigou, O. Ihl, Y. Deloye...), ainsi que la diversité des « prétentions à la représentation » (M. Saward) manifestées à travers l'élection, prétentions qui dépassent largement l'idée du mandat donné à des élus pour agir au nom d'électeurs censés avoir décidé en leur for intérieur quels seraient les meilleurs représentants. Les mutations du gouvernement représentatif ont également été explorées sous un angle plus théorique (B. Manin, P. Rosanvallon). Parallèlement, à travers les travaux sur le champ politique, une réflexion s'est engagée pour intégrer les analyses du « cens caché » (D. Gaxie) dans une conceptualisation plus globale de ce que peut signifier la représentation, intégrant les analyses sur le « fétichisme de la délégation » (P. Bourdieu) mais aussi les formes de « politique de la présence » (A. Phillips, I. Young) à l'œuvre dans les revendications de parité hommes/femmes en politique ou de représentation des minorités. De plus, nombre de travaux sur les dynamiques de représentation politique dans le « Sud global » ont apporté des contributions essentielles pour provincialiser certains de nos réflexes (localement) conditionnés (J.F. Bayart, C. Jaffrelot). Enfin, des travaux issus de l'histoire et de la sociologie des sciences ont insisté sur les parallèles potentiels entre la représentation scientifique et la représentation politique (B. Latour, M. Callon).

La présente ST vise de façon plus précise à dépasser une vision de la représentation uniquement focalisée sur le mandat unissant représentant et représentés pour l'envisager de façon plus globale, en incluant ses dimensions sociologiques, symboliques et culturelles. En particulier, nous aimerions orienter nos discussions autour de deux ensembles de questions qui renvoient à deux dimensions de la représentation cruciales mais sous-étudiées.

1. De l'étude de la représentation-mandat à l'analyse des systèmes représentatifs

Penser la représentation comme système est de première importance pour analyser les développements contemporains de la démocratie représentative, notamment parce que cela permet d'intégrer des éléments habituellement considérés comme hors de la représentation (les dispositifs participatifs, les mouvements sociaux) ou ne relevant pas de la représentation-mandat (quotas pour améliorer la représentativité descriptive, introduction de primaires). Comment proposer une analyse intégrée permettant de thématiser les représentants non élus (qu'ils émergent dans les mouvements sociaux ou dans de nouveaux dispositifs institutionnels), voire la représentation des non-humains ? Comment ordonner en types l'énorme diversité des prétentions à la représentation, et comment les

évaluer empiriquement ou cognitivement ? Comment intégrer à cette vision « systémique » des conceptions de la démocratie comme la démocratie délibérative ou la démocratie participative ?

2. Penser la représentation symbolique

Comme l'a mis en lumière P.Bourdieu (s'inscrivant par là dans une tradition de pensée qui remonte à Hobbes), c'est en partie le représentant qui fait le représenté au nom duquel il parle. En cela, les dispositifs institutionnels et les prétentions à la représentation des groupes participent à ce que L.Boltanski a appelé l'« unification symbolique » des représentations sociales de ces groupes. Parce que la représentation comporte toujours une part de monstration, de mise en scène (R.Chartier), elle met en jeu des processus esthétiques dont il faut rendre compte : les formes de « représentation du pouvoir » sont consubstantielles du « pouvoir de la représentation » (L.Marin) de ceux qui se font reconnaître comme représentants légitimes. Intégrer la dimension symbolique à l'analyse de la représentation pourra passer par des études empiriques ou théoriques posant (notamment) ces questions : Quelle part joue la représentation symbolique, et dans quelle mesure est-elle distincte de la représentation-mandat ? Dans une perspective de construction sociale de la réalité, comment analyser les dynamiques et les effets de l'incarnation du groupe dans le ou les représentants qui sont censés le représenter ? Quelle est la part de « représentation » - au sens de la mise en scène – dans la légitimité des représentants ?

Cette section thématique accueillera une communication de Jane Mansbridge, qui parlera de la représentation comme système, et une autre de Horst Bredekamp, qui interviendra sur les aspects symboliques de la représentation. Ainsi, nous essaierons de faire pleinement dialoguer des approches françaises, anglo-américaines et allemandes de la représentation. Bien sûr, il ne s'agit pas de réduire le dialogue à ces perspectives, et des contributions présentant des travaux théoriques ou empiriques issus des pays dits du « Sud » sont particulièrement bienvenues.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux responsables de la ST via l'adresse du groupe

ST PopAct / Opinion Publique et Politiques européennes

Céline Belot
(CNRS, PACTE, Sciences Po Grenoble)
celine.belot@sciencespo-grenoble.fr

Laurie Boussaguet
(Université de Rouen et Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po)
laurie.boussaguet@sciencespo.fr

Charlotte Halpern
(Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po)
charlotte.halpern@sciencespo.fr

Cette section thématique s'inscrit dans les activités du groupe de projet (GP) AFSP PopAct "Opinion publique et Action publique". Elle se veut à la fois l'occasion d'un bilan des travaux réalisés dans le cadre de ce GP depuis sa création fin 2012 et d'ouvrir de nouvelles pistes de questionnement et des perspectives pour la poursuite de ces travaux au-delà du GP. Nous proposons de centrer cette ST sur le système politique européen.

L'Union européenne (UE) constitue un cas particulièrement pertinent pour qui s'intéresse à la relation entre opinion publique et action publique. L'impératif de transparence dans la fabrique de l'action publique constitue, au niveau européen, une réponse privilégiée aux mises en causes récurrentes de sa légitimité. Des principes de droit, des objectifs et instruments de politiques publiques, ainsi que des modes de gouvernance spécifiques ont été adoptés depuis la parution du Livre blanc sur la gouvernance. Mieux que d'autres arènes institutionnelles, le système politique européen permet de saisir les enjeux au cœur de la relation entre gouvernants et gouvernés, entre représentants et représentés.

En l'absence d'un espace public européen, l'UE et ses institutions jouent un rôle prégnant dans la construction d'une « opinion publique européenne » et de publics particuliers. A travers les Eurobaromètres et la commande plus ponctuelle de dispositifs tels les sondages délibératifs, elle met en scène l'opinion comme au cœur de l'action publique. Elle offre ce faisant des moyens de creuser cette relation. Les nombreux dispositifs participatifs – y compris le dernier avatar en date, l'initiative citoyenne européenne – offrent également des possibilités d'investigations plus poussées de la relation entre opinion publique et action publique que dans certains systèmes politiques nationaux.

Du côté de l'action publique aussi, la quête de légitimité et les besoins continus d'expertise et d'information autres que ceux pouvant être relayés par les Etats membres et leurs administrations ont conduit à multiplier les dispositifs concrets de consultation et participation de publics intéressés à la fabrique de l'action publique européenne. Ces initiatives vont de l'invitation ponctuelle de différents groupes d'intérêts « citoyens » à leur représentation formalisée en tant que « partie prenante » au sein de la comitologie communautaire. Par ailleurs l'UE, comme pourvoyeur de fonds de recherche, a financé de nombreux programmes visant à mesurer le degré d'eupéanisation des politiques publiques, des institutions et des partis des Etats membres qui ont constitué les bases de données dont le matériau est particulièrement riche pour l'étude des relations entre opinion et action publique.

A partir du cas spécifique que constituent les politiques de l'UE, cette section thématique centre l'analyse sur le jeu d'influence réciproque entre opinion publique et action publique. Nous encourageons les propositions qui articuleront les deux questionnements au cœur de la ST:

1. Un questionnement méthodologique sur **la prise en compte de la dimension temporelle** dans la relation entre opinion publique et politiques européennes. Comment produire des données longitudinales sur l'opinion publique et les politiques européennes? Quels

indicateurs privilégiés et comment dépasser le caractère parfois schématique des indicateurs privilégiés pour mesurer les effets de l'opinion sur l'action publique (dépenses publiques, réglementation) ?

2. Un questionnement analytique sur les effets de cette relation sur **le gouvernement de l'UE**. Comment ces effets sont-ils opérationnalisés (légitimation, efficacité/efficace, inclusion/exclusion, etc.) ? Comment les dispositifs de participation du public et de mesure de l'opinion sont-ils intégrés dans des registres de justification, de légitimation et de labellisation qui structurent la fabrique des politiques européennes, à la fois en tant que contraintes et opportunités, et comment, en retour, l'action publique dans ces différentes dimensions est-elle perçue ?

Les propositions de 2.500 mots seront envoyées d'ici le 15 octobre 2014 à : popactgroupeafsp@gmail.com Les communications porteront sur tous les domaines de l'action publique européenne. La participation à la ST implique la soumission d'un papier écrit de 8.000 mots maximum en tant que base préalable à un projet de publication. La participation de jeunes chercheurs et de collègues étrangers sera particulièrement encouragée. Les langues de travail seront le français et l'anglais.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2014

Envoi des propositions par email aux responsables de la ST